



Publié le 22/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2021

OJ N° 066 - Urbanisme et Aménagement. .

Création de la zone d'aménagement différé « Aldudes » sur la commune des Aldudes.

Date de la convocation : 10 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°12), ACCOCEBERRY Ximun, AIRE Xole représentée par MARTINEZ Claude suppléant, AIZPURU Eliane, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier (jusqu'à l'OJ N°55), ALQUIE Nicolas, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre-Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne (jusqu'à l'OJ N°13), AYPHASSORHO Sylvain (jusqu'à l'OJ N°60), BACH Fabrice-Sébastien, BACHO Sauveur représenté par OILLARBURU Louis suppléant, BARANTHOL Jean-Marc, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian, BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEAIN Gérard, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°55), BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard représenté par CORNU Yves suppléant, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard, CASTEL Sophie, CASTREC Valérie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOUILLERES Edouard (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°55), COLAS Véronique (jusqu'à l'OJ N°55), CORRÉGÉ Loïc (de l'OJ N°1 à l'OJ N°5, à compter de l'OJ N°7 jusqu'à l'OJ N°45), COTINAT Céline, CROUZILLE Cédric, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DALLEM Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°73), DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile, DARASPE Daniel, DARRICARRERE Raymond, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien (à compter de l'OJ N°4), DEQUEKER Valérie, DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence (jusqu'à l'OJ N° 7), DURAND PURVIS Anne-Cécile (jusqu'à l'OJ N°48), DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire (jusqu'à l'OJ N°6), DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier (à compter de l'OJ N°4), ELISSALDE Philippe représenté par ALDALURRA Odette suppléante, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick (à compter de l'OJ N°6), ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale, FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°63), GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GOBET Amaya, GOMEZ Ruben, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Fabienne, HIRIGOYEN Roland, HOUEY Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel, IDIART Dominique, IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N°12), IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Laurent représenté par ETCHEVERRY Martine suppléante, IPUTCHA Jean-Marie, IRIBARNE Pascal, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOIN Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°7), IRIGOYEN Jean-François, JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N°6), JONCOHALSA Christian, KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°7), KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis, LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel, LABORDE

LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAIGUILLON Cyrille (jusqu'à l'OJ N°65), LARRALDE André, LARRASA Leire, LASSERRE Florence, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°35), LETCHAUREGUY Maïte, LOUGAROT Bernard, LOUPIEN-SUARES Déborah, LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe (jusqu'à l'OJ N°7), MASSONDO Charles (jusqu'à l'OJ N°9), MASSONDO BESSOUAT Laurence, MIALOCQ Marie-Josée (à compter de l'OJ N°6), MILLET-BARBÉ Christian, MOCHO Joseph (jusqu'à l'OJ N°12), MOTSCH Nathalie (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°8), MOUESCA Colette, NABARRA Dorothée, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°42), NÉGUELOUART Pascal, OÇAFAIRIN Gilbert, OÇAFAIRIN Jean-Marc (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°26), OÇAFAIRIN Michel (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°26), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne, PITRAU Maïte, PONS Yves, PRAT Jean-Michel, PRÉBENDÉ Jean-Louis représenté par VERDIÈRE Corinne suppléante, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée, RUSPIL Iban, SAINT-ESTEVEN Marc, SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence, SANS Anthony, SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, SUQUILBIDE Martin (jusqu'à l'OJ N°76), TELLIER François, THICOPE Xabi, TRANCHE Frédéric, TURCAT Joëlle, UHART Michel (jusqu'à l'OJ N°62), URRUTIAGUER Sauveur, URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VALS Martine (jusqu'à l'OJ N°42), VERNASSIERE Marie-Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ACCURSO Fabien, ARRABIT Bernard, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BÈGUE Catherine, BETAT Sylvie, BERAU Emmanuel, BIZOS Patrick, BOUR Alexandra, CASCINO Maud, CASET-URRUTY Christelle, CHAPAR Marie-Agnès, DANTIACQ Pascal, DARGAINS Sylvie, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, ERDOZAINCY-ETCHART, ESTEBAN Mixel, ETCHEBERRY Jean-Jacques, GAVILAN Francis, HARDOY Pierre, INCHAUPE Beñat, INCHAUPE Henry, IRIGOIN Didier, IRUME Jean-Michel, ITHURRALDE Éric, LARRANDA Régine, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, QUEHEILLE Jean-Marie, UGALDE Yves, URRUTICOECHEA Egoitz, VAQUERO Manuel.

PROCURATIONS :

ALLEMAN Olivier à ALQUIE Nicolas (à compter de l'OJ N°56), AYPHASSORHO Sylvain à BARANTHOL Jean-Marc (à compter de l'OJ N°61), BARETS Claude à YBARGARAY Jean-Claude, BARUCQ Guillaume à ETXELEKU Peio, BÈGUE Catherine à IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N°12), BETAT Sylvie à ABBADIE Arnaud (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°12), BOUR Alexandra à ALZURI Emmanuel, CORRÉGÉ Loïc à LOUPIEN-SUARES Deborah (à compter de l'OJ N°46), DARGAINS Sylvie à IRIGOYEN Jean-François, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange à ARAMENDI Philippe, DUPREUILH Florence à DUZERT Alain (à compter de l'OJ N°8), DUTARET-BORDAGARAY Claire à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°7), ESTEBAN Mixel à IRIART Alain, GAVILAN Francis à DESTRUHAUT Pascal, JAURIBERRY Bruno à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°7), LAIGUILLON Cyrille à LACASSAGNE Alain (à compter de l'OJ N°66), MASSÉ Philippe à ETXELEKU Peio (à compter de l'OJ N°8), MOTSCH Nathalie à ETCHEGARAY Jean-René (à compter de l'OJ N°9), POYDESSUS Jean-Louis à OÇAFAIRIN Gilbert, KAYSER Mathieu à PINATEL Anne (à compter de l'OJ N°8), UGALDE Yves à ERREMUNDEGUY Joseba, UHART Michel à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°63), VAQUERO Manuel à ETCHEVERRY Pello.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

OJ N° 066 - Urbanisme et Aménagement. .

Création de la zone d'aménagement différé « Aldudes » sur la commune des Aldudes.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

La commune des Aldudes, située au cœur de la vallée du même nom, a récemment engagé une réflexion visant à accompagner le regain d'attractivité de son territoire et à lutter contre le développement du nombre de résidences secondaires. La commune souhaite limiter la vacance de son centre bourg en anticipant le vieillissement de sa population et en se dotant de moyens d'intervention adaptés. Elle entend ainsi favoriser le développement d'une offre de logements locatifs ou en accession à la propriété à coûts maîtrisés.

Motivation de la création de la Zone d'Aménagement Différé « Aldudes »

La commune des Aldudes souhaite rendre attractif son territoire en permettant aux jeunes ménages, ainsi qu'aux personnes âgées du secteur de venir s'installer dans son centre bourg. Elle entend désormais se mobiliser sur le patrimoine bâti de ce centre qui se caractérise par un important potentiel de logements qui pourraient devenir vacants ou se transformer en résidences secondaires. Pour ce faire, la commune souhaite se doter d'un outil de veille et d'intervention foncière en vue d'acquérir des biens qui pourraient favoriser son projet de revitalisation. Ainsi, la commune souhaite mettre en place la zone d'aménagement différée « Aldudes ».

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014, conférant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, ayant compétence en matière de PLU, la création des zones d'aménagement différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L212-1 et suivants relatifs aux zones d'aménagement différé ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune des Aldudes en date du 22 mai 2021 ;

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx en date du 18 novembre 2021 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de créer la zone d'aménagement différé dite « Aldudes » sur la commune des Aldudes selon le motif évoqué ci-dessus et le périmètre annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune des Aldudes de s'assurer la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que la création d'une ZAD sur la commune des Aldudes permet cette intervention foncière publique ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la création de la zone d'aménagement différé dite « Aldudes » sur la commune des Aldudes d'une superficie de 3 hectares environ, conformément aux

documents annexés : rapport de présentation comportant la liste des parcelles et plan délimitant le périmètre de la ZAD ;

- de désigner la commune des Aldudes comme titulaire du droit de préemption ZAD pour une durée de 6 ans renouvelable à compter du caractère exécutoire de la présente délibération de création ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La présente délibération et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie des Aldudes et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La présente délibération sera adressée aux organismes et services mentionnées à l'article R.212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et au greffe du même tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.



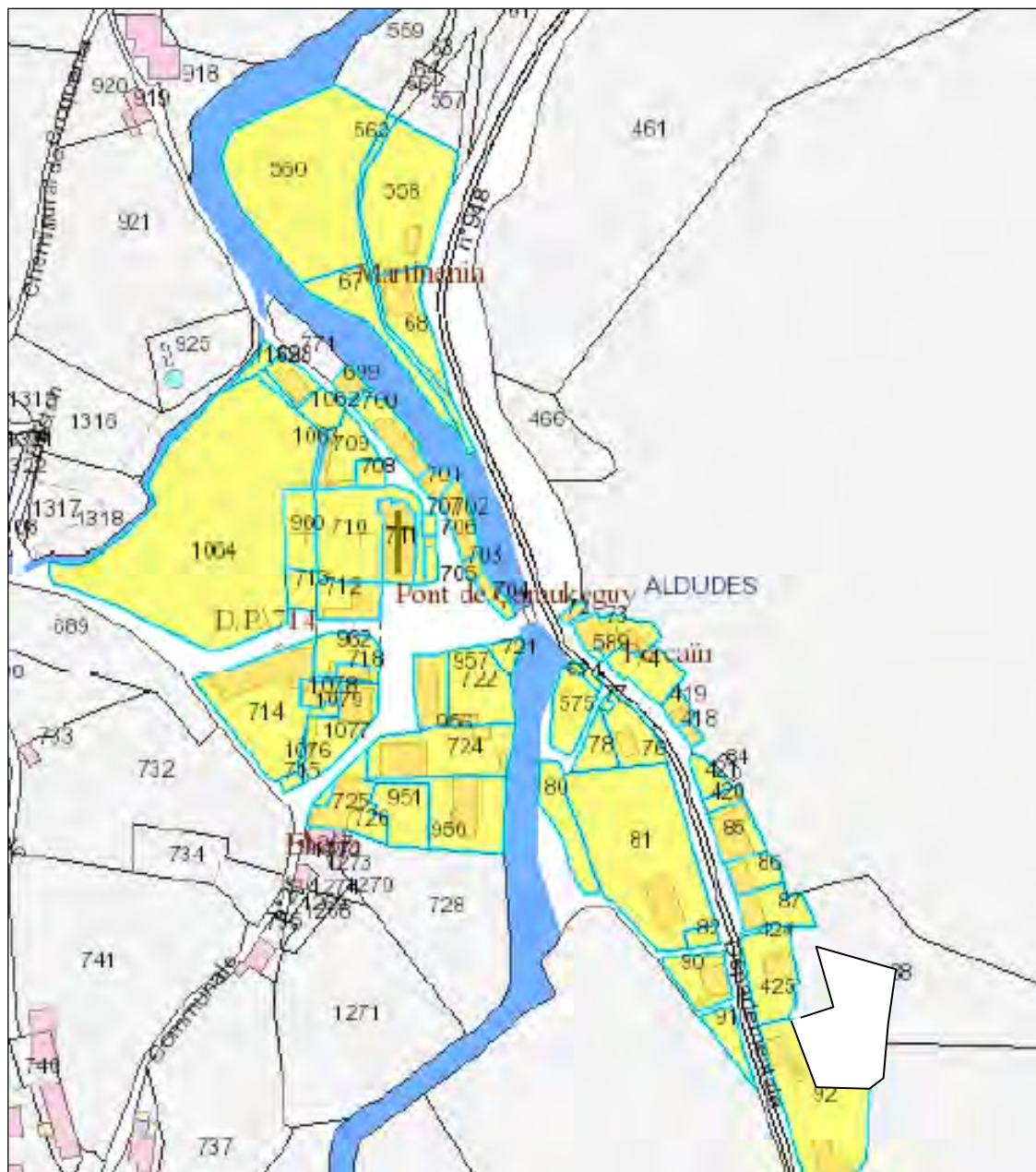
Signé électroniquement par : Remi Bochard

Date de signature : 22/12/2021

Qualité : Directeur général des services

Périmètre de la ZAD

La ZAD ALDUDES repose sur un périmètre de l'ordre de 3 Hectares. Cette surface est liée à l'organisation linéaire de la commune dont le développement est guidé par sa morphologie, le long du Saison.



Ce périmètre intègre essentiellement des biens bâtis qui pourraient muter dans les années à venir ainsi que certaines parcelles non bâties au potentiel important.



Liste des parcelles intégrées dans la ZAD ALDUDES

Identifiant de Parcelle	Surface Totale	Surface ZAD
640016 A0698	250	250
640016 A0699	102	102
640016 A0700	380	380
640016 A0701	131	131
640016 A0702	250	250
640016 A0703	60	60
640016 A0704	130	130
640016 A0705	76	76
640016 A0706	23	23
640016 A0707	55	55
640016 A0708	125	125
640016 A0709	405	405
640016 A0710	1103	1103
640016 A0711	410	410
640016 A0712	99	99
640016 A0713	185	185
640016 A0714	1362	1362
640016 A0715	63	63
640016 A0718	120	120
640016 A0721	124	124
640016 A0722	715	715
640016 A0724	1035	1035
640016 A0725	36	36
640016 A0726	550	550
640016 A0950	895	895
640016 A0951	486	486
640016 A0956	2	2
640016 A0957	338	338
640016 A0960	372	372
640016 A0962	333	333
640016 A1062	238	238
640016 A1063	42	42
640016 A1064	5840	5840
640016 A1076	37	37
640016 A1077	603	603
640016 A1078	151	151
640016 A1079	58	58
640016 A1162	110	110
640016 B0067	570	570

640016	B0068	620	620
640016	B0072	53	53
640016	B0073	410	410
640016	B0074	430	430
640016	B0076	440	440
640016	B0077	17	17
640016	B0078	231	231
640016	B0080	480	480
640016	B0081	2690	2690
640016	B0082	104	104
640016	B0085	360	360
640016	B0086	273	273
640016	B0087	390	390
640016	B0090	421	421
640016	B0091	247	247
640016	B0092	2090	440
640016	B0418	65	65
640016	B0419	117	117
640016	B0420	86	86
640016	B0421	134	134
640016	B0424	18	18
640016	B0425	682	682
640016	B0558	1566	1566
640016	B0560	3157	3157
640016	B0562	309	309
640016	B0574	60	60
640016	B0575	410	410
640016	B0589	20	20





Publié le 28/07/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 JUILLET 2021

OJ N° 032 - Urbanisme et Aménagement. .

Création de la zone d'aménagement différé « ZAD Centre-bourg» sur la commune d'Armendarits.

Date de la convocation : 16 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ACCOCEBERRY Ximun représenté par UTHURBURU Christelle suppléante, AIRE Xole représenté par MARTINEZ Claude suppléant, ALQUIE Nicolas, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre-Michel suppléant (jusqu'à l'OJ N°34), ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARRABIT Bernard représenté par ETCHEGARAY Jean-Pierre suppléant, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYPHASSORHO Sylvain, BACH Fabrice-Sébastien, BACHO Sauveur représenté par OILLARBURU Louis suppléant, BALMAT Mélanie, BARANTHOL Jean-Marc, BARUCQ Guillaume (à compter de l'OJ n°6), BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BETAT Sylvie, BIDART Jean-Paul, BIDEgain Gérard, BISAUTA Martine, BIZOS Patrick, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASCINO Maud, CASET-URRUTY Christelle, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOUILLERES Edouard, CORRÉGÉ Loïc, CROUZILLE Cédric (jusqu'à l'OJ N°26), DAGORRET François, DALLEt Emmanuelle (jusqu'à l'OJ N°34), DAMESTOY Hervé, DANTIACQ Pascal représenté par AMESTOY Loïc suppléant, DARRICARRERE Raymond, DE PAREDES Xavier, DERVILLE Sandrine, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DUTARET-BORDAGARAY Claire, DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier représenté par AGUERGARAY Léonie suppléante, ELISSALDE Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°34), ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°34), ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis représenté par DAGORRET Anita suppléante, GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño (jusqu'à l'OJ N°10), GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David représenté par MINNE Sandrine suppléante, IBARRA Michel représenté par CHOURY Gilles suppléant, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Laurent représenté par ETCHEVERRY Martine suppléante, IRIART Jean-Pierre représenté par CAMUS-ETCHECOPAR Arantxa suppléante, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOIN Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°34), IRUME Jean-Michel, ITHURRALDE Éric (à compter de l'OJ N° 8), ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°26), KAYSER Mathieu, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis (jusqu'à l'OJ N°31), LABORDE Michel, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LARRALDE André, LASSERRE Florence, LASSERRE Marie, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie représentée par ECHINARD Emmanuel suppléant, LETCHAUREGUY Maite, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°31), MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MILLET-BARBÉ Christian, MOUESCA Colette, NABARRA Dorothée, NADAUD Anne-Marie (jusqu'à l'OJ N°30), OÇAFRAIN Gilbert (jusqu'à l'OJ N°30), OÇAFRAIN Jean-Marc, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Anne (jusqu'à l'OJ N°26), PITRAU Maite représentée par ARHANCET Martin suppléant, PONS Yves, POYDESSUS Dominique, PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée, RUSPIL Iban, SAINT-ESTEVEN Marc, SAMANOS Laurence, SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, THICOIPE Xabi, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°23), URRUTICOECHEA Egoitz (jusqu'à l'OJ N°34), UTHURRALT Dominique, VALS Martine, VERNASSIERE Marie-Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ABBADIE Arnaud, ACCURSO Fabien, AIZPURU Eliane, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ANGLADE Jean-François, AYENSA Fabienne, BARETS Claude, BÈGUE Catherine, BERÇAÏTS Christian, BEREAU Emmanuel, BICAIN Jean-Michel, BLEUZE Anthony, BOUR Alexandra, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette, CASABONNE Bernard, CASTEL Sophie, CASTREC Valérie, CHAPAR Marie-Agnès, COLAS Véronique, COTINAT Céline, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DAMESTOY Odile, DARASPE Daniel, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DELGUE Lucien, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DESTRUHAUT Pascal, DUPREUILH Florence, DURAND PURVIS Anne-Cécile, DURRUTY Sylvie, ERGUY Chantal, ETCHAMENDI Nicole, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEMENDY Jean, ETCHEVERRY Michel, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale, GAVILAN Francis, GOBET Amaya, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARDOY Pierre, HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Fabienne, IDIART Dominique, IDIART Michel, INCHAUSPE Beñat, INCHAUSPE Henry, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Jean-François, JAURIBERRY Bruno, JONCOHALSA Christian, LABEGUERIE Marc, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LAIGUILLON Cyrille, LARRANDA Régine, LARRASA Leire, LAUQUÉ Christine, LOUPIEN-SUARES Déborah, LUCHILO Jean-Baptiste, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MIALOCQ Marie-José, MINONDO Raymond, MOCHO Joseph, MOTSCH Nathalie, NARBAIS-JAUREGUY Éric, NÉGUELOUART Pascal, OÇAFAIRIN Michel, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, SALDUMBIDE Sylvie, SANS Anthony, TRANCHE Frédéric, UHART Michel, URRUTIAGUER Sauveur, URRUTY Pierre, VAQUERO Manuel.

PROCURATIONS :

AIZPURU Eliane, à ETXELEKU Peio, ALDACOURROU Michel à EYHERABIDE Pierre, ALDANA-DOUAT Eneko à CARRERE Bruno, ALLEMAN Olivier à CORRÉGÉ Loïc, ANGLADE Jean-François à ETCHART Jean-Louis, BARETS Claude à YBARGARAY Jean-Claude, BÈGUE Catherine à DUTARET BORDAGARAY Claire, BLEUZE Anthony à OLIVE Claude, BOUR Alexandra à ALZURI Emmanuel, CACHENAUT Bernard à LACOSTE Xavier, CAPDEVIELLE Colette à DERVILLE Sandrine, CASTEL Sophie à ERREMUNDEGUY Joseba, CASTREC Valérie à SERVAIS Florence, CROUZILLE Cédric à CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°27), CURUTCHARRY Antton OLÇOMENDY Daniel, CURUTCHET Maitena à IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine à ARAMENDI Philippe, DAMESTOY Odile à SAINT-ESTEVEN Marc, DARASPE Daniel à ETXELEKU Peio, DELGUE Lucien à ETCHEGARAY Patrick, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange à CARRERE Bruno, DEQUEKER Valérie à BERTHET André, DUPREUILH Florence à DUZERT Alain, DURAND PURVIS Anne-Cécile à LABORDE Michel, DURRUTY Sylvie à ETCHEGARAY Jean-René, GASTAMBIDE Arño à GALLOIS Françoise (à compter de l'OJ N°11), GOBET Amaya à GALLOIS Françoise, HEUGUEROT Daniel à RUSPIL Iban, HIRIGOYEN Fabienne à HIRIGOYEN Roland, IPUTCHA Jean-Marie à SANSBERRO Thierry, IRIART Alain à DARRICARRERE Raymond, IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°34), ITHURRIA Nicole à ALZURI Emmanuel (à compter de l'OJ N°27), LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste à OLÇOMENDY Daniel, LACASSAGNE Alain à HARDOUIN Laurence, LARRASA Leire à URRUTICOECHEA Egoitz (jusqu'à l'OJ N°34), LAUQUÉ Christine à ETCHEGARAY Jean-René, LOUPIEN-SUARES Déborah à CORRÉGÉ Loïc, MASSÉ Philippe à SAMANOS Laurence, MINONDO Raymond à GARICOITZ Robert, NADAUD Anne-Marie à DAMESTOY Hervé (à compter de l'OJ N°31), NÉGUELOUART Pascal à GOYHENEIX Joseph, OÇAFAIRIN Gilbert à OÇAFAIRIN Jean-Marc (à compter de l'OJ N°31), OÇAFAIRIN Michel à OÇAFAIRIN Jean-Marc, PINATEL Anne à VALS Martine (à compter de l'OJ N°27), SALDUMBIDE Sylvie à ETCHENIQUE Philippe, SANS Anthony à URRUTICOECHEA Egoitz (jusqu'à l'OJ N°34), TRANCHE Frédéric à ECENARRO Kotte, UGALDE Yves à ERREMUNDEGUY Joseba (à compter de l'OJ N°24), URRUTIAGUER Sauveur à CHAFFURIN André.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

OJ N° 032 - Urbanisme et Aménagement. .

Création de la zone d'aménagement différé « ZAD Centre-bourg » sur la commune d'Armendarits.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

Désireuse d'anticiper l'aménagement de son territoire, la commune d'Armendarits a ciblé les secteurs destinés à accueillir des projets d'aménagement à court et moyen termes ou pouvant faire l'objet de réserves foncières. Dans l'objectif de maîtriser le rythme d'urbanisation et d'agir sur la programmation des espaces à aménager, la commune entend se doter des outils lui permettant de mener une politique foncière volontariste.

Motivation de la création de la Zone d'Aménagement Différé « ZAD Centre-bourg »

La démarche d'action foncière engagée par la collectivité doit lui permettre de maîtriser, dans le temps et dans l'espace, le rythme et la forme de son développement urbain.

A travers les acquisitions foncières qu'elles entend réaliser directement ou via l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque, la commune souhaite notamment développer une offre résidentielle adaptée aux ménages du territoire. Pour ce faire, la diversification de l'offre sera recherchée. La mixité des formes urbaines favorisera une gestion rationnelle des ressources foncières de la commune.

Pour rendre possible cette politique, la commune veut se rendre maître des fonciers à enjeux et souhaite donc qu'une Zone d'Aménagement Différé soit instaurée sur les secteurs présentés ci-après.

En synthèse, la création de la Zone d'Aménagement Différé vise à :

- assurer une veille foncière dynamique sur les secteurs à enjeux de la commune ;
- en complément des démarches de négociations amiables, de favoriser la constitution de réserves foncières publiques,
- prévenir les comportements spéculatifs.

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-011 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L212-1 et suivants relatifs aux Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune d'Armendarits en date du 25 mai 2021 ;

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx en date du 17 juin 2021 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de créer la Zone d'Aménagement Différé dite « ZAD Centre-Bourg » sur la commune d'Armendarits selon le motif évoqué ci-dessus et le périmètre annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune d'Armendarits de s'assurer la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que la création d'une ZAD sur la commune d'Armendarits permet cette intervention foncière publique ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la création de la Zone d'Aménagement Différé dite « ZAD Centre-bourg » sur la commune d'Armendarits d'une superficie de 4,1 hectares environ (40 863 m²), conformément aux documents annexés : rapport de présentation comportant la liste des parcelles, et plan délimitant le périmètre de la ZAD.
- de désigner la commune d'Armendarits comme titulaire du droit de préemption ZAD pour une durée de 6 ans renouvelable à compter du caractère exécutoire de la présente délibération de création ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La présente délibération et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie d'Armendarits et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La présente délibération sera adressée aux organismes et services mentionnées à l'article R.212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et au greffe du même tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

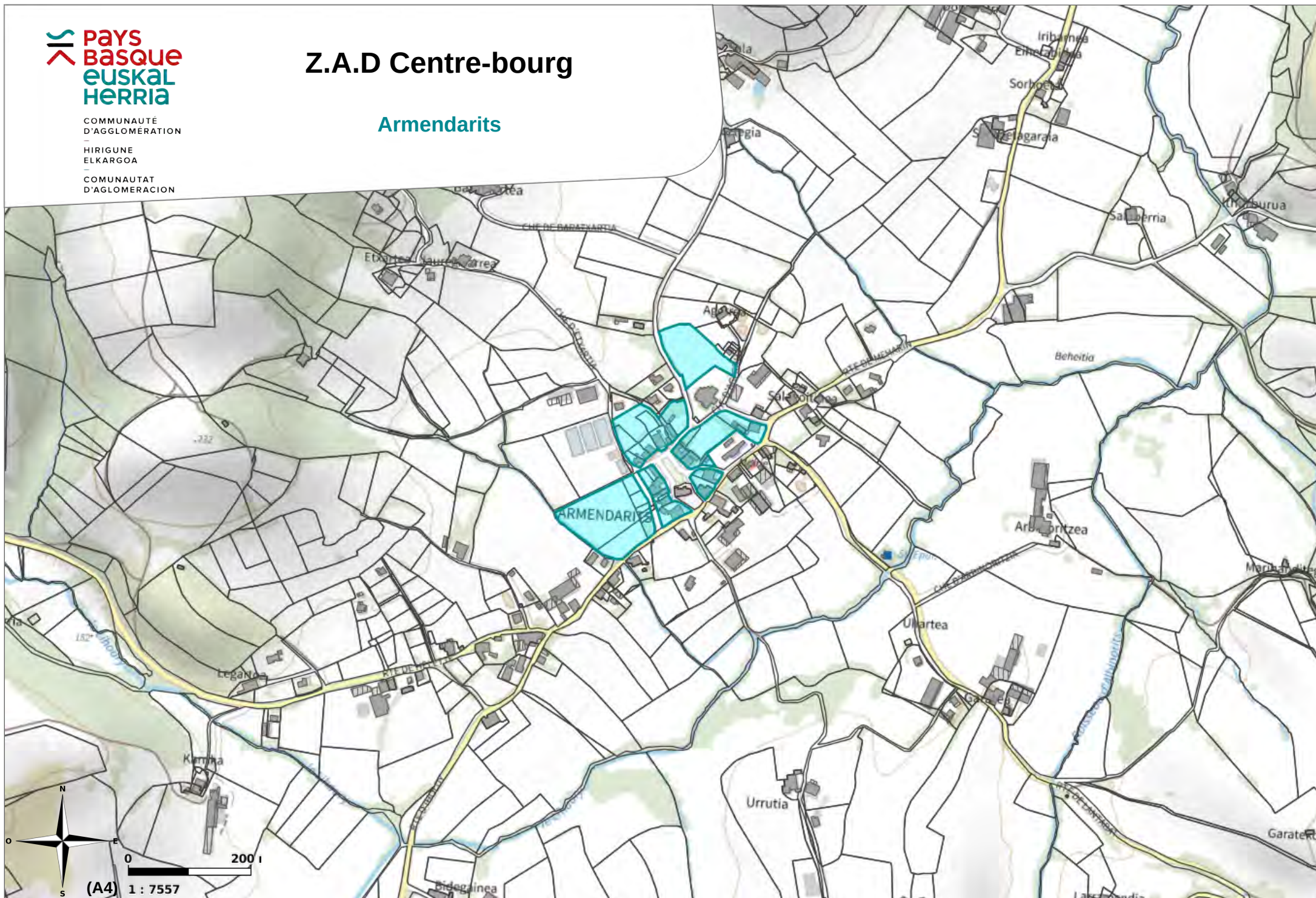
Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.



Signé électroniquement par : Remi Bochart
Date de signature : 28/07/2021
Qualité : Directeur général des services

Z.A.D Centre-bourg

Armendarits





COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

HIRIGUNE
ELKARGOA

COMUNAUTAT
D'AGLOMERACION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 1ER JUILLET 2023

OJ N° 041 - Urbanisme et aménagement de l'espace.

Création de la Zone d'Aménagement Différé « Herri Barnea » sur la commune de Béhorléguy.

Date de la convocation : 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 231

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun (à compter de l'OJ N°2 et jusqu'à l'OJ N°34), ACCURSO Fabien, AIRE Xole (à compter de l'OJ N°2), AIZPURU Eliane, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALQUIÉ Nicolas, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe (jusqu'à l'OJ N°10), ARHANCET Martine (à compter de l'OJ N°5), ARHANCHIAGUE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°2), ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre-Michel suppléant, ARLA Alain (à compter de l'OJ N°3), AROSTEGUY Maider, ARROSSAGARAY Pierre, AYENSA Fabienne représentée par LARREGUY David suppléant, AYPHASSORHO Sylvain (à compter de l'OJ N°3), BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian (à compter de l'OJ N°5 et jusqu'à l'OJ N°25), BERGÉ Mathieu, BETAT Sylvie (à compter de l'OJ N°2), BICAIN Jean-Michel (à compter de l'OJ N°8), BIDART Jean-Paul, BIDEAIN Gérard, BIZOS Patrick, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre représentée par PAULIAC Pierre suppléant, BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre (à compter de l'OJ N°2 et jusqu'à l'OJ N°31), CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°27), CASCINO Maud, CASTEL Sophie (à compter de l'OJ N°2), CASTREC Valérie (à compter de l'OJ N°4), CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CORRÉGÉ Loïc (jusqu'à l'OJ N°43), COTINAT Céline (à compter de l'OJ N°4), COURCELLES Gérard, CROUZILLE Cédric (à compter de l'OJ N°3), CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DALLEM Emmanuel (à compter de l'OJ N°2), DAMESTOY Hervé, DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DARRICARRERE Raymond, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien (à compter de l'OJ N°2), DEMARCO-EGUIGUREN Solange (jusqu'à l'OJ N°10), DEQUEKER Valérie, DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal (compter de l'OJ N°2), DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUPREUILH Florence (à compter de l'OJ N°9 et jusqu'à l'OJ N°26), DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire, DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELHORGIA Bernard, ELISSALDE Philippe, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre (jusqu'à l'OJ N°42), ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (à compter de l'OJ N°2 et jusqu'à l'OJ N°24), ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale (jusqu'à l'OJ N°30), FOURNIER Jean-Louis représenté par DAGORRET LACARRA Anita suppléante, GALLOIS Françoise (à compter de l'OJ N°5), GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GOMEZ Ruben (jusqu'à l'OJ N°27), GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HARDOY Pierre (à compter de l'OJ N°2 et jusqu'à l'OJ N°32), HIRIGOYEN Fabienne (jusqu'à l'OJ N°19), HIRIGOYEN Roland, HOUEY Muriel, IBARRA Michel (à compter de l'OJ N°5), IDIART Michel (à compter de l'OJ N°6), IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Henry, INCHAUSPE Laurent (à compter de l'OJ N°5 et jusqu'à l'OJ N°27), IPUTCHA Jean-Marie (à compter de l'OJ N°5), IRIART Alain (jusqu'à l'OJ N°35), IRIART Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°5), IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (à compter de l'OJ N°2), IRIGOYEN Jean-François, IRIBARNE Pascal, ITHURRALDE Éric (à compter de l'OJ N°3), JAUREGUY Christophe (jusqu'à l'OJ N°25), JONCOHALSA Christian, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABORDE Michel, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°2), LARRALDE André (jusqu'à

l'OJ N°26), LARRANDA Régine, LARRASA Leire (jusqu'à l'OJ N°10), LASSERRE Florence (jusqu'à l'OJ N°19), LAUQUÉ Christine (jusqu'à l'OJ N°10), LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°16), LETCHAUREGUY Maïte, LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles (jusqu'à l'OJ N°25), MASSONDO BESSOUAT Laurence, MIALOCQ Marie-Josée, MILLET-BARBÉ Christian (jusqu'à l'OJ N°41), MOCHO Joseph, MOUESCA Colette, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°34), NÉGUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°34), OÇAFAIN Jean-Marc, OLÇOMENDY Daniel, PARGADE Isabelle, PINATEL Anne, PITRAU Maïte, PONS Yves, POYDESSUS Dominique, PRAT Jean-Michel (à compter de l'OJ N°3 et jusqu'à l'OJ N°25), PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre (à compter de l'OJ N°2 et jusqu'à l'OJ N°43), ROQUES Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°21), RUSPIL Iban, SAINT ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°36), SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence, SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François (jusqu'à l'OJ N°26), THICOIPE Xabi, TURCAT Joëlle, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°5 et à compter de l'OJ N°41), URRUTIAGUER Sauveur (à compter de l'OJ N°8), UTHURRALT Dominique (à compter de l'OJ N°4), VALS Martine, VERNASSIERE Marie-Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ALDACOURROU Michel, ARRABIT Bernard, ARZELUS ARAMENDI Paulo, BÈGUE Catherine, BERTHET André, BIDEgain Arnaud, BISAUTA Martine, BORDES Alexandre, CAPDEVIELLE Colette, CASET-URRUTY Christelle, CHAPAR Marie-Agnès, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOILLERES Edouard, COLAS Véronique, CURUTCHET Maitena, DAMESTOY Odile, DARGAINS Sylvie, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DIRATCHETTE Emile, DUHART Agnès, DURAND PURVIS Anne-Cécile, ELGART Xavier, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ETCHEBERRY Jean-Jacques, GAVILAN Francis, HEUGUEROT Daniel, HUGLA David, INCHAUSPE Beñat, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUME Jean-Michel, JAURIBERRY Bruno, KAYSER Mathieu, LABADOT Louis, LABEGUERIE Marc, LACASSAGNE Alain, LAIGUILLON Cyrille, LASSERRE Marie, LOUGAROT Bernard, LOUPIEN-SUARES Déborah, MARTI Bernard, NABARRA Dorothée, OÇAFAIN Gilbert, OÇAFAIN Michel, OLIVE Claude, PARIS Joseph, POYDESSUS Jean-Louis, SANS Anthony, TRANCHE Frédéric, URRUTICOECHEA Egoitz, URRUTY Pierre, VAQUERO Manuel.

PROCURATIONS :

ARAMENDI Philippe à DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine (à compter de l'OJ N°11), ARRABIT Bernard à EYHERABIDE Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo à HARAN Gilles, BERTHET André à DEQUEKER Valérie, BISAUTA Martine à HARDOUIN Laurence, BORDES Alexandre à MASSONDO BESSOUAT Laurence, CAPDEVIELLE Colette à DUZERT Alain, CASABONNE Bernard à DUBLANC Gilbert (à compter de l'OJ N°28), CHAZOILLERES Edouard à AROSTEGUY Maider, COLAS Véronique à PITRAU Maïte, CURUTCHET Maitena à IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (à compter de l'OJ N°2), DAMESTOY Odile à IRIART Alain (jusqu'à l'OJ N°35), DARGAINS Sylvie à FOSSECAVE Pascale (jusqu'à l'OJ N°30), DE LARA Manuel à NADAUD Anne-Marie, DIRATCHETTE Emile à PARGADE Isabelle, DUHART Agnès à DURRUTY Sylvie, DURAND PURVIS Anne-Cécile à LABORDE Michel, ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André (jusqu'à l'OJ N°26), ETCHEBERRY Jean-Jacques à CARRIQUE Renée, ETCHEMENDY René à GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°25), HIRIGOYEN Fabienne à HIRIGOYEN Roland (à compter de l'OJ N°20), HUGLA David à DARRICARRERE Raymond, IRIART Alain à ETCHAMENDI Nicole (à compter de l'OJ N°36), IRUME Jean-Michel à POYDESSUS Dominique, JAURIBERRY Bruno à IDIART Michel (à compter de l'OJ N°6), LABADOT Louis à LAVIGNE Dominique, LABEGUERIE Marc à SAMANOS Laurence, LACASSAGNE Alain à ERREMUNDEGUY Joseba, LARRASA Leire à ALDANA-DOUAT Eneko (à compter de l'OJ N°11), LASSERRE Florence à LAFLAQUIERE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°20), LASSERRE Marie à SERVAIS Florence, LAUQUÉ Christine à CASTEL Sophie (à compter de l'OJ N°11), LOUPIEN-SUARES Deborah à MILLET-BARBÉ Christian (jusqu'à l'OJ N°41), MASSONDO Charles à FONTAINE Arnaud (à compter de l'OJ N°26), NARBAIS-JAUREGUY Eric à DANTIACQ Pascal (à compter de l'OJ N°35), NÉGUELOUART Pascal à GOYHENEIX Joseph (à compter de l'OJ N°35), OÇAFAIN Gilbert à CURUTCHARRY Antton, OÇAFAIN Michel à OÇAFAIN Jean-Marc, OLIVE Claude à BLEUZE Anthony, PARIS Joseph à GUILLEMIN Christian, TRANCHE Frédéric à ECENARRO Kotte, UGALDE Yves à MARTIN-DOLHAGARAY Christine (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°40), URRUTICOECHEA Egoitz à ECHEVERRIA Andrée.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

OJ N° 041 - Urbanisme et aménagement de l'espace.

Création de la Zone d'Aménagement Différé « Herri Barnea » sur la commune de Béhorléguy.

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN

Mes chers collègues,

La commune de Béhorléguy souhaite mettre en place une Zone d'Aménagement Différé sur son territoire. Porteuse d'une volonté de développement de l'habitat mais aussi d'aménagement général de sa centralité permettant de répondre aux besoins actuels et futurs des habitants, la commune entend se doter d'un outil lui permettant d'intervenir en renouvellement urbain dans son centre-bourg.

Motivation de la création de la Zone d'Aménagement Différé « Herri Barnea »

La commune de Béhorléguy, intégrée dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme infracommunautaire Sud Basse Navarre, ne dispose pas encore de document d'urbanisme.

Faisant face à une diminution de sa population, et le centre-bourg de la commune étant limité dans sa capacité à accueillir de nouveaux habitants ou à offrir à ses habitants actuels des solutions adaptées à leur parcours résidentiel, la commune a identifié des biens pouvant être mobilisés pour pallier cette problématique, et répondre aux enjeux fonciers actuels et futurs, notamment en termes de consommation des espaces naturels et agricoles.

L'objectif étant ainsi d'intervenir en opportunité dans le cadre d'une éventuelle mobilisation de biens pouvant nécessiter une réhabilitation ou une démolition-reconstruction, en permettant une adaptation aux besoins des habitants actuels et futurs.

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014, conférant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ayant compétence en matière de PLU, la création des Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L212-1 et suivants relatifs aux Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune de Béhorléguy du 9 mai 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx du 22 juin 2023 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de créer la Zone d'Aménagement Différé dite « Herri Barnea » à Béhorléguy suivant la saisine de la commune, selon le motif évoqué ci-dessus et le périmètre annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune de Béhorléguy de s'assurer de la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que la création d'une ZAD sur la commune de Béhorléguy permet cette intervention foncière publique ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la création de la Zone d'Aménagement Différé dite « Herri Barnea » sur la commune de Béhorléguy d'une superficie globale d'environ 2,3 hectares, conformément au plan délimitant le périmètre de la ZAD ;
- de désigner la Commune de Béhorléguy comme titulaire du droit de préemption ZAD, pendant une période de 6 ans renouvelable, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération de création ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La présente délibération et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie de Béhorléguy et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

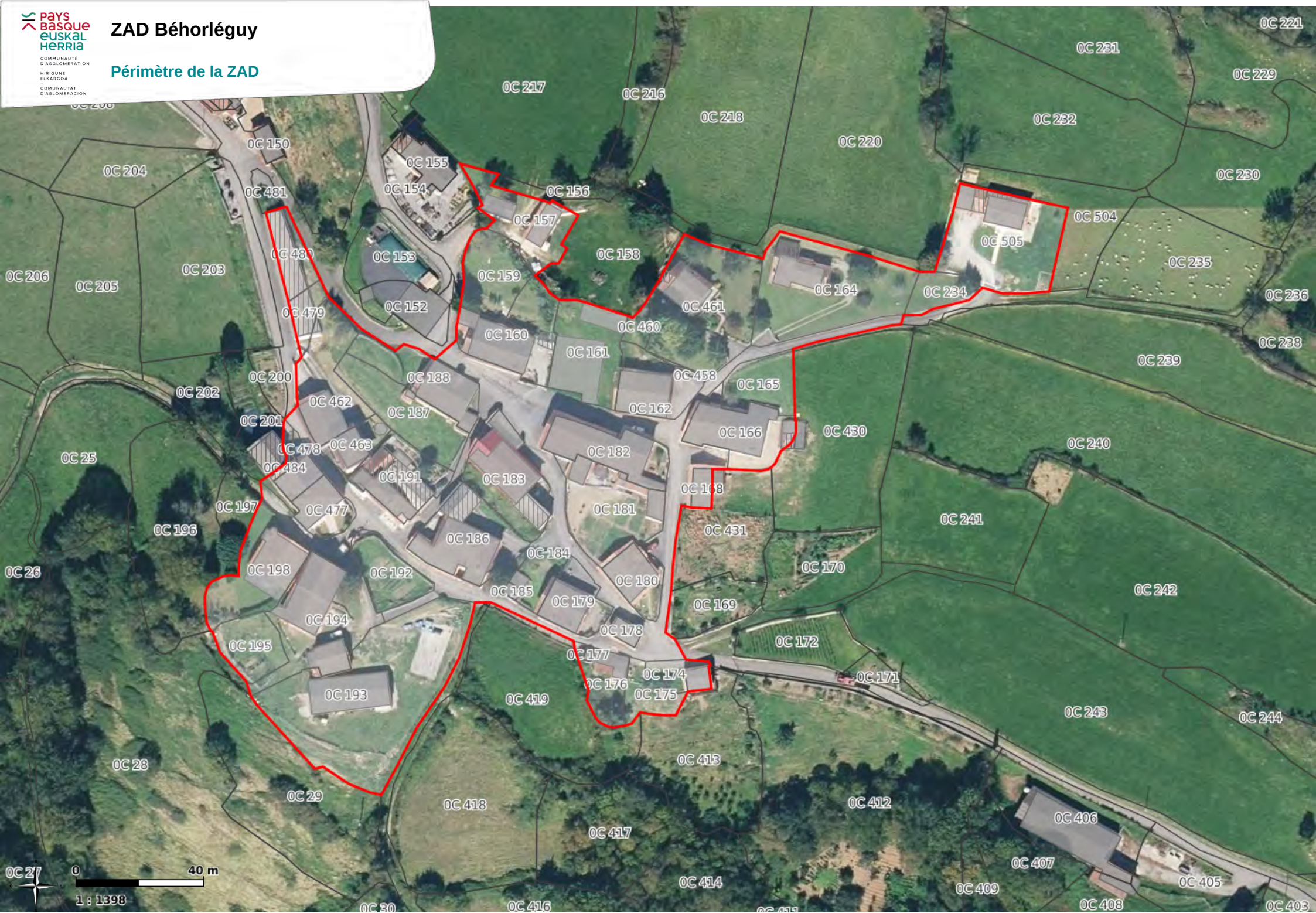
La présente délibération sera adressée aux organismes et services mentionnés à l'article R.212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et greffe du même tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.



Signé électroniquement par : Remi BOCHARD
Date de signature : 07/07/2023
Qualité : Directeur général des services



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 JUIN 2024

OJ N° 057 - Urbanisme et aménagement de l'espace.

Création d'une zone d'aménagement différé dite « ZAD Hoztarrak » sur la commune d'Hosta.

Date de la convocation : 31 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Madame RENEE CARRIQUE, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABADIE Jean-Marc, ABBADIE Arnaud (jusqu'à l'OJ N°41), ACCOCEBERRY Ximun, AIZPURU Eliane, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALQUIÉ Nicolas, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°57), ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCET Martine, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre-Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider (jusqu'à l'OJ N°45), ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur représenté par OILLARBURU Louis suppléant, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude (jusqu'à l'OJ N°15), BARUCQ Guillaume, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian (jusqu'à l'OJ N°41), BERTHET André, BETAT Sylvie, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEgain Arnaud, BIDEgain Gérard, BISAUTA Martine, BIZOS Patrick, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°62), BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard (jusqu'à l'OJ N°51), CAPDEVIELLE Colette (jusqu'à l'OJ N°15), CARRERE Bruno, CARRERE Sébastien, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASCINO Maud, CASET-URRUTY Christelle (jusqu'à l'OJ N°51), CASTEL Sophie (jusqu'à l'OJ N°63), CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°51), CHAZOUILLES Edouard (jusqu'à l'OJ N°62), COURCELLES Gérard, COLAS Véronique (jusqu'à l'OJ N°51), CORRÉGÉ Loïc (jusqu'à l'OJ N°51), CURUTCHARRY Antton (jusqu'à l'OJ N°51), CURUTCHET Maitena, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DALLEM Emmanuel, DAMESTOY Hervé (jusqu'à l'OJ N°61), DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal (jusqu'à l'OJ N°51), DARASPE Daniel, DARRICARRERE Raymond, DAVANT Allande, DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°45), DELGUE Lucien, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DERVILLE Sandrine (jusqu'à l'OJ N°15), DESTRUHAUT Pascal (jusqu'à l'OJ N°20), DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain (jusqu'à l'OJ N°56), DUPREUILH Florence (jusqu'à l'OJ N°53), DURRUTY Sylvie, DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier (jusqu'à l'OJ N°51), ELHORG Bernard, ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°52), ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques (jusqu'à l'OJ N°51), ETCHEGARAY Patrick (jusqu'à l'OJ N°51), ETCHEMENDY Jean, ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°60), ETXELEKU Peio (de l'OJ N°1 à l'OJ N°12 et de l'OJ N°21 à l'OJ N°59), EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis représenté par DAGORRET Anita suppléante, GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño représenté par OXARANGO Maite suppléante, GOMEZ Ruben (jusqu'à l'OJ N°41), GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, HARAN Gilles, HIRIGOYEN Roland (jusqu'à l'OJ N°51), HOUET Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain (jusqu'à l'OJ N°20), IRIART Jean-Pierre représenté par CAMUS ETCHECOPAR Arantxa suppléante, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRUME Jean-Michel, JAUREGUY Christophe, JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N°41), KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°51), LABADOT Louis (jusqu'à l'OJ N°41), LABORDE Michel, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACOSTE Xavier,

LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LARRALDE André, LARRANDA Régine représentée par DUHART Mathias suppléant, LARREGUY David, LAUQUÉ Christine, LAVIGNE Dominique, LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles, MIALOCQ Marie-Josée, MILLET-BARBÉ Christian, MOCHO Joseph (jusqu'à l'OJ N°51), MOUESCA Colette (jusqu'à l'OJ N°51), NABARRA Dorothée, NARBAIS-JAUREGUY Éric, NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne, (jusqu'à l'OJ N°51), PITRAU Maïte, PONS Yves, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°51), PRAT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°41), QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée, SAINT-ESTEVEN Marc, SAMANOS Laurence représentée par MOUNOLE Claude suppléant, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°51), SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, TRANCHE Frédéric, UGALDE Yves, URRUTICOECHEA Egoitz (jusqu'à l'OJ N°20), URRUTY Pierre, UTHURRALTE Dominique, VALS Martine (jusqu'à l'OJ N°54 et à compter de l'OJ N°56), VERNASSIERE Marie-Pierre, YBARGARAY Jean-Claude représenté par PAGOLA Pierre suppléant (jusqu'à l'OJ N°61).

ABSENTS OU EXCUSES :

AIRE Xole, ACCURSO Fabien, BÈGUE Catherine, BOUR Alexandra, CASABONNE Bernard, CASTREC Valérie, CHAPAR Marie-Agnès, COTINAT Céline, CROUZILLE Cédric, DAGORRET François, DARGAINS Sylvie, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, DUHART Agnès, DUTARET-BORDAGARAY Claire, DURAND PURVIS Anne-Cécile, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY René, FOSSECAVE Pascale, GAVILAN Francis, GONZALEZ Francis, HARDOUIN Laurence, HARDOY Pierre, HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Fabienne, IDIART Michel, INCHAUSPE Beñat, INCHAUSPE Henry, IRIBARNE Pascal, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, ITHURRALDE Éric, JONCOHALSA Christian, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABEGUERIE Marc, LACASSAGNE Alain, LAIGUILLON Cyrille, LARRASA Leire, LASSERRE Florence, LASSERRE Marie, LEIZAGOYEN Sylvie, LETCHAUREGUY Maïte, LOUGAROT Bernard, LOUPIEN-SUARES Déborah, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSONDO BESSOUAT Laurence, NADAUD Anne-Marie, OÇAFRAIN Michel, PRÉBENDÉ Jean-Louis, RUSPIL Iban, SALDUMBIDE Sylvie, SANS Anthony, SANSBERRO Thierry, THICOIPE Xabi, TURCAT Joëlle, URRUTIAGUER Sauveur, VAQUERO Manuel.

PROCURATIONS :

AIRE Xole à NABARRA Dorothée, BARETS Claude à NÉGUELOUART Pascal (à compter de l'OJ N°16), BÈGUE Catherine à MOCHO Joseph (jusqu'à l'OJ N°51), CACHENAUT Bernard à IRUME Jean-Michel (à compter de l'OJ N°52), CAPDEVIELLE Colette à DUPREUILH Florence (de l'OJ N°16 à l'OJ N°53), CASABONNE Bernard à DUBLANC Gilbert, CASTEL Sophie à UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°64), CASTREC Valérie à BLEUZE Anthony, COTINAT Céline à ARZELUS ARAMENDI Paulo, CURUTCHARRY Antton à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°52), DANTIACQ Pascal à BIZOS Patrick (à compter de l'OJ N°52), DEQUEKER Valérie à LAFLAQUIERE Jean-Pierre, DERVILLE Sandrine à MARTI Bernard (à compter de l'OJ N°16), DUHART Agnès à CASTEL Sophie (jusqu'à l'OJ N°63), DUTARET-BORDAGARAY Claire à EYHERABIDE Pierre, DURAND PURVIS Anne-Cécile à AROSTEGUY Maider (jusqu'à l'OJ N°45), ELGART Xavier à ECHEVERRIA Andrée (à compter de l'OJ N°52), ELISSALDE Philippe à MIALOCQ Marie-Josée (à compter de l'OJ N°53), ETCHEBERRY Jean-Jacques à ETCHEBER Pierre (à compter de l'OJ N°52), ETCHEGARAY Jean-René à DURRUTY Sylvie (jusqu'à l'OJ N°21 et à compter de l'OJ N°34), ETCHEMENDY René à ANCHORDOQUY Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°57), ETXELEKU Peio à ETCHEVERRY Michel (de l'OJ N°13 à l'OJ N°20 et de l'OJ N°60 à l'OJ N°70), GONZALEZ Francis à ROQUES Marie-Josée, HARDOUIN Laurence à BISAUTA Martine, HEUGUEROT Daniel à BETAT Sylvie, HIRIGOYEN Fabienne à MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, HIRIGOYEN Roland à DARRICARRERE Raymond (à compter de l'OJ N°52), IDIART Michel à JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N°41), IRIART Alain à DAMESTOY Odile (à compter de l'OJ N°21), IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°60), ITHURRALDE Éric à LARRALDE André, JAURIBERRY Bruno à INCHAUSPE Laurent (à compter de l'OJ N°42), KAYSER Mathieu à CHAZOUILLERES Edouard (de l'OJ N°52 à l'OJ N°62), LACASSAGNE Alain à LAUQUÉ Christine, LARRASA Leire à ALDANA-DOUAT Eneko, LASSERRE Florence à OLIVE Claude, LASSERRE Marie à BERTHET André, LETCHAUREGUY Maïte à IBARRA Michel, LOUPIEN-SUARES Déborah à MILLET-BARBÉ Christian, MARTIN-DOLHAGARAY Christine à ERREMUNDEGUY Joseba, NADAUD Anne-Marie à DAMESTOY Hervé (jusqu'à l'OJ N°61), OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Jean-Marc, PINATEL Anne à COURCELLES Gérard (à compter de l'OJ N°52), POYDESSUS Jean-Louis à POYDESSUS Dominique (à compter de l'OJ N°52), PRÉBENDÉ Jean-Louis à MAILHARRIN Jean-Claude, SANS Anthony à QUIHILLALT Pierre, SANSBERRO Thierry à IPUTCHA Jean-Marie, THICOIPE Xabi à TELLIER François, URRUTIAGUER Sauveur à ETCHEGARAY Patrick (jusqu'à l'OJ N°51), URRUTICOECHEA Egoitz à PITRAU Maïte (à compter de l'OJ N°21).

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 26/06/2024

ID : 064-200067106-20240615-CC_20240615_057-DE



SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

OJ N° 057 - Urbanisme et aménagement de l'espace.

Création d'une zone d'aménagement différé dite « ZAD Hoztarrak » sur la commune d'Hosta.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

La commune d'Hosta souhaite mettre en place une zone d'aménagement différé (ZAD) sur son territoire. Cette ZAD, dénommée « ZAD Hoztarrak » se positionne sur le centre-bourg d'Hosta. Son périmètre intègre les biens bâtis et une partie des fonciers nus et constructibles situés à proximité immédiate de l'espace actuellement urbanisé. Il regroupe ainsi l'ensemble des secteurs stratégiques pouvant permettre le développement de la commune.

Motivation de la création de la zone d'aménagement différé dite « ZAD Hoztarrak » sur la commune d'Hosta.

La commune d'Hosta, dotée d'une carte communale, est caractérisée par l'augmentation de sa population sur les six dernières années. Cette progression est associée à une augmentation du nombre de logements mais l'inquiétude persiste quant à la capacité d'accueillir de nouveaux habitants ou de permettre aux habitants actuels de poursuivre ou d'entamer leur parcours résidentiel. En effet, la vacance du parc actuel est très faible et est révélatrice d'une tension relative du marché immobilier, d'autant plus qu'elle est associée à une part significative de résidences secondaires, en augmentation sur les dix dernières années.

Au regard de ces éléments, eux-mêmes associés à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal Sud Basse Navarre et à une diminution de la consommation foncière dans le respect de la loi climat et résilience, la commune souhaite s'approprier les enjeux fonciers de son territoire en mobilisant les outils disponibles et en lien avec sa capacité d'intervention. La commune s'est ainsi orientée vers l'établissement public foncier local (EPFL) Pays Basque pour intervenir sur les biens vacants de son centre-bourg. Dans cette même dynamique, elle souhaite mettre en place une zone d'aménagement différé sur son bourg, afin de sécuriser l'intervention éventuelle de l'EPFL Pays Basque et d'opérer une veille foncière sur les secteurs stratégiques, notamment non bâtis.

Cet outil foncier apparaît comme particulièrement adapté en créant un droit de préemption sur l'ensemble de son périmètre. Il permet ainsi une intervention au cas par cas lors de ventes, complétant ainsi l'intervention en anticipation menée par la Commune.

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, conférant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme, la possibilité de créer des zones d'aménagement différé ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 212-1 et suivants, R. 212-1 et suivants et L. 213-17 relatifs aux zones d'aménagement différé ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 210-1, L. 213-1 et suivants et R. 213 -1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2016-07-13-011 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la Commune d'Hosta rendu par délibération du 13 mai 2024 ;

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx du 16 mai 2024 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de créer la zone d'aménagement différé dite « ZAD Hoztarrak » à Hosta suivant la saisine de la commune, selon le motif évoqué ci-dessus et le périmètre annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune d'Hosta de s'assurer de la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que la création d'une ZAD sur la commune d'Hosta permet cette intervention foncière publique ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la création de la zone d'aménagement différé dite « ZAD Hoztarrak » sur la commune d'Hosta d'une superficie globale d'environ 3,1 hectares, conformément au plan annexé délimitant le périmètre de la ZAD ;
- de désigner la commune d'Hosta comme titulaire du droit de préemption ZAD, pendant une période de 6 années renouvelable, à compter du caractère exécutoire de la délibération de création ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La délibération de création de la ZAD et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie d'Hosta et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La délibération sera également adressée aux organismes et services mentionnés à l'article R. 212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et greffe du même tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.



Signé électroniquement par : Remi BOCHARD
Date de signature : 26/06/2024
Qualité : Directeur général des services

Hosta - Zone d'Aménagement Différé

Périmètre de la ZAD





Publié le 28/07/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 JUILLET 2021

OJ N° 033 - Urbanisme et Aménagement. .

Création de la zone d'aménagement différé multisites « Centre-bourg et Sorhoeta » sur la commune d'Iholdy.

Date de la convocation : 16 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ACCOCEBERRY Ximun représenté par UTHURBURU Christelle suppléante, AIRE Xole représenté par MARTINEZ Claude suppléant, ALQUIE Nicolas, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre-Michel suppléant (jusqu'à l'OJ N°34), ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARRABIT Bernard représenté par ETCHEGARAY Jean-Pierre suppléant, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYPHASSORHO Sylvain, BACH Fabrice-Sébastien, BACHO Sauveur représenté par OILLARBURU Louis suppléant, BALMAT Mélanie, BARANTHOL Jean-Marc, BARUCQ Guillaume (à compter de l'OJ n°6), BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BETAT Sylvie, BIDART Jean-Paul, BIDEgain Gérard, BISAUTA Martine, BIZOS Patrick, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASCINO Maud, CASET-URRUTY Christelle, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOUILLERES Edouard, CORRÉGÉ Loïc, CROUZILLE Cédric (jusqu'à l'OJ N°26), DAGORRET François, DALLEt Emmanuelle (jusqu'à l'OJ N°34), DAMESTOY Hervé, DANTIACQ Pascal représenté par AMESTOY Loïc suppléant, DARRICARRERE Raymond, DE PAREDES Xavier, DERVILLE Sandrine, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DUTARET-BORDAGARAY Claire, DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier représenté par AGUERGARAY Léonie suppléante, ELISSALDE Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°34), ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°34), ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis représenté par DAGORRET Anita suppléante, GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño (jusqu'à l'OJ N°10), GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David représenté par MINNE Sandrine suppléante, IBARRA Michel représenté par CHOURY Gilles suppléant, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Laurent représenté par ETCHEVERRY Martine suppléante, IRIART Jean-Pierre représenté par CAMUS-ETCHECOPAR Arantxa suppléante, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOIN Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°34), IRUME Jean-Michel, ITHURRALDE Éric (à compter de l'OJ N° 8), ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°26), KAYSER Mathieu, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis (jusqu'à l'OJ N°31), LABORDE Michel, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LARRALDE André, LASSERRE Florence, LASSERRE Marie, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie représentée par ECHINARD Emmanuel suppléant, LETCHAUREGUY Maïte, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°31), MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MILLET-BARBÉ Christian, MOUESCA Colette, NABARRA Dorothée, NADAUD Anne-Marie (jusqu'à l'OJ N°30), OÇAFRAIN Gilbert (jusqu'à l'OJ N°30), OÇAFRAIN Jean-Marc, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Anne (jusqu'à l'OJ N°26), PITRAU Maite représentée par ARHANCET Martin suppléant, PONS Yves, POYDESSUS Dominique, PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée, RUSPIL Iban, SAINT-ESTEVEN Marc, SAMANOS Laurence, SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, THICOIPE Xabi, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°23), URRUTICOECHEA Egoitz (jusqu'à l'OJ N°34), UTHURRALT Dominique, VALS Martine, VERNASSIERE Marie-Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ABBADIE Arnaud, ACCURSO Fabien, AIZPURU Eliane, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ANGLADE Jean-François, AYENSA Fabienne, BARETS Claude, BÈGUE Catherine, BERÇAÏTS Christian, BEREAU Emmanuel, BICAIN Jean-Michel, BLEUZE Anthony, BOUR Alexandra, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette, CASABONNE Bernard, CASTEL Sophie, CASTREC Valérie, CHAPAR Marie-Agnès, COLAS Véronique, COTINAT Céline, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DAMESTOY Odile, DARASPE Daniel, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DELGUE Lucien, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DESTRUHAUT Pascal, DUPREUILH Florence, DURAND PURVIS Anne-Cécile, DURRUTY Sylvie, ERGUY Chantal, ETCHAMENDI Nicole, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEMENDY Jean, ETCHEVERRY Michel, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale, GAVILAN Francis, GOBET Amaya, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARDOY Pierre, HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Fabienne, IDIART Dominique, IDIART Michel, INCHAUSPE Beñat, INCHAUSPE Henry, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Jean-François, JAURIBERRY Bruno, JONCOHALSA Christian, LABEGUERIE Marc, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LAIGUILLON Cyrille, LARRANDA Régine, LARRASA Leire, LAUQUÉ Christine, LOUPIEN-SUARES Déborah, LUCHILO Jean-Baptiste, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MIALOCQ Marie-José, MINONDO Raymond, MOCHO Joseph, MOTSCH Nathalie, NARBAIS-JAUREGUY Éric, NÉGUELOUART Pascal, OÇAFAIRIN Michel, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, SALDUMBIDE Sylvie, SANS Anthony, TRANCHE Frédéric, UHART Michel, URRUTIAGUER Sauveur, URRUTY Pierre, VAQUERO Manuel.

PROCURATIONS :

AIZPURU Eliane, à ETXELEKU Peio, ALDACOURROU Michel à EYHERABIDE Pierre, ALDANA-DOUAT Eneko à CARRERE Bruno, ALLEMAN Olivier à CORRÉGÉ Loïc, ANGLADE Jean-François à ETCHART Jean-Louis, BARETS Claude à YBARGARAY Jean-Claude, BÈGUE Catherine à DUTARET BORDAGARAY Claire, BLEUZE Anthony à OLIVE Claude, BOUR Alexandra à ALZURI Emmanuel, CACHENAUT Bernard à LACOSTE Xavier, CAPDEVIELLE Colette à DERVILLE Sandrine, CASTEL Sophie à ERREMUNDEGUY Joseba, CASTREC Valérie à SERVAIS Florence, CROUZILLE Cédric à CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°27), CURUTCHARRY Antton OLÇOMENDY Daniel, CURUTCHET Maitena à IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine à ARAMENDI Philippe, DAMESTOY Odile à SAINT-ESTEVEN Marc, DARASPE Daniel à ETXELEKU Peio, DELGUE Lucien à ETCHEGARAY Patrick, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange à CARRERE Bruno, DEQUEKER Valérie à BERTHET André, DUPREUILH Florence à DUZERT Alain, DURAND PURVIS Anne-Cécile à LABORDE Michel, DURRUTY Sylvie à ETCHEGARAY Jean-René, GASTAMBIDE Arño à GALLOIS Françoise (à compter de l'OJ N°11), GOBET Amaya à GALLOIS Françoise, HEUGUEROT Daniel à RUSPIL Iban, HIRIGOYEN Fabienne à HIRIGOYEN Roland, IPUTCHA Jean-Marie à SANSBERRO Thierry, IRIART Alain à DARRICARRERE Raymond, IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°34), ITHURRIA Nicole à ALZURI Emmanuel (à compter de l'OJ N°27), LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste à OLÇOMENDY Daniel, LACASSAGNE Alain à HARDOUIN Laurence, LARRASA Leire à URRUTICOECHEA Egoitz (jusqu'à l'OJ N°34), LAUQUÉ Christine à ETCHEGARAY Jean-René, LOUPIEN-SUARES Déborah à CORRÉGÉ Loïc, MASSÉ Philippe à SAMANOS Laurence, MINONDO Raymond à GARICOITZ Robert, NADAUD Anne-Marie à DAMESTOY Hervé (à compter de l'OJ N°31), NÉGUELOUART Pascal à GOYHENEIX Joseph, OÇAFAIRIN Gilbert à OÇAFAIRIN Jean-Marc (à compter de l'OJ N°31), OÇAFAIRIN Michel à OÇAFAIRIN Jean-Marc, PINATEL Anne à VALS Martine (à compter de l'OJ N°27), SALDUMBIDE Sylvie à ETCHENIQUE Philippe, SANS Anthony à URRUTICOECHEA Egoitz (jusqu'à l'OJ N°34), TRANCHE Frédéric à ECENARRO Kotte, UGALDE Yves à ERREMUNDEGUY Joseba (à compter de l'OJ N°24), URRUTIAGUER Sauveur à CHAFFURIN André.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

OJ N° 033 - Urbanisme et Aménagement. .

Création de la zone d'aménagement différé multisites « Centre-bourg et Sorhoeta » sur la commune d'Iholdy.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

La commune d'Iholdy souhaite rendre attractif son territoire en permettant notamment aux jeunes ménages du secteur de venir s'y installer. La commune doit prendre en considération l'évolution récente des marchés immobiliers et fonciers de l'intérieur du Pays Basque qui, à leur tour, sont confrontés à de nouvelles tensions.

Motivation de la création de la Zone d'Aménagement Différé Multisites « Centre-bourg et Sorhoeta »

La commune d'Iholdy, confrontée à des enjeux de régulation de son développement, souhaite se doter des moyens lui permettant de saisir les opportunités liées notamment à de futures situations de vacance, ainsi qu'à la mutation prochaine des dernières emprises foncières restant à bâtir sur son territoire.

Pour favoriser l'installation de jeunes ménages, la commune souhaite donc développer une offre résidentielle d'initiative publique, en se dotant d'un outil opérationnel destiné à :

- développer une offre de logements accessibles, tant en location qu'en accession à la propriété ;
- développer une offre de services et d'équipements publics ;
- réguler le développement urbain autour du centre-bourg ;
- préserver l'activité agricole en périphérie du secteur constructible.

Pour mener à bien son projet, la Commune d'Iholdy veut se rendre maître du foncier et souhaite donc instaurer une Zone d'Aménagement Différé sur le périmètre annexé à la présente délibération.

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014, conférant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ayant compétence en matière de PLU, la création des Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-011 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L212-1 et suivants relatifs aux Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la Commune d'Iholdy en date du 2 avril 2021 ;

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCOT Pays Basque Seignanx en date du 8 juillet 2021 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de créer la Zone d'Aménagement Différé Multisites dite « Centre-bourg et Sorhoeta » sur la commune d'Iholdy selon le motif évoqué ci-dessus et le périmètre annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune d'Iholdy, de s'assurer la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que la création d'une ZAD sur la commune d'Iholdy permet cette intervention foncière publique ;


Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72


Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72


Sedença
15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la création de la Zone d'Aménagement Différé Multisites dite « Centre-bourg et Sorhoeta » sur la commune d'Iholdy d'une superficie globale d'environ 27 hectares (269 602 m²), conformément aux documents annexés : rapport de présentation comportant la liste des parcelles et plan délimitant le périmètre de la ZAD ;
- de désigner la Commune d'Iholdy comme titulaire du droit de préemption ZAD pendant une période de 6 années renouvelable, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération de création ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La présente délibération et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie d'Iholdy et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La présente délibération sera adressée aux organismes et services mentionnées à l'article R.212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et au greffe du même tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

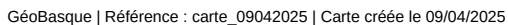


Signé électroniquement par : Remi Bochard

Date de signature : 28/07/2021

Qualité : Directeur général des services

Iholdy





Publié le 25/03/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 MARS 2021

OJ N° 038 - Urbanisme et Aménagement. .

Création de la Zone d'Aménagement Différé « Multisites » sur la commune d'Irissarry.

Date de la convocation : 12 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ACCOCEBERRY Ximun, AIRE Xole, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALZURI Emmanuel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre Michel suppléant, AROSTEGUY Maider, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARUCQ Guillaume, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERGÉ Mathieu, BIDEgain Gérard, BISAUTA Martine, BIZOS Patrick (jusqu'à l'OJ N°27), BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean Yves, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRIQUE Renée, CASCINO Maud, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOUILLERES Edouard (jusqu'à l'OJ N° 34), CROUZILLE Cédric, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DALLEM Emmanuelle représentée par LAHORGUE Michel suppléant, DAMESTOY Hervé, DARASPE Daniel, DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N° 32), DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien (jusqu'à l'OJ N° 27), DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DERVILLE Sandrine (jusqu'à l'OJ N°24), DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire (jusqu'à l'OJ N° 24), DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier, ELISSALDE Philippe, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY René, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, IBARRA Michel, IDIART Dominique, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie représenté par ARHANCET Virginie suppléante, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRUME Jean-Michel, LABADOT Louis, LABORDE Michel, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LARRALDE André, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie, LETCHAUREGUY Maite, LOUGAROT Bernard, MAILHARIN Jean-Claude, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles, MIALOCQ Marie-Josée, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MOCHO Joseph, MOUESCA Colette, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N° 27), OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PITRAU Maite, QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre, RUSPIL Iban, SAINT-ESTEVEN Marc, SALDUMBIDE Sylvie, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, TRANCHE Frédéric, UGALDE Yves, URRUTIAGUER Sauveur, URRUTICOECHEA Egoitz, URRUTY Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ABBADIE Arnaud, ACCURSO Fabien, AIZPURU Eliane, ALQUIE Nicolas, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ARLA Alain, ARRABIT Bernard, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne, AYPHASSORHO Sylvain, BACH Fabrice-Sébastien, BALMAT Mélanie, BARETS Claude, BÈGUE Catherine, BERÇAÏTS Christian, BERAU Emmanuel, BERTHET André, BETAT Sylvie, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BORDES Alexandre, BOUR Alexandra, BUTORI Nicole, CARRICART Pierre, CASABONNE Bernard, CASET-URRUTY

Siege

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Christelle, CASTEL Sophie, CASTREC Valérie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHAPAR Marie-Agnès, COLAS Véronique, CORRÉGÉ Loïc, COTINAT Céline, DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence, DURAND PURVIS Anne-Cécile, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEGARAY Patrick, ETCHEMENDY Jean, ETCHENIQUE Philippe, FOSSECAVE Pascale, FOURNIER Jean-Louis, GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GAVILAN Francis, GOBET Amaya, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARDOY Pierre, HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Fabienne, HUGLA David, IDIART Michel, INCHAUSPE Beñat, INCHAUSPE Henry, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOIN Didier, ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole, JAURIBERRY Bruno, JONCOHALSA Christian, KAYSER Mathieu, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABEGUERIE Marc, LACASSAGNE Alain, LAIGUILLON Cyrille, LARRANDA Régine, LARRASA Leire, LASSERRE Florence, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LOUPIEN-SUARES Déborah, LUCHILO Jean-Baptiste, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MOTSCH Nathalie, NABARRA Dorothée, NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Michel, PINATEL Anne, PONS Yves, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, PRÉBENDÉ Jean-Louis, ROQUES Marie-Josée, SAMANOS Laurence, SANS Anthony, SANSBERRO Thierry, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, THICOIPE Xabi, UHART Michel, UTHURRALT Dominique, VALS Martine, VAQUERO Manuel, VERNASSIERE Marie-Pierre.

PROCURATIONS :

ABBADIE Arnaud à FONTAINE Arnaud, ACCURSO Fabien à SERVAIS Florence, AIZPURU Eliane à ETXELEKU Peio, ALQUIE Nicolas à ERREMUNDEGUY Joseba, ANCHORDOQUY Jean-Michel à CURUTCHARRY Antton, ARRABIT Bernard à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°12), ARZELUS ARAMENDI Paulo à HARAN Gilles, AYENSA Fabienne à ETCHEVERRY Michel, AYPHASSORHO Sylvain à BARANTHOL Jean-Marc, BACH Fabrice-Sébastien à CHAZOUILLERES Edouard (jusqu'à l'OJ N°34), BALMAT Mélanie à CROUZILLE Cédric, BARETS Claude à MINONDO Raymond, BÈGUE Catherine à DUTARET-BORDAGARAY Claire (jusqu'à l'OJ N° 24), BERÇAÏTS Christian à IBARRA Michel, BEREAU Emmanuel à IDIART Dominique, BERTHET André à MOUESCA Colette, BETAT Sylvie à DUBLANC Gilbert, BICAIN Jean-Michel à YBARGARAY Jean-Claude, BIDART Jean-Paul à GOYHENEIX Joseph, BOUR Alexandra à ALZURI Emmanuel, BUTORI Nicole à TRANCHE Frédéric, CARRICART Pierre à QUIHILLALT Pierre, CASABONNE Bernard à NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N° 27), CASTEL Sophie à DURRUTY Sylvie, CASTREC Valérie à DE PEREDES Xavier, CENDRES Bruno à MASSÉ Philippe, CHAFFURIN André URRUTIAGUER Sauveur, CHAPAR Marie-Agnès à BONZOM Jean-Marc, COLAS Véronique à PITRAU Maïte, CORRÉGÉ Loïc à ALLEMAN Olivier, DAMESTOY Odile à IRIART Alain, DANTIACQ Pascal à BIZOS Patrick (jusqu'à l'OJ N° 27), DAVANT Allande à ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, DEQUEKER Valérie à OLIVE Claude, DERVILLE Sandrine à BERGÉ Mathieu (à compter de l'OJ N°25), DESTRUHAUT Pascal à DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DIRATCHETTE Emile à PARGADE Isabelle, DUBOIS Alain à DAMESTOY Hervé, DUHART Agnès à MILLET-BARBE Christian, DUPREUILH Florence à DUZERT Alain, DURAND PURVIS Anne-Cécile à LABORDE Michel, DUTARET-BORDAGARAY Claire à ALLEMAN Olivier (à compter de l'OJ N°25), ERDOZAINCY-ETCHART Christine à IRUME Jean-Michel, ERGUY Chantal à BACHO Sauveur, ETCHART Jean-Louis à ANGLADE Jean-François, ETCHEBER Pierre à RUSPIL Iban, ETCHEBERRY Jean-Jacques à LOUGAROT Bernard, ETCHEGARAY Patrick à DELGUE Lucien (jusqu'à l'OJ N° 27), ETCHEMENDY Jean à PITRAU Maïte, ETCHENIQUE Philippe à SALDUMBIDE Sylvie, FOSSECAVE Pascale à ETCHEVERRY Pello, GALLOIS Françoise à CARRERE Bruno, GARICOITZ Robert à OÇAFRAIN Gilbert, GAVILAN Francis à BURRE-CASSOU Marie-Pierre, GOBET Amaya à LEIZAGOYEN Sylvie, GOMEZ Ruben à URRUTICOECHEA Egoitz, GUILLEMIN Christian à PARIS Joseph, HEUGUEROT Daniel à MASSONDO Charles, HIRIGOYEN Fabienne à HIRIGOYEN Roland, HUGLA David à DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N°32), INCHAUSPE Henry à MOCHO Joseph, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole à CURUTCHET Maitena (à compter de l'OJ N°7), IRIGOIN Didier à BIDEGAIN Gérard, ITHURRALDE Éric à OLCOMENDY Daniel, ITHURRIA Nicole à IRIGOYEN Jean-François, JAURIBERRY Bruno à ALDACOURROU Michel, JONCOHALSA Christian à ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, KAYSER Mathieu à AROSTEGUY Maider, KEHRIG COTTENÇON Chantal à ECENARRO Kotte, LABEGUERIE Marc à MASSÉ Philippe, LACASSAGNE Alain à BISAUTA Martine, LAIGUILLON Cyrille à ERREMUNDEGUY Joseba, LARRANDA Régine à DAGORRET François, LARRASA Leire à ALDANA-DOUAT Eneko, LASSERRE Florence à BLEUZE Anthony, LASSERRE Marie à LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAUQUÉ Christine à HARDOUIN Laurence, LOUPIEN-SUARES Déborah à ETCHEGARAY Jean-René, LUCHILO Jean-Baptiste à IRIART Jean-Pierre, MARTI Bernard à DERVILLE Sandrine (jusqu'à l'OJ N°24) et à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°25), MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie à SAINT-ESTEVEN Marc, MARTIN-DOLHAGARAY Christine à UGALDE Yves, MASSONDO BESSOUAT Laurence à HOUET

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Muriel, MOTSCH Nathalie à ETCHEGARAY Jean-René, NABARRA Dorothée à URRUTY Pierre, NARBAIS-JAUREGUY Éric à URRUTIAGUER Sauveur (à compter de l'OJ N°28) NÉGUELOUART Pascal à IHIDOY Sébastien, OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Jean-Marc, PINATEL Anne à AROSTEGUY Mairer, PONS Yves à BUSSIRON Jean-Yves, POYDESSUS Dominique à LARRALDE André, POYDESSUS Jean-Louis à INCHAUSPE Laurent, PRÉBENDÉ Jean-Louis à MAILHARIN Jean-Claude, ROQUES Marie-Josée à GONZALEZ Francis, SAMANOS Laurence à ETCHAMENDI Nicole, SANS Anthony à URRUTICOECHEA Egoitz, SANSBERRO Thierry à ETXELEKU Peio, SUQUILBIDE Martin à AIRE Xole, TELLIER François à ARAMENDI Philippe, THICOIPE Xabi à GASTAMBIDE Arño, UHART Michel à CACHENAUT Bernard, UTHURRALT Dominique à IRIART Jean-Pierre, VALS Martine à CASCINO Maud, VAQUERO Manuel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, VERNASSIERE Marie-Pierre à IBARRA Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur ENEKO ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

OJ N° 038 - Urbanisme et Aménagement. .
Création de la Zone d'Aménagement Différé « Multisites » sur la commune d'Irissarry.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

La commune d'Irissarry est confrontée à des enjeux importants d'aménagement du territoire : maîtrise du développement résidentiel, rationalisation des consommations foncières, recentrage du développement urbain, préservation des espaces agricoles et naturels. Elle doit en parallèle concilier ses spécificités patrimoniales avec une relative pression urbaine exerçant des tensions croissantes sur les marchés immobiliers et fonciers.

Motivation de la création de la Zone d'Aménagement Différé « Multisites »

Dans l'objectif de décliner des stratégies foncières permettant de se donner les moyens d'anticiper l'aménagement de son territoire, la commune d'Irissarry a élaboré un diagnostic foncier à l'échelle du territoire communal. Ce diagnostic a permis de mettre en avant les disponibilités foncières au regard de l'application de la carte communale opposable. L'analyse qui en ressort met notamment en évidence les besoins de reconstitution de stocks fonciers publics qui font actuellement défaut pour mener à bien les politiques publiques d'aménagement souhaitées par la commune.

A travers le croisement d'indicateurs géographiques et techniques, la commune d'Irissarry a ciblé les secteurs stratégiques pouvant faire l'objet de réserves foncières publiques ou permettant l'engagement de projets opérationnels à court/moyen terme. La commune entend désormais mener des actions foncières ciblées avec l'objectif global de pouvoir phaser et impulser dans le temps des projets d'initiative publique.

En instaurant un droit de préemption, cette Zone d'Aménagement Différé « Multisites » visera à :

- assurer une veille foncière dynamique sur les secteurs stratégiques de la commune ;
- en complément de démarches de négociations amiables, de favoriser la constitution de réserves foncières publiques ;
- inscrire les secteurs ciblés à enjeux dans une dynamique globale de réflexion ;
- prévenir les comportements spéculatifs et réguler la mise en œuvre d'opérations d'aménagement/construction au regard des besoins du territoire.

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014, conférant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ayant compétence en matière de PLU, la création des Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-011 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L212-1 et suivants relatifs aux Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune d'Irissarry en date du 26 janvier 2021 ;

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCOT Pays Basque et Seignanx en date du 21 janvier 2021 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de créer la Zone

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença
15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

d'Aménagement Différé dite « ZAD Multisites » sur la commune d'Irissarry selon les motifs évoqués ci-dessus et le périmètre annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune d'Irissarry de s'assurer la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que la création d'une ZAD sur la commune d'Irissarry permet cette intervention foncière publique ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la création de la Zone d'Aménagement Différé dite « ZAD Multisites » sur la commune d'Irissarry d'une superficie globale de 12,5 hectares, conformément aux documents annexés : rapport de présentation comportant la liste des parcelles et plan délimitant le périmètre de la ZAD ;
- de désigner la commune d'Irissarry comme titulaire du droit de préemption ZAD pour une durée de 6 ans renouvelable à compter du caractère exécutoire de la présente délibération de création ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La présente délibération et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie d'Irissarry et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La présente délibération sera adressée aux organismes et services mentionnés à l'article R.212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et greffe du même tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

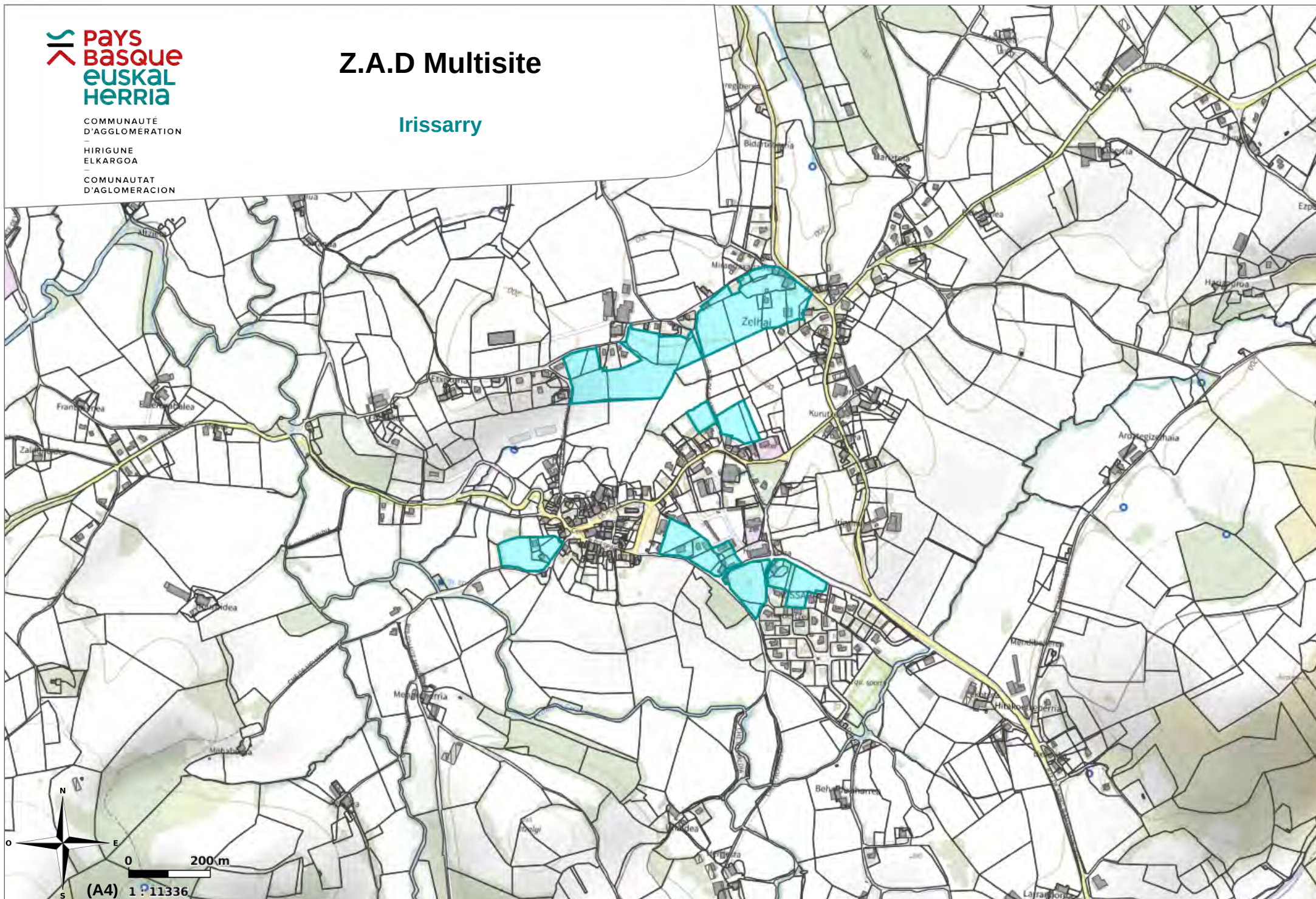
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.



Signé électroniquement par : Remi Bochart
Date de signature : 25/03/2021
Qualité : Direction générale des services

Z.A.D Multisite

Irissarry





Publié le 22/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2021

OJ N° 070 - Urbanisme et Aménagement. .

Création de la zone d'aménagement différé « Centre-bourg » sur la commune d'Irissarry.

Date de la convocation : 10 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°12), ACCOCEBERRY Ximun, AIRE Xole représentée par MARTINEZ Claude suppléant, AIZPURU Eliane, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier (jusqu'à l'OJ N°55), ALQUIE Nicolas, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre-Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne (jusqu'à l'OJ N°13), AYPHASSORHO Sylvain (jusqu'à l'OJ N°60), BACH Fabrice-Sébastien, BACHO Sauveur représenté par OILLARBURU Louis suppléant, BARANTHOL Jean-Marc, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian, BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°55), BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard représenté par CORNU Yves suppléant, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard, CASTEL Sophie, CASTREC Valérie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOILLERES Edouard (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°55), COLAS Véronique (jusqu'à l'OJ N°55), CORRÉGÉ Loïc (de l'OJ N°1 à l'OJ N°5, à compter de l'OJ N°7 jusqu'à l'OJ N°45), COTINAT Céline, CROUZILLE Cédric, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DALLEM Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°73), DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile, DARASPE Daniel, DARRICARRERE Raymond, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien (à compter de l'OJ N°4), DEQUEKER Valérie, DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence (jusqu'à l'OJ N° 7), DURAND PURVIS Anne-Cécile (jusqu'à l'OJ N°48), DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire (jusqu'à l'OJ N°6), DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier (à compter de l'OJ N°4), ELISSALDE Philippe représenté par ALDALURRA Odette suppléante, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick (à compter de l'OJ N°6), ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale, FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°63), GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GOBET Amaya, GOMEZ Ruben, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Fabienne, HIRIGOYEN Roland, HOUEY Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel, IDIART Dominique, IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N°12), IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Laurent représenté par ETCHEVERRY Martine suppléante, IPUTCHA Jean-Marie, IRIBARNE Pascal, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOIN Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°7), IRIGOYEN Jean-François, JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N°6), JONCOHALSA Christian, KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°7), KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis, LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel, LABORDE

LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAIGUILLON Cyrille (jusqu'à l'OJ N°65), LARRALDE André, LARRASA Leire, LASSERRE Florence, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°35), LETCHAUREGUY Maïte, LOUGAROT Bernard, LOUPIEN-SUARES Déborah, LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe (jusqu'à l'OJ N°7), MASSONDO Charles (jusqu'à l'OJ N°9), MASSONDO BESSOUAT Laurence, MIALOCQ Marie-Josée (à compter de l'OJ N°6), MILLET-BARBÉ Christian, MOCHO Joseph (jusqu'à l'OJ N°12), MOTSCH Nathalie (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°8), MOUESCA Colette, NABARRA Dorothée, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°42), NÉGUELOUART Pascal, OÇAFAIN Gilbert, OÇAFAIN Jean-Marc (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°26), OÇAFAIN Michel (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°26), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne, PITRAU Maïte, PONS Yves, PRAT Jean-Michel, PRÉBENDÉ Jean-Louis représenté par VERDIÈRE Corinne suppléante, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée, RUSPIL Iban, SAINT-ESTEVEN Marc, SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence, SANS Anthony, SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, SUQUILBIDE Martin (jusqu'à l'OJ N°76), TELLIER François, THICOIPE Xabi, TRANCHE Frédéric, TURCAT Joëlle, UHART Michel (jusqu'à l'OJ N°62), URRUTIAGUER Sauveur, URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VALS Martine (jusqu'à l'OJ N°42), VERNASSIERE Marie-Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ACCURSO Fabien, ARRABIT Bernard, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BÈGUE Catherine, BETAT Sylvie, BERAU Emmanuel, BIZOS Patrick, BOUR Alexandra, CASCINO Maud, CASET-URRUTY Christelle, CHAPAR Marie-Agnès, DANTIACQ Pascal, DARGAINS Sylvie, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, ERDOZAINCY-ETCHART, ESTEBAN Mixel, ETCHEBERRY Jean-Jacques, GAVILAN Francis, HARDOY Pierre, INCHAUPE Beñat, INCHAUPE Henry, IRIGOIN Didier, IRUME Jean-Michel, ITHURRALDE Éric, LARRANDA Régine, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, QUEHEILLE Jean-Marie, UGALDE Yves, URRUTICOECHEA Egoitz, VAQUERO Manuel.

PROCURATIONS :

ALLEMAN Olivier à ALQUIE Nicolas (à compter de l'OJ N°56), AYPHASSORHO Sylvain à BARANTHOL Jean-Marc (à compter de l'OJ N°61), BARETS Claude à YBARGARAY Jean-Claude, BARUCQ Guillaume à ETXELEKU Peio, BÈGUE Catherine à IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N°12), BETAT Sylvie à ABBADIE Arnaud (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°12), BOUR Alexandra à ALZURI Emmanuel, CORRÉGÉ Loïc à LOUPIEN-SUARES Deborah (à compter de l'OJ N°46), DARGAINS Sylvie à IRIGOYEN Jean-François, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange à ARAMENDI Philippe, DUPREUILH Florence à DUZERT Alain (à compter de l'OJ N°8), DUTARET-BORDAGARAY Claire à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°7), ESTEBAN Mixel à IRIART Alain, GAVILAN Francis à DESTRUHAUT Pascal, JAURIBERRY Bruno à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°7), LAIGUILLON Cyrille à LACASSAGNE Alain (à compter de l'OJ N°66), MASSÉ Philippe à ETXELEKU Peio (à compter de l'OJ N°8), MOTSCH Nathalie à ETCHEGARAY Jean-René (à compter de l'OJ N°9), POYDESSUS Jean-Louis à OÇAFAIN Gilbert, KAYSER Mathieu à PINATEL Anne (à compter de l'OJ N°8), UGALDE Yves à ERREMUNDEGUY Joseba, UHART Michel à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°63), VAQUERO Manuel à ETCHEVERRY Pello.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

OJ N° 070 - Urbanisme et Aménagement. .

Création de la zone d'aménagement différé « Centre-bourg » sur la commune d'Irissarry.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

La commune d'Irissarry est confrontée à des enjeux importants d'aménagement du territoire : maîtrise du développement résidentiel, rationalisation des consommations foncières, recentrage du développement urbain, préservation des espaces agricoles et naturels. Elle doit, en parallèle, concilier ses spécificités patrimoniales avec une relative pression urbaine exerçant des tensions croissantes sur les marchés immobiliers et fonciers.

Motivation de la création de la Zone d'Aménagement Différé « Centre-bourg »

La commune d'Irissarry souhaite concilier son développement lié notamment à l'accueil de nouveaux habitants tout en préservant son identité rurale. L'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal va nécessairement travailler à recentrer le développement urbain dans l'objectif de préserver les espaces agricoles et naturels du mitage. Ces orientations globales, affirmées à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale, devront par conséquent être traduites dans le projet du PLUi. Elles mettront naturellement en avant les fonciers proches du bourg comme de potentiels futurs espaces de développement et cibleront également les biens bâtis du bourg comme des potentialités à interroger.

Dans l'objectif de décliner des stratégies foncières dédiées, la commune d'Irissarry a commencé par élaborer un diagnostic foncier à l'échelle du territoire communal dans le double objectif d'anticiper les mutations potentielles et de cibler les secteurs à enjeux de maîtrise publique.

L'analyse des disponibilités foncières au regard de l'application de la carte communale met en évidence les besoins de reconstitution de stocks fonciers publics, la présence de dents creuses privées dans le centre bourg et des capacités de densification d'un quartier situé en prolongement nord du centre bourg.

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014, conférant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, ayant compétence en matière de PLU, la création des zones d'aménagement différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L212-1 et suivants relatifs aux zones d'aménagement différé ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune d'Irissarry en date du 13 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx en date du 18 novembre 2021 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de créer la zone d'aménagement différé dite « Centre-bourg » sur la commune d'Irissarry selon le motif évoqué ci-dessus et le périmètre annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune d'Irissarry de s'assurer la

maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que la création d'une ZAD sur la commune d'Irissarry permet cette intervention foncière publique ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la création de la zone d'aménagement différé dite « Centre-bourg » sur la commune d'Irissarry d'une superficie de 6,6 ha environ, conformément aux documents annexés : rapport de présentation comportant la liste des parcelles et plan délimitant le périmètre de la ZAD ;
- de désigner la commune d'Irissarry comme titulaire du droit de préemption ZAD pour une durée de 6 ans renouvelable à compter du caractère exécutoire de la présente délibération de création ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La présente délibération et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie d'Irissarry et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La présente délibération sera adressée aux organismes et services mentionnées à l'article R.212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et au greffe du même tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.



Signé électroniquement par : Remi Bochard
Date de signature : 22/12/2021
Qualité : Directeur général des services

ZAD CENTRE BOURG COMMUNE D'IRISSARRY

Périmètre
Echelle : 1/2500

Source : DGFIP - Fichiers fonciers 2019, IGN BD ORTHO 2018.





Publié le 28/06/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 JUIN 2021

OJ N° 063 - Urbanisme et Aménagement.

Création de la zone d'aménagement différé « ALHASTIA » sur la commune d'Ispoure.

Date de la convocation : 11 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 231

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun, AIRE Xole, AIZPURU Eliane (jusqu'à l'OJ N°69), ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko (jusqu'à l'OJ N°4), ALLEMAN Olivier (jusqu'à l'OJ N°5), ALQUIE Nicolas (jusqu'à l'OJ N°22), ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre-Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider (jusqu'à l'OJ N°40), ARRABIT Bernard (jusqu'à l'OJ N° 41), ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur, BALMAT Mélanie (jusqu'à l'OJ N°69), BARANTHOL Jean-Marc, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERGÉ Mathieu (jusqu'à l'OJ N°3 puis à compter de l'OJ N°8), BERTHET André, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard (jusqu'à l'OJ N°44), BISAUTA Martine, BIZOS Patrick, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°22), BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre (jusqu'à l'OJ N°55), BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean Yves, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASCINO Maud (jusqu'à l'OJ N° 25, mais n'a pu voter l'OJ N°23), CASTEL Sophie (jusqu'à l'OJ N°58), CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, COLAS Véronique, CORRÉGÉ Loïc (jusqu'à l'OJ N°67), COTINAT Céline, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel (jusqu'à l'OJ N°69), DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N°61), DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°7), DELGUE Lucien (jusqu'à l'OJ N°44), DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal (jusqu'à l'OJ N°69), DIRATCHETTE Emile, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier, ELISSALDE Philippe, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole (jusqu'à l'OJ N°71), ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick (jusqu'à l'OJ N°44), ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°6), ETCHENIQUE Philippe (jusqu'à l'OJ N°4), ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N° 25, mais n'a pu voter l'OJ N°23), ETXELEKU Peio (jusqu'à l'OJ N°69), EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud (jusqu'à l'OJ N°7), FOSSECAVE Pascale (jusqu'à l'OJ N°41), FOURNIER Jean-Louis représenté par DAGORRET LACARRA Anita suppléante, GALLOIS Françoise, GASTAMBIDE Arño représenté par OXARANGO Maite suppléante, GAVILAN Francis, GOBET Amaya, GONZALEZ Francis, GUILLEMIN Christian (jusqu'à l'OJ N°7), HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HARDOY Pierre, HIRIGOYEN Fabienne, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David (jusqu'à l'OJ N°56), IBARRA Michel, IDIART Dominique, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (jusqu'à l'OJ N°6), IRIGOYEN Jean-François, IRUME Jean-Michel, ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°4), JONCOHALSA Christian, KAYSER Mathieu (à compter de l'OJ N°5 et jusqu'à l'OJ N°42), LABADOT Louis (jusqu'à l'OJ N° 54), LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAIGUILLON Cyrille (jusqu'à l'OJ N°45), LARRALDE André, LARRANDA Régine représentée par DUHART Mathias suppléant, LARRASA Leire, LASSERRE Florence, LASSERRE Marie, LETCHAUREGUY Maite, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°53), LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles (jusqu'à l'OJ N°45), MASSONDO BESSOUAT Laurence

Siege

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

(jusqu'à l'OJ N° 25, mais n'a pu voter l'OJ N°23), MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MOUESCA Colette, NABARRA Dorothée, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°55), NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel (jusqu'à l'OJ N°54), OLÇOMENDY Daniel, PARGADE Isabelle (jusqu'à l'OJ N°55), PARIS Joseph, PINATEL Anne (jusqu'à l'OJ N°41), PITRAU Maïte, POYDESSUS Dominique, PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUIHILLALT Pierre, RUSPIL Iban (jusqu'à l'OJ N° 25, mais n'a pu voter l'OJ N°23), SAINT-ESTEVEN Marc, SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence, SANS Anthony, SANBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°69), SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, THICOPE Xabi, UGALDE Yves, UHART Michel, URRUTICOECHEA Egoitz (jusqu'à l'OJ N°11), URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VAQUERO Manuel (jusqu'à l'OJ N°50), YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ACCURSO Fabien, ALZURI Emmanuel, ARROSSAGARAY Pierre, AYENSA Fabienne, BACH Fabrice-Sébastien, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BÈGUE Catherine, BERÇAÏTS Christian, BEREAU Emmanuel, BETAT Sylvie, BUTORI Nicole, CASABONNE Bernard, CASET-URRUTY Christelle, CASTREC Valérie, CHAPAR Marie-Agnès, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOILLERES Edouard, CROUZILLE Cédric, DALLEM Emmanuel, DAMESTOY Hervé, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, DUBLANC Gilbert, DUPREUILH Florence, DURAND PURVIS Anne-Cécile, DUTARET-BORDAGARAY Claire, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ETCHEBERRY Jean-Jacques, GARICOITZ Robert, GOMEZ Ruben, GOYHENEIX Joseph, HEUGUEROT Daniel, IDIART Michel, INCHAUSPE Beñat, INCHAUSPE Henry, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, JAURIBERRY Bruno, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAUQUÉ Christine, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie, LOUPIEN-SUARES Déborah, MARTI Bernard, MOCHO Joseph, MOTSCH Nathalie, OÇAFRAIN Jean-Marc, OLIVE Claude, PONS Yves, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, QUEHEILLE Jean-Marie, ROQUES Marie-Josée, TRANCHE Frédéric, URRUTIAGUER Sauveur, VALS Martine, VERNASSIERE Marie-Pierre.

PROCURATIONS :

ALDANA-DOUAT Eneko à LARRASA Leire (à compter de l'OJ N°5), ALLEMAN Olivier à LASSERRE Florence (à compter de l'OJ N°6), AIZPURU Eliane à SAMANOS Laurence (à compter de l'OJ N°70), ALZURI Emmanuel à BOUR Alexandra, ARROSSAGARAY Pierre à CARRIQUE Renée, AYENSA Fabienne à DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N°61), BARETS Claude à MINONDO Raymond, BERGÉ Mathieu à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°4 et jusqu'à l'OJ N°7), BIDEgain Gérard à BIDART Jean-Paul (à compter de l'OJ N°45), BUTORI Nicole à ECENARRO Kotte, CASCINO Maud à PINATEL Anne (OJ N°23 et à compter de l'OJ N°26 jusqu'à l'OJ N°41), CASTEL Sophie à LACASSAGNE Alain (à compter de l'OJ N°59), CASTREC Valérie à BALMAT Mélanie (jusqu'à l'OJ N°69), CHASSERIAUD Patrick à MOUESCA Colette, CHAZOILLERES Edouard à LABORDE Michel, CROUZILLE Cédric à DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°7), DAMESTOY Hervé à DUBOIS Alain, DE PAREDES Xavier à ETXELEKU Peio (à compter de l'OJ N°8 et jusqu'à l'OJ N°69), DELGUE Lucien à ITHURRALDE Eric (à compter de l'OJ N°45), DUTARET-BORDAGARAY Claire à EYHERABIDE Pierre, ETCHEGARAY Patrick à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°45), ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André, ETCHEMENDY René à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°7), ETCHEVERRY Pello à IRIGOYEN Jean-François (pour le vote de l'OJ N°23 et à compter de l'OJ N°26), ETXELEKU Peio à CURUTCHET Maitena (à compter de l'OJ N°70), FONTAINE Arnaud à ERGUY Chantal (à compter de l'OJ N°8), FOSSECAVE Pascale à VAQUERO Manuel (à compter de l'OJ N°42 et jusqu'à l'OJ N°50), GOMEZ Ruben à URRUTICOECHEA Egoitz (jusqu'à l'OJ N°11), GOYHENEIX Joseph à IHIDOY Sébastien, HEUGUEROT Daniel à RUSPIL Iban (jusqu'à l'OJ N° 25, mais n'a pu voter l'OJ N°23), IRIART BONNECAZE DEBAT Carole à IPUTCHA Jean-Marie (à compter de l'OJ N°7), ITHURRIA Nicole à IRIGOYEN Jean-François (à compter de l'OJ N°5), KEHRIG COTTENÇON Chantal à BISAUTA Martine, LAIGUILLON Cyrille à HARDOUIN Laurence (à compter de l'OJ N°46), LAFLAQUIERE Jean-Pierre à BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°22), LAUQUÉ Christine à LACASSAGNE Alain, LOUPIEN-SUARES Déborah à CORRÉGÉ Loïc (jusqu'à l'OJ N°67), MARTI Bernard à DERVILLE Sandrine, OÇAFRAIN Jean-Marc à OÇAFRAIN Michel (jusqu'à l'OJ N°54), OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°55), OLIVE Claude à BERTHET André, ROQUES Marie-Josée à GONZALEZ Francis, TRANCHE Frédéric à DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, VALS Martine à CASCINO Maud (jusqu'à l'OJ N° 25, mais n'a pu voter l'OJ N°23), VERNASSIERE Marie-Pierre à IBARRA Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame CELINE COTINAT

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

OJ N° 063 - Urbanisme et Aménagement.**Création de la zone d'aménagement différé « ALHASTIA » sur la commune d'Ispoure.**

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN

Mes chers collègues,

En amont de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui va concourir à recentrer le développement urbain dans l'objectif de préserver les espaces agricoles et naturels, la commune d'Ispoure a mené un travail d'identification du foncier actuellement disponible dans le double objectif d'anticiper les mutations potentielles et de cibler les secteurs à enjeux de maîtrise publique. Principalement composé de bâtis vacants situés en entrée de bourg, le secteur « Alhastia » constitue le secteur prioritaire d'intervention foncière ciblé depuis plusieurs années par la commune.

Motivation de la création de la Zone d'Aménagement Différé « ALHASTIA »

Élément marquant dans le paysage le long d'un axe routier à forte fréquentation, la reconquête de cette friche urbaine essentiellement composée de bâtiments vacants présentant différents stades de dégradation permettrait d'aménager une entrée de bourg qualitative en agissant principalement sur trois leviers : la sécurisation des déplacements, la production de logements en renouvellement urbain et l'aménagement d'espaces publics permettant le développement de nouveaux usages le long du Laurhibar.

Ainsi, la démarche d'action foncière que souhaite mener la collectivité doit permettre de rendre opérationnel un projet d'ensemble cohérent articulant la création de liaisons sécurisées et l'aménagement d'espaces publics qualitatifs en lien avec l'édification de nouvelles constructions et réhabilitations potentielles. La commune d'Ispoure, la Communauté d'Agglomération Pays Basque et l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque ont ainsi porté une réflexion partenariale sur l'intérêt de créer une Zone d'Aménagement Différé.

En synthèse, la création de la zone d'aménagement différé vise à :

- assurer une veille foncière dynamique sur ce secteur stratégique en complément des démarches de négociations amiables déjà engagées,
- permettre la constitution de réserves foncières publiques en cas de tentatives de mutation.

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014 conférant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ayant compétence en matière de PLU, la création des Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-011 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L212-1 et suivants relatifs aux Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune d'Ispoure en date du 31 mai 2021 ;

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCOT Pays Basque et Seignanx en date du 3 juin 2021 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de créer la Zone

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença
15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

d'Aménagement Différé dite « ALHASTIA » sur la commune d'Ispoure, selon le motif évoqué ci-dessus et le périmètre annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune d'Ispoure de s'assurer la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que la création d'une ZAD sur la commune d'Ispoure permet cette intervention foncière publique ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la création de la Zone d'Aménagement Différé dite « ALHASTIA » sur la commune d'Ispoure d'une superficie globale de 1,54 hectares, conformément aux documents annexés : rapport de présentation comportant la liste des parcelles et plan délimitant le périmètre de la ZAD ;
- de désigner la commune d'Ispoure comme titulaire du droit de préemption ZAD pour une durée de 6 ans renouvelable à compter du caractère exécutoire de la présente délibération de création ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La présente délibération et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie d'Ispoure et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La présente délibération sera adressée aux organismes et services mentionnées à l'article R.212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et greffe du même tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.



Signé électroniquement par : Remi Bochard

Date de signature : 28/06/2021

Qualité : Directeur général des services

Z.A.D Alhastia

Ispoure





Publié le 25/03/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 MARS 2021

OJ N° 039 - Urbanisme et Aménagement. .

Création de la Zone d'Aménagement Différé « Centre-Bourg » sur la commune de Jaxu.

Date de la convocation : 12 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ACCOCEBERRY Ximun, AIRE Xole, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALZURI Emmanuel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre Michel suppléant, AROSTEGUY Maider, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARUCQ Guillaume, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERGÉ Mathieu, BIDEgain Gérard, BISAUTA Martine, BIZOS Patrick (jusqu'à l'OJ N°27), BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean Yves, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRIQUE Renée, CASCINO Maud, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOUILLERES Edouard (jusqu'à l'OJ N° 34), CROUZILLE Cédric, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DALLET Emmanuelle représentée par LAHORGUE Michel suppléant, DAMESTOY Hervé, DARASPE Daniel, DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N° 32), DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien (jusqu'à l'OJ N° 27), DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DERVILLE Sandrine (jusqu'à l'OJ N°24), DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire (jusqu'à l'OJ N° 24), DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier, ELISSALDE Philippe, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY René, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, IBARRA Michel, IDIART Dominique, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie représenté par ARHANCET Virginie suppléante, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRUME Jean-Michel, LABADOT Louis, LABORDE Michel, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LARRALDE André, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie, LETCHAUREGUY Maite, LOUGAROT Bernard, MAILHARIN Jean-Claude, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles, MIALOCQ Marie-Josée, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MOCHO Joseph, MOUESCA Colette, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N° 27), OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PITRAU Maite, QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre, RUSPIL Iban, SAINT-ESTEVEN Marc, SALDUMBIDE Sylvie, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, TRANCHE Frédéric, UGALDE Yves, URRUTIAGUER Sauveur, URRUTICOECHEA Egoitz, URRUTY Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ABBADIE Arnaud, ACCURSO Fabien, AIZPURU Eliane, ALQUIE Nicolas, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ARLA Alain, ARRABIT Bernard, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne, AYPHASSORHO Sylvain, BACH Fabrice-Sébastien, BALMAT Mélanie, BARETS Claude, BÈGUE Catherine, BERÇAÏTS Christian, BERAU Emmanuel, BERTHET André, BETAT Sylvie, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BORDES Alexandre, BOUR Alexandra, BUTORI Nicole, CARRICART Pierre, CASABONNE Bernard, CASET-URRUTY

Sieg

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Christelle, CASTEL Sophie, CASTREC Valérie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHAPAR Marie-Agnès, COLAS Véronique, CORRÉGÉ Loïc, COTINAT Céline, DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence, DURAND PURVIS Anne-Cécile, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEGARAY Patrick, ETCHEMENDY Jean, ETCHENIQUE Philippe, FOSSECAVE Pascale, FOURNIER Jean-Louis, GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GAVILAN Francis, GOBET Amaya, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARDOY Pierre, HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Fabienne, HUGLA David, IDIART Michel, INCHAUSPE Beñat, INCHAUSPE Henry, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOIN Didier, ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole, JAURIBERRY Bruno, JONCOHALSA Christian, KAYSER Mathieu, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABEGUERIE Marc, LACASSAGNE Alain, LAIGUILLON Cyrille, LARRANDA Régine, LARRASA Leire, LASSERRE Florence, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LOUPIEN-SUARES Déborah, LUCHILO Jean-Baptiste, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MOTSCH Nathalie, NABARRA Dorothée, NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Michel, PINATEL Anne, PONS Yves, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, PRÉBENDÉ Jean-Louis, ROQUES Marie-Josée, SAMANOS Laurence, SANS Anthony, SANSBERRO Thierry, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, THICOIPE Xabi, UHART Michel, UTHURRALT Dominique, VALS Martine, VAQUERO Manuel, VERNASSIERE Marie-Pierre.

PROCURATIONS :

ABBADIE Arnaud à FONTAINE Arnaud, ACCURSO Fabien à SERVAIS Florence, AIZPURU Eliane à ETXELEKU Peio, ALQUIE Nicolas à ERREMUNDEGUY Joseba, ANCHORDOQUY Jean-Michel à CURUTCHARRY Antton, ARRABIT Bernard à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°12), ARZELUS ARAMENDI Paulo à HARAN Gilles, AYENSA Fabienne à ETCHEVERRY Michel, AYPHASSORHO Sylvain à BARANTHOL Jean-Marc, BACH Fabrice-Sébastien à CHAZOUILLES Edouard (jusqu'à l'OJ N°34), BALMAT Mélanie à CROUZILLE Cédric, BARETS Claude à MINONDO Raymond, BÈGUE Catherine à DUTARET-BORDAGARAY Claire (jusqu'à l'OJ N° 24), BERÇAÏTS Christian à IBARRA Michel, BEREAU Emmanuel à IDIART Dominique, BERTHET André à MOUESCA Colette, BETAT Sylvie à DUBLANC Gilbert, BICAIN Jean-Michel à YBARGARAY Jean-Claude, BIDART Jean-Paul à GOYHENEIX Joseph, BOUR Alexandra à ALZURI Emmanuel, BUTORI Nicole à TRANCHE Frédéric, CARRICART Pierre à QUIHILLALT Pierre, CASABONNE Bernard à NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N° 27), CASTEL Sophie à DURRUTY Sylvie, CASTREC Valérie à DE PEREDES Xavier, CENDRES Bruno à MASSÉ Philippe, CHAFFURIN André URRUTIAGUER Sauveur, CHAPAR Marie-Agnès à BONZOM Jean-Marc, COLAS Véronique à PITRAU Maïte, CORRÉGÉ Loïc à ALLEMAN Olivier, DAMESTOY Odile à IRIART Alain, DANTIACQ Pascal à BIZOS Patrick (jusqu'à l'OJ N° 27), DAVANT Allande à ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, DEQUEKER Valérie à OLIVE Claude, DERVILLE Sandrine à BERGÉ Mathieu (à compter de l'OJ N°25), DESTRUHAUT Pascal à DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DIRATCHETTE Emile à PARGADE Isabelle, DUBOIS Alain à DAMESTOY Hervé, DUHART Agnès à MILLET-BARBE Christian, DUPREUILH Florence à DUZERT Alain, DURAND PURVIS Anne-Cécile à LABORDE Michel, DUTARET-BORDAGARAY Claire à ALLEMAN Olivier (à compter de l'OJ N°25), ERDOZAINCY-ETCHART Christine à IRUME Jean-Michel, ERGUY Chantal à BACHO Sauveur, ETCHART Jean-Louis à ANGLADE Jean-François, ETCHEBER Pierre à RUSPIL Iban, ETCHEBERRY Jean-Jacques à LOUGAROT Bernard, ETCHEGARAY Patrick à DELGUE Lucien (jusqu'à l'OJ N° 27), ETCHEMENDY Jean à PITRAU Maïte, ETCHENIQUE Philippe à SALDUMBIDE Sylvie, FOSSECAVE Pascale à ETCHEVERRY Pello, GALLOIS Françoise à CARRERE Bruno, GARICOITZ Robert à OÇAFRAIN Gilbert, GAVILAN Francis à BURRE-CASSOU Marie-Pierre, GOBET Amaya à LEIZAGOYEN Sylvie, GOMEZ Ruben à URRUTICOECHEA Egoitz, GUILLEMIN Christian à PARIS Joseph, HEUGUEROT Daniel à MASSONDO Charles, HIRIGOYEN Fabienne à HIRIGOYEN Roland, HUGLA David à DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N°32), INCHAUSPE Henry à MOCHO Joseph, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole à CURUTCHET Maitena (à compter de l'OJ N°7), IRIGOIN Didier à BIDEgain Gérard, ITHURRALDE Éric à OLCOMENDY Daniel, ITHURRIA Nicole à IRIGOYEN Jean-François, JAURIBERRY Bruno à ALDACOURROU Michel, JONCOHALSA Christian à ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, KAYSER Mathieu à AROSTEGUY Maider, KEHRIG COTTENÇON Chantal à ECENARRO Kotte, LABEGUERIE Marc à MASSÉ Philippe, LACASSAGNE Alain à BISAUTA Martine, LAIGUILLON Cyrille à ERREMUNDEGUY Joseba, LARRANDA Régine à DAGORRET François, LARRASA Leire à ALDANA-DOUAT Eneko, LASSERRE Florence à BLEUZE Anthony, LASSERRE Marie à LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAUQUÉ Christine à HARDOUIN Laurence, LOUPIEN-SUARES Déborah à ETCHEGARAY Jean-René, LUCHILO Jean-Baptiste à IRIART Jean-Pierre, MARTI Bernard à DERVILLE Sandrine (jusqu'à l'OJ N°24) et à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°25), MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie à SAINT-ESTEVEN Marc, MARTIN-DOLHAGARAY Christine à UGALDE Yves, MASSONDO BESSOUAT Laurence à HOUET

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Muriel, MOTSCH Nathalie à ETCHEGARAY Jean-René, NABARRA Dorothée à URRUTY Pierre, NARBAIS-JAUREGUY Éric à URRUTIAGUER Sauveur (à compter de l'OJ N°28) NÉGUELOUART Pascal à IHIDOY Sébastien, OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Jean-Marc, PINATEL Anne à AROSTEGUY Mairer, PONS Yves à BUSSIRON Jean-Yves, POYDESSUS Dominique à LARRALDE André, POYDESSUS Jean-Louis à INCHAUSPE Laurent, PRÉBENDÉ Jean-Louis à MAILHARIN Jean-Claude, ROQUES Marie-Josée à GONZALEZ Francis, SAMANOS Laurence à ETCHAMENDI Nicole, SANS Anthony à URRUTICOECHEA Egoitz, SANSBERRO Thierry à ETXELEKU Peio, SUQUILBIDE Martin à AIRE Xole, TELLIER François à ARAMENDI Philippe, THICOIPE Xabi à GASTAMBIDE Arño, UHART Michel à CACHENAUT Bernard, UTHURRALT Dominique à IRIART Jean-Pierre, VALS Martine à CASCINO Maud, VAQUERO Manuel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, VERNASSIERE Marie-Pierre à IBARRA Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur ENEKO ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

OJ N° 039 - Urbanisme et Aménagement. .
Création de la Zone d'Aménagement Différé « Centre-Bourg » sur la commune de Jaxu.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

La commune de Jaxu a exprimé sa volonté de maîtriser le développement de son territoire en définissant et en localisant les espaces constructibles de manière à répondre aux objectifs suivants :

- renforcement et valorisation du centre-bourg en cohérence avec les principes d'économie foncière de l'urbanisation : rationalisation des consommations foncières, densification des espaces bâtis et à bâtir, limitation de l'étalement urbain ;
- développement d'une offre de services aux habitants.

La commune entend par ailleurs favoriser le développement d'une offre de logements à coûts maîtrisés, destinés notamment aux jeunes ménages, ainsi qu'aux personnes âgées désireuses de se rapprocher du centre-bourg.

Motivation de la création de la Zone d'Aménagement Différé « ZAD du Centre-Bourg »

La commune de Jaxu, après avoir connu une longue période de déclin démographique, bénéficie depuis une quinzaine d'années d'un regain de population régulier. Cependant, le marché immobilier peu dynamique conduit les élus locaux à envisager de travailler sur la création d'une nouvelle offre de logements.

Après avoir mis en place une première ZAD en mai 2012 sur un secteur plus restreint, sans avoir eu toutefois l'occasion d'intervenir, la commune de Jaxu souhaite aujourd'hui engager une démarche plus offensive, passant par l'acquisition des emprises foncières nécessaires à ses objectifs de contrôle des opportunités qui lui permettraient de proposer une offre de logements aux jeunes ménages du secteur. Pour favoriser une nouvelle dynamique démographique en développant une offre résidentielle d'initiative publique, la commune a décidé de mettre en place un outil opérationnel lui permettant de répondre aux objectifs suivants :

- développement d'une offre de logements accessibles ;
- développement d'une offre de services et d'équipements publics ;
- organisation du développement urbain autour du centre-bourg ;
- préservation de l'activité agricole en périphérie du secteur constructible.

Pour mener à bien son projet, la commune veut se rendre maître du foncier et souhaite donc instaurer une Zone d'Aménagement Différé sur le périmètre annexé à la présente délibération.

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014, conférant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ayant compétence en matière de PLU, la création des Zones d'Aménagement Différé ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L212-1 et suivants relatifs aux Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-011 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et fixant notamment ses compétences ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune de Jaxu en date du 13 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx en date du 4 février 2021 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de créer la Zone d'Aménagement Différé dite « ZAD du Centre-Bourg » sur la commune de Jaxu selon le motif évoqué ci-dessus et le périmètre annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune de Jaxu de s'assurer la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que la création d'une ZAD sur la commune de Jaxu permet cette intervention foncière publique ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la création de la Zone d'Aménagement Différé dite « ZAD du Centre-Bourg » sur la commune de Jaxu d'une superficie de 9,472 hectares, conformément aux documents annexés : rapport de présentation comportant la liste des parcelles et plan délimitant le périmètre de la ZAD ;
- de désigner la commune de Jaxu comme titulaire du droit de préemption ZAD pour une durée de 6 ans renouvelable à compter du caractère exécutoire de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La présente délibération et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie de Jaxu et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La présente délibération sera adressée aux organismes et services mentionnées à l'article R.212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et greffe du même tribunal. |

ADOpte A L'UNANIMITE

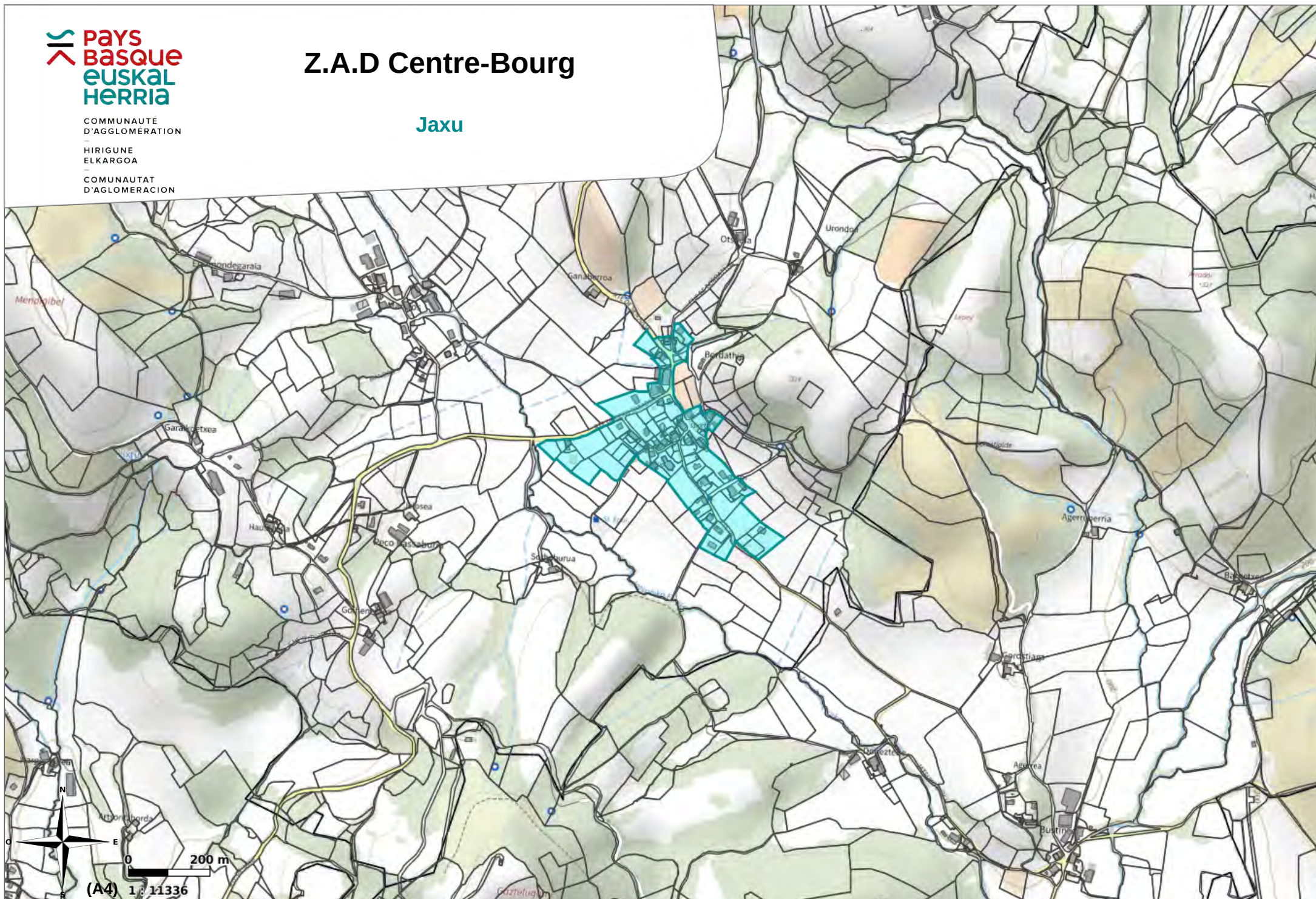
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.



Signé électroniquement par : Remi Bochard
Date de signature : 25/03/2021
Qualité : Direction générale des services

Z.A.D Centre-Bourg

Jaxu





COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
—
HIRIGUNE
ELKARGOA
—
COMUNAUTAT
D'AGLOMERACION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 MAI 2022

OJ N° 059 - Urbanisme et Aménagement.

Renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé « Ithurbelce II » sur la commune de Larceveau-Arros-Cibits.

Date de la convocation : 13 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 231

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun, ACCURSO Fabien, AIZPURU Eliane, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALQUIE Nicolas, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre Michel suppléant (à compter de l'OJ N°11), ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne, AYPHASSORHO Sylvain, BARANTHOL Jean-Marc, BARUCQ Guillaume, BÈGUE Catherine, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERTHET André, BETAT Sylvie, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BIDEgain Gérard, BISAUTA Martine, BIZOS Patrick, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard représenté par CORNU Yves suppléant, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASCINO Maud, CASET-URRUTY Christelle, CASTEL Sophie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHAPAR Marie-Agnès, CHAZOUIILLERES Edouard (à compter de l'OJ N°5), COLAS Véronique, COURCELLES Gérard, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DALLEM Emmanuelle, DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DARGAINS Sylvie, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence, DUTARET-BORDAGARAY Claire, DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier représenté par AGUERGARAY Léonie suppléante, ELISSALDE Philippe représenté par ALDALURRA Odette suppléante, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick (jusqu'à l'OJ N°51), ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°53), ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale, FOURNIER Jean-Louis représenté par DAGORRET LACARRA Anita suppléante, GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño représenté par OXARANGO Maite suppléante, GAVILAN Francis (jusqu'à l'OJ N°38), GOMEZ Ruben, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HIRIGOYEN Fabienne, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel, IDIART Michel, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Laurent représenté par ETCHEVERRY Martine suppléante, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUME Jean-Michel, JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N° 38), JONCOHALSA Christian, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LARRALDE André, LARRANDA Régine, LASSERRE Florence, LASSERRE Marie, LAVIGNE Dominique, LETCHAUREGUY Maite, LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO

Charles, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MIALOCQ Marie-Josée, MILLET-BARBÉ Christian, MOCHO Joseph, NADAUD Anne-Marie, NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc (à compter de l'OJ N°10), OÇAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°10), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne, PITRAU Maïte, PONS Yves, POYDESSUS Dominique, PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUIHILLALT Pierre, RUSPIL Iban, SAINT ESTEVEN Marc, SAMANOS Laurence, SANS Anthony (à compter de l'OJ N°11), SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, TELLIER François, THICOIPE Xabi, TRANCHE Frédéric, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°11), UHART Michel, URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VAQUERO Manuel, VERNASSIERE Marie-Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

AIRE Xole, ALDACOURROU Michel, ARRABIT Bernard, BACHO Sauveur, BARETS Claude, BERÇAÏTS Christian, BEREAU Emmanuel, BERGÉ Mathieu, BORDES Alexandre, CASABONNE Bernard, CASTREC Valérie, CHASSERIAUD Patrick, CORRÉGÉ Loïc, COTINAT Céline, CROUZILLE Cédric, CURUTCHARRY Antton, DARRICARRERE Raymond, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DUBOIS Alain, DURAND PURVIS Anne-Cécile, DURRUTY Sylvie, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEVERRY Pello, GOBET Amaya, HARDOY Pierre, HEUGUEROT Daniel, IDIART Dominique, INCHAUPE Beñat, INCHAUPE Henry, IRIBARNE Pascal, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Jean-François, ITHURRALDE Éric, KAYSER Mathieu, LABADOT Louis, LAIGUILLON Cyrille, LARRASA Leire, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, LOUGAROT Bernard, LOUPIEN-SUARES Déborah, MOUESCA Colette, NABARRA Dorothee, NARBAIS-JAUREGUY Éric, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, QUEHEILLE Jean-Marie, ROQUES Marie-Josée, SALDUMBIDE Sylvie, SUQUILBIDE Martin, TURCAT Joëlle, URRUTIAGUER Sauveur, URRUTICOECHEA Egoitz, VALS Martine.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à MASSONDO BESSOUAT Laurence, CHASSERIAUD Patrick à DE PAREDES Xavier, CORRÉGÉ Loïc à ERREMUNDEGUY Joseba, CROUZILLE Cédric à DEQUEKER Valérie (à compter de l'OJ N°5), CURUTCHARRY Antton à OÇAFRAIN Gilbert, DURAND PURVIS Anne-Cécile à CASCINO Maud, DURRUTY Sylvie à ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEBERRY Jean-Jacques à ARROSSAGARAY Pierre, ETCHEVERRY Pello à FOSSECAVE Pascale, GOBET Amaya à GALLOIS Françoise, HEUGUEROT Daniel à RUSPIL Iban, IDIART Dominique à LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, IRIGOYEN Jean-François à VAQUERO Manuel, JAURIBERRY Bruno à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°39), KAYSER Mathieu à PINATEL Anne, LABADOT Louis à LAVIGNE Dominique, LARRASA Leire à ALDANA DOUAT Eneko (à compter de l'OJ N°15), LAUQUÉ Christine à BISAUTA Martine (à compter de l'OJ N°6), LOUPIEN-SUARES Déborah à CASTEL Sophie, MOUESCA Colette à BERTHET André, QUEHEILLE Jean-Marie à CARRIQUE Renée, ROQUES Marie-Josée à GONZALEZ Francis, SALDUMBIDE Sylvie à ETCHENIQUE Philippe, UGALDE Yves à ERREMUNDEGUY Joseba (à compter de l'OJ N°12), URRUTICOECHEA Egoitz à SANS Anthony (à compter de l'OJ N°11), VALS Martine à LABORDE Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

OJ N° 059 - Urbanisme et Aménagement.**Renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé « Ithurbelce II » sur la commune de Larceveau-Arros-Cibits.**

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

La Communauté d'Agglomération Pays Basque mène une politique de maîtrise foncière à vocation économique pour répondre aux enjeux de développement des entreprises sur l'ensemble du territoire. Au sein du pôle Iholdi-Oztibarre, un projet de zone d'activité, dit Ithurbelce, a été initié sur la commune de Larceveau au carrefour des RD 933 et RD 918.

Ce projet doit répondre à un double objectif, d'une part de développer des fonciers pour les entreprises productives et artisanales de ce bassin de vie et d'autre part, assurer des capacités de développement à une importante unité de transformation agroalimentaire, principalement en fromage AOP Ossau-Iraty (Pyrénéfrom), qui emploie 140 personnes et collecte le lait de 450 exploitations familiales du secteur.

Afin de prolonger la dynamique du secteur et de maîtriser les emprises foncières nécessaires à l'accueil de nouvelles entreprises ou à l'agrandissement des entreprises existantes, la Communauté de communes d'Iholdi – Oztibarre, puis la Communauté d'Agglomération Pays Basque, ont initié différentes démarches depuis plus de 10 ans :

- la Communauté de communes a engagé depuis janvier 2009, via l'arrêté préfectoral de ZAD, les premières démarches de prospection foncière ;
- par délibération du 25 juin 2012, la Communauté de communes a validé l'achat de 6,3 hectares acquis par l'EPFL Pays Basque à la Safer ;
- en décembre 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a sélectionné un groupement de maîtrise d'œuvre permettant d'arrêter un projet d'aménagement à un niveau AVP. Ces études ont ainsi permis de déterminer les surfaces et les éléments de programme de ce projet de zone d'activité.

A ce jour la maîtrise foncière publique représente près de 60 % de la surface de l'opération ; les parcelles privées restant à acquérir sont cadastrées E numéros 0590, 0592, 0594p, 0564p.

L'ensemble des négociations foncières amiables engagées avec le propriétaire foncier n'ont pas permis d'en assurer la maîtrise et ainsi répondre aux enjeux et à la réalisation de ce projet d'aménagement.

Pour garantir la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation de la zone d'activité et fiabiliser les délais de sortie de l'opération, et comme validé par le Comité de Pilotage du 28 juin 2021, l'engagement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique a été acté lors du Conseil permanent du 14 septembre 2021.

L'objectif de cette dernière est de confirmer l'intention publique d'aménagement de ce site stratégique pour la Communauté d'Agglomération et de se doter ainsi de tous les outils d'action foncière associés.

En parallèle, la Zone d'Aménagement Différé Ithurbelce II située sur la commune de Larceveau-Arros-Cibits a été créée sur une surface d'environ 5 hectares par arrêté préfectoral du 12 juillet 2016. Elle a permis d'engager une action foncière au motif de la constitution de réserves foncières destinées à satisfaire les besoins relatifs à l'accueil des nouvelles entreprises ou à l'agrandissement des entreprises existantes sur le site d'Ithurbelce.

La Zone d'Aménagement Différé avait été créée pour une période de six années renouvelable. Au regard de la nécessité de poursuivre la politique de constitution de réserves foncières pour maîtriser les emprises foncières nécessaires à l'accueil de nouvelles entreprises ou à l'agrandissement des

entreprises existantes, la Zone d'Aménagement Différé Ithurbelce II à Larceveau-Arros-Cibits doit être renouvelée pour six ans avec un périmètre inchangé.

L'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque doit rester titulaire du droit de préemption ZAD pour le compte de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre du renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé « Ithurbelce II ».

Le motif de la ZAD évoqué ci-dessus reste identique.

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014, conférant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ayant compétence en matière de PLU, la création des Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L212-1 et suivants relatifs aux Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2016 portant création de la Zone d'Aménagement Différé « Ithurbelce II » à Larceveau-Arros-Cibits ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune de Larceveau-Arros-Cibits sur le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé Ithurbelce II, du 6 mai 2022;

Vu l'avis du Bureau Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx du 12 mai 2022 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de renouveler la Zone d'Aménagement Différé dite « Ithurbelce II » sur la commune de Larceveau-Arros-Cibits selon le motif évoqué ci-dessus et le périmètre inchangé ci-annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de s'assurer la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que le renouvellement de la ZAD Ithurbelce II sur la Commune de Larceveau-Arros-Cibits permet cette intervention foncière publique ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé dite « Ithurbelce II » sur la commune de Larceveau-Arros-Cibits d'une superficie de 5 hectares environ, conformément au plan délimitant le périmètre de la ZAD ci annexé ;
- d'approuver que l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque conserve son statut de titulaire du droit de préemption ZAD pour le compte de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, pour une durée de 6 ans à compter du caractère exécutoire de la présente délibération de renouvellement ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La présente délibération et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie de Larceveau-Arros-Cibits et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La présente délibération sera adressée aux organismes et services mentionnés à l'article R.212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et greffe du même tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

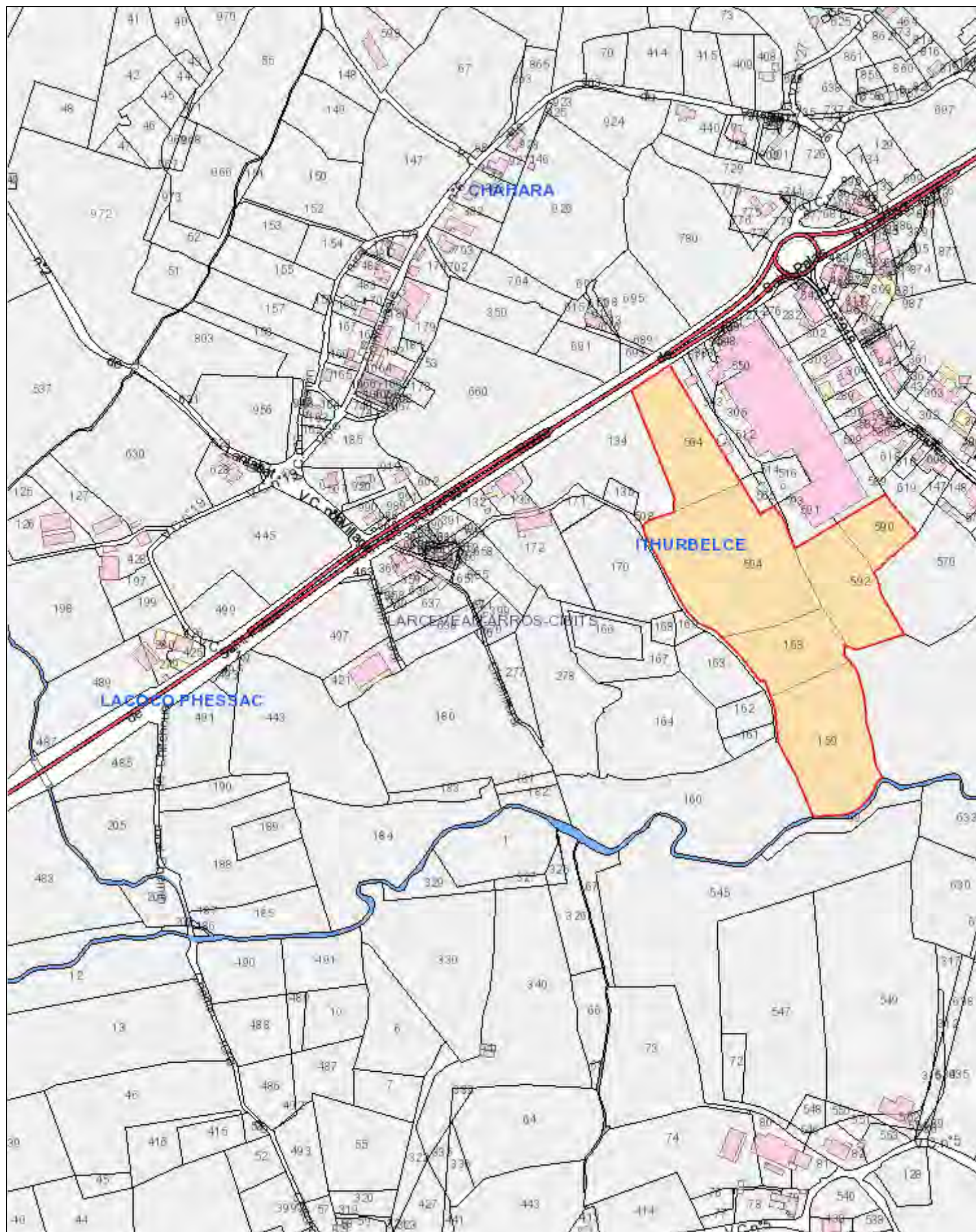


Signé électroniquement par : Remi BOCHARD

Date de signature : 31/05/2022

Qualité : Directeur général des services

ZAD ITHURBELCE II



0 30 60 90 120 m
1:4 914



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATIONHIRIGUNE
ELKARGOACOMUNAUTAT
D'AGLOMERACION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2022

OJ N° 051 - Urbanisme et Aménagement.

Création de la zone d'aménagement différé « ZAD de Lecumberry» de la commune de Lecumberry.

Date de la convocation : 2 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 231

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud (jusqu'à l'OJ N°29), ACCOCEBERRY Ximun, AIRE Xole représentée par MARTINEZ Claude suppléant, AIZPURU Eliane, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier (jusqu'à l'OJ N°29 et à compter de l'OJ N°56), ALQUIE Nicolas, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre-Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARRABIT Bernard (jusqu'à l'OJ N°54), ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne représentée par LARREGUY David suppléant, AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°43), BÈGUE Catherine (jusqu'à l'OJ N°46), BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian (jusqu'à l'OJ N°54), BERGÉ Mathieu (à compter de l'OJ N°29), BERTHET André, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BIDEAIN Gérard, BIZOS Patrick, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole (jusqu'à l'OJ N°54), CACHENAUT Bernard (jusqu'à l'OJ N°46), CARRERE Bruno, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASCINO Maud, CASET-URRUTY Christelle, CASTEL Sophie (jusqu'à l'OJ N°21), CHAPAR Marie-Agnès, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°8 et jusqu'à l'OJ N°43), CHAZOILLERES Edouard (jusqu'à l'OJ N°59), COLAS Véronique, CORRÉGÉ Loïc, COURCELLES Gérard, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DALLEM Emmanuel, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DARGAINS Sylvie, DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N°61), DAVANT Allande, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien, DEQUEKER Valérie, DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain (jusqu'à l'OJ N°54), DUHART Agnès, DUPREUILH Florence (jusqu'à l'OJ N°54), DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire, DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier, ELISSALDE Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERREMUDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre (jusqu'à l'OJ N°54), ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, EZCURRA Mirentxu, FOSSECAVE Pascale, FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°45), GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño (jusqu'à l'OJ N°61), GAVILAN Francis (jusqu'à l'OJ N°54), GONZALEZ Francis (jusqu'à l'OJ N°54), GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HARDOY Pierre, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel, IDIART Dominique, IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N°46), IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Laurent (jusqu'à l'OJ N°54), IPUTCHA Jean-Marie (jusqu'à l'OJ N°61), IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole représentée par LARRALDE Ximun suppléant, IRIBARNE Pascal (jusqu'à l'OJ N°61), IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRUME Jean-Michel, ITHURRALDE Éric (jusqu'à l'OJ N°29), JAURIBERRY Bruno

(jusqu'à l'OJ N°28), JONCOHALSA Christian, KAYSER Mathieu, KEHRIG COTTENÇON Chantal (jusqu'à l'OJ N°54), LABADOT Louis (jusqu'à l'OJ N°61), LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel (jusqu'à l'OJ N°54), LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LARRALDE André, LARRANDA Régine, LARRASA Leire (jusqu'à l'OJ N°54), LASSERRE Florence (jusqu'à l'OJ N°45), LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine (jusqu'à l'OJ N°43), LEIZAGOYEN Sylvie représentée par ECHINARD Emmanuel suppléant, LETCHAUREGUY Maïte, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°61), LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MIALOCQ Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°54), MILLET-BARBÉ Christian, MOCHO Joseph (jusqu'à l'OJ N°46), MOUESCA Colette, NABARRA Dorothée, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°59), NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc, OÇAFRAIN Michel, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°67), PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne (jusqu'à l'OJ N°67), PITRAU Maïte, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°49), PRAT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°57), PRÉBENDÉ Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°54), QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre, RUSPIL Iban, SAINT ESTEVEN Marc, SALDUMBIDE Sylvie, SANS Anthony, SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, THICOIPE Xabi, TRANCHE Frédéric, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°54), URRUTICOECHEA Egoitz, URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VALS Martine (jusqu'à l'OJ N°54), VAQUERO Manuel, VERNASSIERE Marie-Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ACCURSO Fabien, AGUERRE Jean-Pascal, BARETS Claude, BETAT Sylvie, BIDEgain Arnaud, BISAUTA Martine, BOUR Alexandra, CAPDEVIELLE Colette, CASABONNE Bernard, CASTREC Valérie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, COTINAT Céline, CROUZILLE Cédric, DE LARA Manuel, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DURAND PURVIS Anne-Cécile, FONTAINE Arnaud, GOMEZ Ruben, HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Fabienne, INCHAUSPE Beñat, INCHAUSPE Henry, IRIGOIN Didier, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAIGUILLON Cyrille, LAVIGNE Dominique, LOUPIEN-SUARES Déborah, MARTI Bernard, MASSONDO Charles, PONS Yves, ROQUES Marie-Josée, SAMANOS Laurence, TURCAT Joëlle, URRUTIAGUER Sauveur.

PROCURATIONS :

BARETS Claude à YBARGARAY Jean-Claude, BARUCQ Guillaume à DARASPE Daniel (à compter de l'OJ N°44), BERGE Mathieu à DERVILLE Sandrine (jusqu'à l'OJ N°28), BETAT Sylvie à ABBADIE Arnaud (jusqu'à l'OJ N°29), BISAUTA Martine à HARDOUIN Laurence, CACHENAUT Bernard à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°47), CAPDEVIELLE Colette à ESTEBAN Mixel, CASABONNE Bernard à DUBLANC Gilbert, CASTEL Sophie à ERREMUNDEGUY Joseba (à compter de l'OJ N°22), CHASSERIAUD Patrick à MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°44), COTINAT Céline à ARZELUS ARAMENDI Paulo, CROUZILLE Cédric à BERTHET André, DE LARA Manuel à ETXELEKU Peio, DUBOIS Alain à NADAUD Anne Marie (à compter de l'OJ N°55), DURAND PURVIS Anne-Cécile à LABORDE Michel (jusqu'à l'OJ N°54), ETCHEBER Pierre à ETCHEBERRY Jean-Jacques (à compter de l'OJ N°55), FOURNIER Jean-Louis à LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste (à compter de l'OJ N°46), HIRIGOYEN Fabienne à HIRIGOYEN Roland, IDIART Michel à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°47), ITHURRALDE Éric à IRUME Jean-Michel (à compter de l'OJ N°30), JAURIBERRY Bruno à DAMESTOY Hervé (à compter de l'OJ N°29), KEHRIG COTTENÇON Chantal à ECENARRO Kotte (à compter de l'OJ N°55), LACOSTE Xavier à INCHAUSPE Laurent (jusqu'à l'OJ N°54), LASSERRE Florence à SERVAIS Florence (à compter de l'OJ N°46), LAUQUÉ Christine à LACASSAGNE Alain (à compter de l'OJ N°44), LAVIGNE Dominique à DUZERT Alain, LOUPIEN-SUARES Déborah à CORRÉGÉ Loïc, MARTI Bernard à DUPREUILH Florence (jusqu'à l'OJ N°54), MIALOCQ Marie-Josée à SANS Anthony (à compter de l'OJ N°55), MOCHO Joseph à IRIBARNE Pascal (à compter de l'OJ N°47 et jusqu'à l'OJ N°61), POYDESSUS Jean-Louis à POYDESSUS Dominique (à compter de l'OJ N°50), PRÉBENDÉ Jean-Louis à MAILHARIN Jean-Claude (à compter de l'OJ N°55), ROQUES Marie-Josée à GONZALEZ Francis (jusqu'à l'OJ N°54), SAMANOS Laurence à SANSBERRO Thierry, UGALDE Yves à MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°55), URRUTIAGUER Sauveur à ETCHEGARAY Patrick.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

OJ N° 051 - Urbanisme et Aménagement.**Création de la zone d'aménagement différé « ZAD de Lecumberry » de la commune de Lecumberry.**

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

La commune de Lecumberry souhaite mettre en place une Zone d'Aménagement Différé, dénommée « ZAD de Lecumberry » positionnée sur un hameau situé à proximité immédiate du centre-bourg. Ce secteur, traversé par la départementale 18 reliant Lecumberry à Saint-Jean-le-Vieux, dispose d'une localisation privilégiée et d'un tissu déjà bâti, avec des possibilités d'intervention en renouvellement urbain.

Motivation de la création de la Zone d'Aménagement Différé « ZAD de Lecumberry »

La commune de Lecumberry, comme de nombreuses communes du Pays Basque intérieur, fait face à un vieillissement de sa population et par conséquent à une diminution de celle-ci. En parallèle, le nombre de logements vacants diminue fortement, au profit des résidences secondaires. Cette diminution de la vacance, positive pour le territoire et son patrimoine, ne permet cependant pas de répondre aux besoins en logement des habitants actuels (dans le cadre de décohabitations par exemple) ou de ménages souhaitant s'installer sur la commune.

Cette dynamique s'opère aussi en parallèle d'une augmentation des coûts de l'immobilier et du foncier, notamment sur les biens nouvellement rénovés. La commune ne disposant que de très peu de logements à loyer modéré, l'intervention publique souhaitée doit permettre la production de nouveaux logements de ce type en renouvellement urbain (réhabilitation de l'existant et/ou démolition-reconstruction) et notamment sur des logements aujourd'hui vacants.

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014, conférant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ayant compétence en matière de PLU, la création des Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L212-1 et suivants relatifs aux Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la Commune de Lecumberry du 7 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx du 17 novembre 2022 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de créer la Zone d'Aménagement Différé dite « ZAD de Lecumberry » à Lecumberry suivant la saisine de la commune, selon les motifs évoqués ci-dessus et le périmètre annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune de Lecumberry de s'assurer de la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que la création d'une ZAD sur la commune de Lecumberry permet cette intervention foncière publique ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la création de la Zone d'Aménagement Différé dite « ZAD de Lecumberry » sur la commune de Lecumberry d'une superficie globale d'environ 6 000 m², conformément au plan délimitant le périmètre de la ZAD ;
- de désigner la commune de Lecumberry comme titulaire du droit de préemption ZAD, pendant une période de 6 années renouvelable, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération de création ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La présente délibération et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie de Lecumberry et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La présente délibération sera adressée aux organismes et services mentionnés à l'article R.212-2 du code de l'urbanisme : Chambre départementale des notaires, Barreaux constitués près les tribunaux judiciaires dans le ressort desquels est créée la zone d'aménagement différé et greffe des mêmes tribunaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.



Signé électroniquement par : Remi BOCHARD

Date de signature : 16/12/2022

Qualité : Directeur général des services

ZAD de Lecumberry

Périmètre de la ZAD





COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

HIRIGUNE
ELKARGOA

COMUNAUTAT
D'AGLOMERACION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 MARS 2024

OJ N° 047 - Urbanisme et aménagement de l'espace.

Création d'une Zone d'Aménagement Différé Multisite sur la commune d'Ossès.

Date de la convocation : 8 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABADIE Jean-Marc, ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun, AIRE Xole (jusqu'à l'OJ N°18), AIZPURI Eliane, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALQUIÉ Nicolas, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCET Martine, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre-Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARROSSAGARAY Pierre, AYENSA Fabienne représentée par LARREGUY David suppléant, AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BÈGUE Catherine (jusqu'à l'OJ N°30), BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel (jusqu'à l'OJ N°14), BERÇAÏTS Christian (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BICAIN Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°10), BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Arnaud, BIDEGAIN Gérard, BISAUTA Martine (jusqu'à l'OJ N°47), BIZOS Patrick (jusqu'à l'OJ N°9), BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean Yves, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRERE Sébastien, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASCINO Maud, CASET-URRUTY Christelle (jusqu'à l'OJ N°52), CASTEL Sophie, CASTREC Valérie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°16), CHAZOUILLES Edouard (jusqu'à l'OJ N°25), COURCELLES Gérard, COTINAT Céline, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine (jusqu'à l'OJ N°9), DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal, DARGAINS Sylvie (jusqu'à l'OJ N°51), DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N°47), DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence (jusqu'à l'OJ N°9), DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire, DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ELGART Xavier (jusqu'à l'OJ N°9), ELHORGA Bernard, ELISSALDE Philippe, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick, ETCHEMENDY Jean (jusqu'à l'OJ N°9), ETCHEMENDY René, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°28), ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale (jusqu'à l'OJ N°43), FOURNIER Jean-Louis, GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis, GONZALEZ Francis, GUILLEMIN Christian, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence (jusqu'à l'OJ N°52), HARDOY Pierre, HIRIGOYEN Fabienne, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David représenté par MINNE Sandrine suppléante, IBARRA Michel, IDIART Michel, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Henry, INCHAUSPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°9), IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (jusqu'à l'OJ N°15), IRIBARNE Pascal, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François (jusqu'à l'OJ N°27), IRUME Jean-Michel, ITHURRALDE Éric (jusqu'à l'OJ N°48), JAUREGUY Christophe, JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N°9), JONCOHALSA Christian, KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°11), KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis, LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à

l'OJ N°28), LARRALDE André, LARRANDA Régine, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LAVIGNE Dominique (jusqu'à l'OJ N°9), LETCHAUREGUY Maïte, LOUGAROT Bernard, LUCHILO Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°9), MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie (jusqu'à l'OJ N°6), MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles, MASSONDO BESSOUAT Laurence (jusqu'à l'OJ N°23), MIALOCQ Marie-Josée représentée par ALLEGROTTI Patrick suppléant (jusqu'à l'OJ N°14), MILLET-BARBÉ Christian, MOCHO Joseph, MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°5), NABARRA Dorothée, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric, NÉGUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°9), OÇAFAIRIN Gilbert, OÇAFAIRIN Jean-Marc (à compter de l'OJ N°4), OÇAFAIRIN Michel (à compter de l'OJ N°4), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°47), PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne, PITRAU Maïte représentée par ARHANCET Martin suppléant, PONS Yves, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°9), RUSPIL Iban, SAINT-ESTEVEN Marc, SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence, SANS Anthony, SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, THICOIPE Xabi, TRANCHE Frédéric (jusqu'à l'OJ N°9), TURCAT Joëlle, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°15), URRUTIAGUER Sauveur, URRUTICOECHEA Egoitz, URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VAQUERO Manuel (jusqu'à l'OJ N°45), YBARGARAY Jean-Claude (jusqu'à l'OJ N°9).

ABSENTS OU EXCUSES :

ACCURSO Fabien, ARRABIT Bernard, ARZELUS ARAMENDI Paulo, BARUCQ Guillaume, BETAT Sylvie, BUTORI Nicole, CASABONNE Bernard, CHAPAR Marie-Agnès, COLAS Véronique, CORRÉGÉ Loïc, CROUZILLE Cédric, DALLEM Emmanuel, DARASPE Daniel, DURAND PURVIS Anne-Cécile, ECHEVERRIA Andrée, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ETCHART Jean-Louis, ETCHENIQUE Philippe, GOMEZ Ruben, GOYHENEIX Joseph, HEUGUEROT Daniel, INCHAUSPE Benat, IRIGOIN Didier, LAIGUILLON Cyrille, LARRASA Leire, LASSERRE Florence, LEIZAGOYEN Sylvie, LOUPIEN-SUARES Déborah, SERVAIS Florence, VALS Martine, VERNASSIERE Marie-Pierre.

PROCURATIONS :

AIRE Xole à NABARRA Dorothée (à compter de l'OJ N°19), ARRABIT Bernard à EYHERABIDE Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo à COTINAT Céline, BARUCQ Guillaume à BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BEGUE Catherine à MOCHO Joseph (à compter de l'OJ N°31), BETAT Sylvie à ABBADIE Arnaud, BICAIN Jean-Michel à BIDART Jean-Paul (à compter de l'OJ N°11), BIZOS Patrick à DANTIACQ Pascal (à compter de l'OJ N°10), BUTORI Nicole à ECENARRO Kotte, CASABONNE Bernard à DUBLANC Gilbert, CHAZOUILLERES Edouard à CASCINO Maud (à compter de l'OJ N°26), CORRÉGÉ Loïc à MILLET-BARBÉ Christian, CROUZILLE Cédric à DEQUEKER Valérie, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine à ARAMENDI Philippe (à compter de l'OJ N°10), DALLEM Emmanuel à ETCHEVERRY Michel, DARASPE Daniel à VAQUERO Manuel (jusqu'à l'OJ N°45), DURAND PURVIS Anne-Cécile à LABORDE Michel, ECHEVERRIA Andrée à URRUTICOECHEA Egoitz, ELGART Xavier à QUIHILLALT Pierre (à compter de l'OJ N°10), ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André, ETCHART Jean-Louis à ANGLADE Jean-François, ETCHEMENDY Jean à ETCHEMENDY René (à compter de l'OJ N°10), ETCHENIQUE Philippe à SALDUMBIDE Sylvie, ETCHEVERRY Pello à DARGAINS Sylvie (à compter de l'OJ N°29 jusqu'à l'OJ N°51), GOMEZ Ruben à LABADOT Louis, GOYHENEIX Joseph à IHIDOY Sebastien, HEUGUEROT Daniel à PREBENDE Jean-Louis, INCHAUSPE Benat à ETXELEKU Peio, IRIART Jean-Pierre à ETCHEBERRY Jean-Jacques (à compter de l'OJ N°10), IRIART BONNECAZE DEBAT Carole à IPUTCHA Jean-Marie (à compter de l'OJ N°16), IRIGOYEN Jean-François à ETCHEGARAY Jean-René (à compter de l'OJ N°28), JAURIBERRY Bruno à IDIART Michel (à compter de l'OJ N°10), KAYSER Mathieu à COURCELLES Gerard (à compter de l'OJ N°12), LAFLAQUIERE Jean-Pierre à CARRERE Bruno (à compter de l'OJ N°29), LARRASA Leire à ALDANA-DOUAT Eneko, LASSERRE Florence à OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°47), LAVIGNE Dominique à DUZERT Alain (à compter de l'OJ N°10), LEIZAGOYEN Sylvie à LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LOUPIEN-SUARES Déborah à CASTEL Sophie, LUCHILO Jean-Baptiste à LOUGAROT Bernard (à compter de l'OJ N°10), MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie à DARRICARRERE Raymond (à compter de l'OJ N°7 jusqu'à l'OJ N°47), MASSONDO BESSOUAT Laurence à MASSONDO Charles (à compter de l'OJ N°24), NÉGUELOUART Pascal à NADAUD Anne-Marie (à compter de l'OJ N°10), ROQUES Marie-Josée à GONZALEZ Francis (à compter de l'OJ N°10), SERVAIS Florence à MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°5), TRANCHÉ Frédéric à KEHRIG COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°10), UGALDE Yves à MARTIN-DOLHAGARAY Christine (à compter de l'OJ N°16), VALS Martine à AROSTEGUY Maider, VERNASSIERE Marie-Pierre à IBARRA Michel, YBARGARAY Jean-Claude à BARETS Claude (à compter de l'OJ N°10).

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 064-200067106-20240323-CC_20240323_047-DE



SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

**OJ N° 047 - Urbanisme et aménagement de l'espace.
Création d'une Zone d'Aménagement Différé Multisite sur la commune d'Ossès.**

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

La commune d'Ossès souhaite mettre en place une Zone d'Aménagement Différé sur son territoire. Cette ZAD, dénommée « ZAD Multisite d'Ossès » se positionne sur deux secteurs urbains principaux : le centre-bourg - intégrant notamment les services et les équipements communaux (écoles, mairie, équipements sportifs...) - et le secteur de la route départementale 918, consentant un développement récent du tissu résidentiel.

Motivation de la création de la Zone d'Aménagement Différé « ZAD Multisite d'Ossès »

Le contexte actuel, entre document d'urbanisme en vigueur ancien, élaboration du futur document d'urbanisme intercommunal et mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), impose une vigilance particulière concernant les transactions immobilières et foncières. La commune d'Ossès souhaite mettre en place une ZAD afin d'opérer une veille active sur les secteurs à enjeux porteurs d'une mixité fonctionnelle et urbaine : son centre-bourg et le tissu résidentiel s'étant développé autour des axes structurants (routes départementales 8 et 918).

Cette veille permettra notamment d'identifier les comportements spéculatifs pouvant nécessiter une intervention publique. En effet, comme de nombreuses communes du Pays Basque intérieur, la commune d'Ossès est soumise à des dynamiques foncières multiples, en partie impactées par le marché des résidences secondaires et cela peut avoir pour conséquence l'augmentation des prix, aussi bien sur les logements existants que sur les terrains à bâtir.

Cette volonté communale naît aussi d'une nécessité de développer une offre résidentielle en adéquation avec les besoins des ménages installés, en facilitant notamment le parcours résidentiel des ortzaiztar, mais aussi des futurs habitants de la commune. Prenant en compte l'importance de limiter l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, le développement de la commune doit pouvoir se faire en adéquation avec les objectifs communaux de développement urbain, notamment via le confortement de son centre-bourg et des espaces bâtis à proximité des axes structurants.

La commune d'Ossès souhaite mettre en place une zone d'aménagement différé (ZAD) sur son territoire. Cette ZAD, dénommée « ZAD Multisite d'Ossès » se positionne sur deux secteurs urbains principaux : le centre-bourg - intégrant notamment les services et les équipements communaux (écoles, mairie, équipements sportifs...) - et le secteur de la route départementale 918, consentant un développement récent du tissu résidentiel.

Motivation de la création de la zone d'aménagement différé « ZAD Multisite d'Ossès »

Le contexte actuel, entre document d'urbanisme en vigueur ancien, élaboration du futur document d'urbanisme intercommunal et mise en œuvre du zéro artificialisation nette (ZAN), impose une vigilance particulière concernant les transactions immobilières et foncières. La commune d'Ossès souhaite mettre en place une ZAD afin d'opérer une veille active sur les secteurs à enjeux porteurs d'une mixité fonctionnelle et urbaine : son centre-bourg et le tissu résidentiel s'étant développés autour des axes structurants (routes départementales 8 et 918).

Cette veille permettra notamment d'identifier les comportements spéculatifs pouvant nécessiter une intervention publique. En effet, comme de nombreuses communes du Pays Basque intérieur, la commune d'Ossès est soumise à des dynamiques foncières multiples, en partie impactées par le

marché des résidences secondaires et cela peut avoir pour conséquence l'augmentation des prix, aussi bien sur les logements existants que sur les terrains à bâtir.

Cette volonté communale naît aussi d'une nécessité de développer une offre résidentielle en adéquation avec les besoins des ménages installés, en facilitant notamment le parcours résidentiel des ortsaitzar, mais aussi des futurs habitants de la commune. Prenant en compte l'importance de limiter l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, le développement de la commune doit pouvoir se faire en adéquation avec les objectifs communaux de développement urbain, notamment via le confortement de son centre-bourg et des espaces bâtis à proximité des axes structurants.

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, conférant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme, la possibilité de créer des zones d'aménagement différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-011 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 212-1 et suivants, R. 212-1 et suivants et L. 213-17 relatifs aux zones d'aménagement différé ;

Vu les articles L. 210-1, L. 213-1 et suivants et R. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune d'Ossès rendu par délibération du 5 mars 2024 ;

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx du 14 mars 2024 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de Souscréder la zone d'aménagement différé dite « ZAD Multisite d'Ossès » à Ossès suivant la saisine de la commune, selon le motif évoqué ci-dessus et le périmètre annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune d'Ossès de s'assurer de la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que la création d'une ZAD sur la commune d'Ossès permet cette intervention foncière publique ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la création de la zone d'aménagement différé dite « ZAD Multisite d'Ossès » sur la commune d'Ossès d'une superficie globale d'environ 25,8 hectares, conformément au plan délimitant le périmètre de la ZAD ;
- de désigner la commune d'Ossès comme titulaire du droit de préemption ZAD, pendant une période de 6 années renouvelable, à compter du caractère exécutoire de la délibération de création ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La délibération de création de la ZAD et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie d'Ossès et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La délibération sera également adressée aux organismes et services mentionnés à l'article R. 212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le Tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et greffe du même Tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

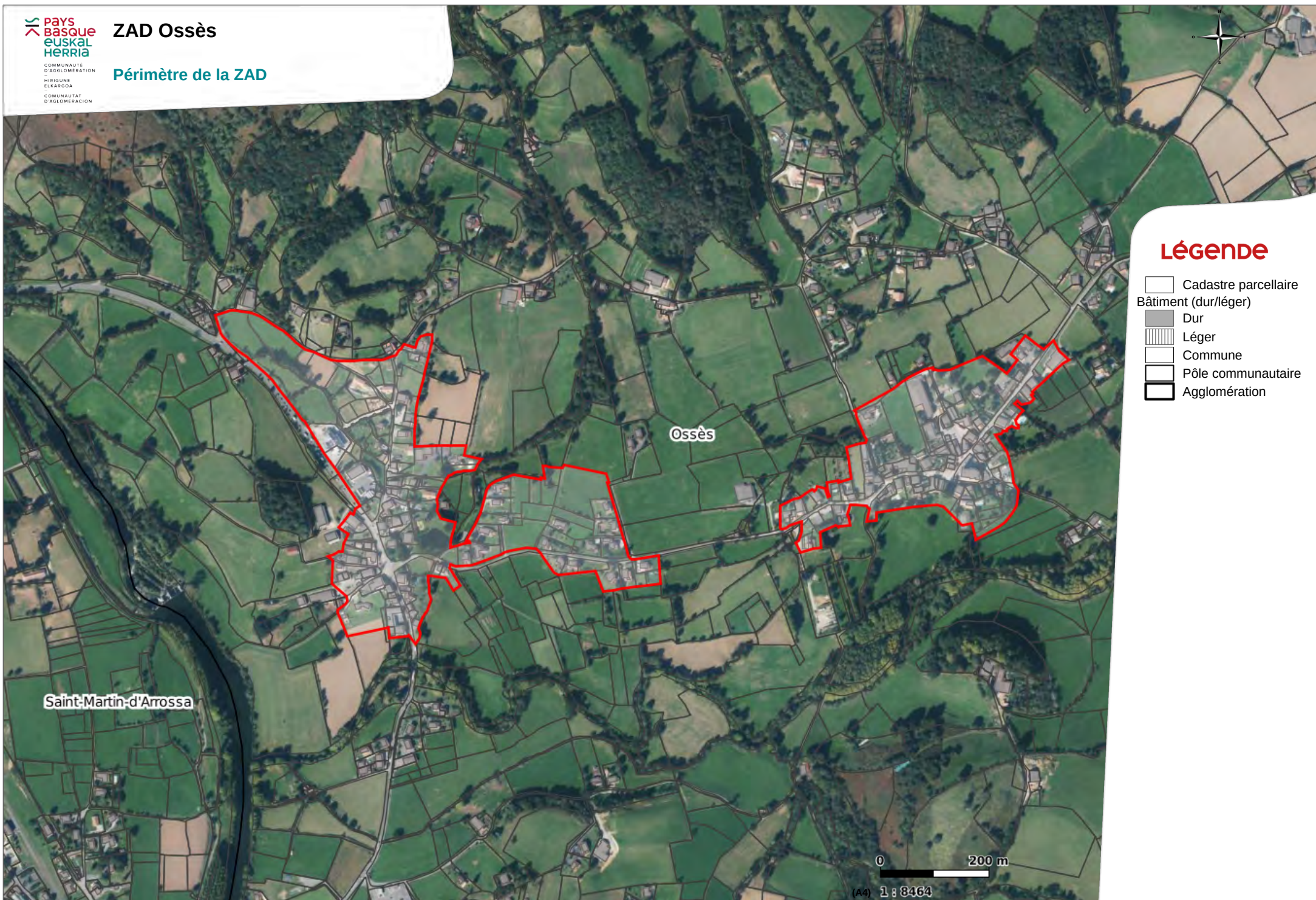
Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.



Signé électroniquement par : Remi BOCHARD

Date de signature : 29/03/2024

Qualité : Directeur général des services





COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
—
HIRIGUNE
ELKARGOA
—
COMUNAUTAT
D'AGLOMERACION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 FEVRIER 2023

OJ N° 030 - Urbanisme et Aménagement.

Création de la zone d'aménagement différé « ZAD d'Ostabat-Asme » sur la commune d'Ostabat-Asme.

Date de la convocation : 27 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 230

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud (jusqu'à l'OJ N°11), ACCOCEBERRY Ximun (jusqu'à l'OJ N°17), AIRE Xole représentée par MARTINEZ Claude suppléant (jusqu'à l'OJ N°11), AIZPURU Eliane, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALQUIÉ Nicolas, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARRABIT Bernard (jusqu'à l'OJ N°11), ARROSSAGARAY Pierre représenté par ETCHEBEHERE MICHELENA Y LASAGA Marie-Hélène suppléante, AYENSA Fabienne (jusqu'à l'OJ N°16), AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BÈGUE Catherine (jusqu'à l'OJ N°11), BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BETAT Sylvie, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEAIN Arnaud, BIDEAIN Gérard, BISAUTA Martine, BIZOS Patrick, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre (jusqu'à l'OJ N°17), CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ N°11), CASET-URRUTY Christelle, CASTEL Sophie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André (jusqu'à l'OJ N°16), CHAPAR Marie-Agnès, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°10 et jusqu'à l'OJ N°16), CHAZOILLERES Edouard (jusqu'à l'OJ N°16), COTINAT Céline, COURCELLES Gérard, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DALLEM Emmanuel représentée par LAHORGUE Michel suppléant, DAMESTOY Hervé (jusqu'à l'OJ N°11), DAMESTOY Odile, DANTIAcq Pascal, DARASPE Daniel, DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N°12), DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien (jusqu'à l'OJ N°17), DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUHART Agnès, DURAND PURVIS Anne-Cécile (jusqu'à l'OJ N°11), DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire, DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier, ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°17), ERDOZAINCY-ETCHART Christine représentée par ETCHEBERRY André suppléant, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick représenté par ETCHEGOIN Christel suppléante (jusqu'à l'OJ N°16), ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°11), ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio (jusqu'à l'OJ N°16), EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, EZCURRA Mirentxu (jusqu'à l'OJ N°16), FOSSECAGE Pascale (jusqu'à l'OJ N°17), FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°23), GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño (jusqu'à l'OJ N°11), GAVILAN Francis, GOMEZ Ruben (jusqu'à l'OJ N°12), GONZALEZ Francis (jusqu'à l'OJ N°12), GOYHENEIX Joseph (jusqu'à l'OJ N°11), GUILLEMIN Christian, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence (jusqu'à l'OJ N°20), HARDOY Pierre (jusqu'à l'OJ N°17), HEUGUEROT Daniel (jusqu'à l'OJ N°15), HIRIGOYEN Fabienne, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel, IDIART

Dominique (jusqu'à l'OJ N°16), IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N°11), IHIDOY Sébastien (jusqu'à l'OJ N°11), INCHAUSPE Henry (jusqu'à l'OJ N°11), INCHAUSPE Laurent (jusqu'à l'OJ N°23), IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole représentée par LARRALDE Ximun suppléant (jusqu'à l'OJ N°11), IRIBARNE Pascal, IRIGOIN Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°13), IRIGOYEN Jean-François, ITHURRALDE Éric, JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N°17), KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis, LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel (jusqu'à l'OJ N°16), LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAIGUILLON Cyrille (jusqu'à l'OJ N°11), LARRANDA Régine (jusqu'à l'OJ N°16), LARRASA Leire, LASSERRE Florence (jusqu'à l'OJ N°16), LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie, LETCHAUREGUY Maïte, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°17), LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles (jusqu'à l'OJ N°19), MASSONDO BESSOUAT Laurence, MILLET-BARBÉ Christian (jusqu'à l'OJ N°16), MOCHO Joseph (jusqu'à l'OJ N°11), MOUESCA Colette, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°16), NÉGUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°11), OÇAFARAIN Gilbert, OÇAFARAIN Jean-Marc (jusqu'à l'OJ N°11), OÇAFARAIN Michel représenté par DOLHARÉ ÇALDUMBIDE Katixa suppléante, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne, PITRAU Maïte représentée par ARHANCET Martin suppléant, PONS Yves, POYDESSUS Dominique représenté par POUCHULU Laetitia suppléante, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, PRÉBENDÉ Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°11), QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre (jusqu'à l'OJ N°17), ROQUES Marie-Josée, RUSPIL Iban, SAINT ESTEVEN Marc, SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence, SANS Anthony, SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, SUQUILBIDE Martin (jusqu'à l'OJ N°16), TELLIER François, THICOIPE Xabi, TRANCHE Frédéric, TURCAT Joëlle, UGALDE Yves, URRUTIAGUER Sauveur, URRUTICOECHEA Egoitz, URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VALS Martine (jusqu'à l'OJ N°16), VAQUERO Manuel (jusqu'à l'OJ N°16), VERNASSIERE Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°16), YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ACCURSO Fabien, ALLEMAN Olivier, ARZELUS ARAMENDI Paulo, BARUCQ Guillaume, BERÇAÏTS Christian, CASCINO Maud, CASTREC Valérie, COLAS Véronique, CORRÉGÉ Loïc, CROUZILLE Cédric, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DARGAINS Sylvie, DAVANT Allande, DERVILLE Sandrine, DUBOIS Alain, DUPREUILH Florence, ETCHEBERRY Jean-Jacques, INCHAUSPE Beñat, IRIGOIN Didier, IRUME Jean-Michel, JONCOHALSA Christian, KAYSER Mathieu, LARRALDE André, LOUPIEN-SUARES Déborah, MIALOCQ Marie-Josée, NABARRA Dorothée.

PROCURATIONS :

ALLEMAN Olivier à ALQUIÉ Nicolas, ARZELUS ARAMENDI Paulo à COTINAT Céline, BARUCQ Guillaume à DARASPE Daniel, BÈGUE Catherine à POYDESSUS Jean-Louis (à compter de l'OJ N°12), CARRICART Pierre à CARRIQUE Renée (à compter de l'OJ N°18), CASCINO Maud à VALS Martine (jusqu'à l'OJ N°16), CHASSERIAUD Patrick à MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°17), CORRÉGÉ Loïc à ERREMUNDEGUY Joseba, DARGAINS Sylvie à VAQUERO Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°16), DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine à ARAMENDI Philippe, DAMESTOY Hervé à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°12), DERVILLE Sandrine à MARTI Bernard, DUBOIS Alain à DAMESTOY Hervé (jusqu'à l'OJ N°11), DUPREUILH Florence à DUZERT Alain, ETCHEBERRY Jean-Jacques à ELGART Xavier, ETCHEMENDY René à IRIART Alain (à compter de l'OJ N°12), ETXELEKU Peio à DANTIACQ Pascal (à compter de l'OJ N°17), EZCURRA Mirentxu à LEIZAGOYEN Sylvie (à compter de l'OJ N°17), GASTAMBIDE Arño à DAGORRET François (à compter de l'OJ N°12), HEUGUEROT Daniel à HIRIGOYEN Fabienne (à compter de l'OJ N°16), IDIART Dominique à IBARRA Michel (à compter de l'OJ N°17), IDIART Michel à INCHAUSPE Laurent (à compter de l'OJ N°12 et jusqu'à l'OJ N°23), IRUME Jean-Michel à ITHURRALDE Éric, LAIGUILLON Cyrille à LACASSAGNE Alain (à compter de l'OJ N°12), LARRALDE André à SAINT-ESTEVEN Marc, LARRANDA Régine à LARRASA Leire (à compter de l'OJ N°17), LASSERRE Florence à SERVAIS Florence (à compter de l'OJ N°17), MASSONDO Charles à FONTAINE Arnaud (à compter de l'OJ N°20), MIALOCQ Marie-Josée à FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°23), MILLET-BARBÉ Christian à MARTIN-DOLHAGARAY Christine (à compter de l'OJ N°17), MOCHO Joseph à IRIBARNE Pascal (à compter de l'OJ N°12), NARBAIS-JAUREGUY Éric à URRUTIAGUER Sauveur (à compter de l'OJ N°17), NÉGUELOUART Pascal à JAURIBERRY Bruno (à compter de l'OJ N°12 et jusqu'à l'OJ N°17), OÇAFARAIN Jean-Marc à OÇAFARAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°12), PRÉBENDÉ Jean-Louis à MAILHARIN Jean-Claude (à compter de l'OJ N°12), KAYSER Mathieu à LABORDE Michel (jusqu'à l'OJ N°16).

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

ID : 064-200067106-20230204-CC_20230204_030-DE



SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

OJ N° 030 - Urbanisme et Aménagement.

Création de la zone d'aménagement différé « ZAD d'Ostabat-Asme » sur la commune d'Ostabat-Asme.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

La commune d'Ostabat-Asme souhaite mettre en place une zone d'aménagement différé sur son territoire. Cette ZAD, dénommée « ZAD d'Ostabat-Asme » se positionne sur son centre-bourg et particulièrement sur le tissu actuellement urbanisé de celui-ci. La commune souhaite se positionner dans la continuité des réflexions engagées dans le cadre de l'élaboration de sa carte communale, afin de conforter son centre-bourg, mais aussi le secteur d'extension au sud, déjà support de plusieurs projets d'aménagement.

Motivation de la création de la Zone d'Aménagement Différé « ZAD d'Ostabat-Asme »

La commune d'Ostabat-Asme, située entre Saint-Palais et Saint-Jean-Pied-de-Port, fait face à une attractivité grandissante, et par conséquent à une demande de logements croissante. Celle-ci, dans le cadre de disponibilités foncières limitées mais aussi d'une augmentation des prix sur l'ensemble du territoire, pourrait nécessiter une intervention publique. C'est dans ce contexte que la commune d'Ostabat-Asme souhaite mettre en place une zone d'aménagement différé.

Cet outil foncier doit permettre à la commune une double action, à la fois d'observation foncière via le suivi des différentes mutations sur le périmètre défini mais aussi d'acquisition si celle-ci apparaît nécessaire. La commune d'Ostabat-Asme a ainsi défini un périmètre de ZAD se positionnant sur le centre-bourg bâti mais aussi son extension au sud. Ce périmètre répond ainsi à deux formes d'intervention :

- sur le tissu bâti du centre-bourg, l'acquisition et la réhabilitation de logements vides afin de créer des logements supplémentaires et ainsi permettre l'accueil de nouveaux habitants ou l'accompagnement des processus de décohabitation ;
- sur les fonciers nus au sud et raccordés au réseau d'assainissement, l'acquisition éventuelle permettant de constituer des réserves foncières dans un secteur constructible et fléché comme un espace de développement urbain au sein de la carte communale.

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014, conférant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ayant compétence en matière de PLU, la création des Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L212-1 et suivants relatifs aux Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune d'Ostabat-Asme du 25 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx du 12 janvier 2023 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de créer la Zone d'Aménagement Différé dite « ZAD d'Ostabat-Asme » à Ostabat-Asme suivant la saisine de la commune, selon le motif évoqué ci-dessus et le périmètre annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune d'Ostabat-Asme de s'assurer la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que la création d'une ZAD sur la commune d'Ostabat-Asme permet cette intervention foncière publique ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la création de la Zone d'Aménagement Différé dite « ZAD d'Ostabat-Asme » sur la commune d'Ostabat-Asme d'une superficie globale d'environ 5,1 hectares, conformément au plan délimitant le périmètre de la ZAD ;
- de désigner la Commune d'Ostabat-Asme comme titulaire du droit de préemption ZAD, pendant une période de 6 années renouvelable, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération de création ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La présente délibération et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie d'Ostabat-Asme et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La présente délibération sera adressée aux organismes et services mentionnés à l'article R.212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et greffe du même tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.



Signé électroniquement par : Remi BOCHARD
Date de signature : 09/02/2023
Qualité : Directeur général des services

Périmètre de la ZAD





COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
—
HIRIGUNE
ELKARGOA
—
COMUNAUTAT
D'AGLOMERACION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 JUILLET 2022

OJ N° 029 - Urbanisme et Aménagement.

Création de la zone d'aménagement différé « centre-bourg » sur la commune de Pagolle.

Date de la convocation : 1er juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 231

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun (jusqu'à l'OJ N°16), ACCURSO Fabien, AIRE Xole (jusqu'à l'OJ N°46), AIZPURU Eliane, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARRABIT Bernard représenté par ETCHEGARAY Jean-Pierre suppléant, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne (jusqu'à l'OJ N°8), AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur représenté par OILLARBURU Louis suppléant, BARANTHOL Jean-Marc, BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°8), BÈGUE Catherine, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian (jusqu'à l'OJ N°11), BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BETAT Sylvie, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEAIN Gérard, BIZOS Patrick (jusqu'à l'OJ N°9), BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre (jusqu'à l'OJ N°9), BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°8), BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard représenté par CORNU Yves suppléant, CAPDEVIELLE Colette (départ avant le vote de l'OJ N°9), CARRIQUE Renée, CASCINO Maud, CASTEL Sophie (jusqu'à l'OJ N°8), CASTREC Valérie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André (jusqu'à l'OJ N°11), CHAPAR Marie-Agnès, CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°8), CHAZOUILLERES Edouard (jusqu'à l'OJ N°11), COLAS Véronique, CORRÉGÉ Loïc (jusqu'à l'OJ N°9), COURCELLES Gérard, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine (jusqu'à l'OJ N°8), DALLEM Emmanuel représentée par LAHORGUE Michel suppléant (jusqu'à l'OJ N°8), DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile (jusqu'à l'OJ N°11), DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DARGAINS Sylvie (jusqu'à l'OJ N°9), DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N°8), DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien, DEMARCO-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire (jusqu'à l'OJ N°9), DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°9), ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal représentée par MALAQUIN Daniel suppléant, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel (départ avant le vote de l'OJ N°9), ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick, ETCHEMENDY Jean, ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°11), GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis (jusqu'à l'OJ N°10), GOBET Amaya, GOMEZ Ruben (jusqu'à l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian (jusqu'à l'OJ N°11), HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HARDOY Pierre (jusqu'à l'OJ N°11), HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Fabienne (jusqu'à l'OJ N°8), HIRIGOYEN Roland, HOUE Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel représenté par CHOURRY Gilles suppléant, IDIART Dominique, IDIART Michel, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Henry, INCHAUSPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain (jusqu'à l'OJ N°11), IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (jusqu'à l'OJ N°8), IRIBARNE Pascal, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRUME Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°16),

ITHURRALDE Éric, JONCOHALSA Christian (jusqu'à l'OJ N°11), KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°11), KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis (jusqu'à l'OJ N°8), LABORDE Michel (jusqu'à l'OJ N°11), LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°9), LAIGUILLON Cyrille, LARRALDE André, LARRANDA Régine, LARRASA Leire, LAUQUÉ Christine, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°11), LETCHAUREGUY Maïte représentée par BEGUERIE Adrien suppléant, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°8), LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard (départ avant le vote de l'OJ N°9), MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles, MASSONDO BESSOUAT Laurence (jusqu'à l'OJ N°10), MIALOCQ Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°11), MOCHO Joseph, NABARRA Dorothée (jusqu'à l'OJ N°11), NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°10), OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc représenté par IRIART Jean-Claude suppléant, OÇAFRAIN Michel (jusqu'à l'OJ N°46), OLÇOMENDY Daniel, PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne, PITRAU Maïte, PONS Yves, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°11), PRÉBENDÉ Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°6), QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre (jusqu'à l'OJ N°11), ROQUES Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°9), SAINT ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°11), SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence représentée par MOUNOLE Claude suppléant, SANS Anthony (jusqu'à l'OJ N°16), SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François (jusqu'à l'OJ N°8), THICOIPE Xabi, TRANCHE Frédéric, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), UHART Michel (de l'OJ N°6 jusqu'à l'OJ N°11), URRUTIAGUER Sauveur, URRUTICOECHEA Egoitz (jusqu'à l'OJ N°11), URRUTY Pierre représenté par BIDALUN André suppléant (jusqu'à l'OJ N°22), UTHURRALT Dominique, VALS Martine (jusqu'à l'OJ N°11), VAQUERO Manuel (jusqu'à l'OJ N°11), VERNASSIERE Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°11), YBARGARAY Jean-Claude (jusqu'à l'OJ N°8).

ABSENTS OU EXCUSES :

ALQUIE Nicolas, ARHIE Cyril, BARETS Claude, BERAU Emmanuel, BISAUTA Martine, BOUR Alexandra, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre, CASABONNE Bernard, CASET-URRUTY Christelle, COTINAT Céline, CROUZILLE Cédric, CURUTCHET Maitena, DUPREUILH Florence, DURAND PURVIS Anne-Cécile, ELGART Xavier, ETCHEMENDY René, FOSSECAVE Pascale, INCHAUSPE Beñat, IRIGOIN Didier, JAURIBERRY Bruno, LABEGUERIE Marc, LASSERRE Florence, LASSERRE Marie, LOUPIEN-SUARES Déborah, MILLET-BARBÉ Christian, MOUESCA Colette, NÉGUELOUART Pascal, OLIVE Claude, POYDESSUS Dominique, RUSPIL Iban, TURCAT Joëlle.

PROCURATIONS :

ALQUIE Nicolas à CORRÉGÉ Loïc (jusqu'à l'OJ N°9), ARHIE Cyril à ARROSSAGARAY Pierre, AYENSA Fabienne à DAGORRET François (à compter de l'OJ N°9), BARETS Claude à YBARGARAY Jean-Claude (jusqu'à l'OJ N°8), BARUCQ Guillaume à DARASPE Daniel (à compter de l'OJ N°9), BISAUTA Martine à HARDOUIN Laurence, BIZOS Patrick à BIDEgain Gérard (à compter de l'OJ N°10), BORDES Alexandre à BONZOM Jean-Marc (à compter de l'OJ N°10), BOUR Alexandra à ALZURI Emmanuel, BURRE-CASSOU Marie-Pierre à DE LARA Manuel (à compter de l'OJ N°9), CARRERE Bruno à GALLOIS Françoise, CARRICART Pierre à GOMEZ Ruben (jusqu'à l'OJ N°11), CASABONNE Bernard à DUBLANC Gilbert, CASTEL Sophie à ERREMUNDEGUY Joseba (à compter de l'OJ N°9), CHASSERIAUD Patrick à BLEUZE Anthony (à compter de l'OJ N°9), CORRÉGÉ Loïc à ALLEMAN Olivier (à compter de l'OJ N°10), COTINAT Céline à ARZELUS ARAMENDI Paulo, CROUZILLE Cédric à DEQUEKER Valérie, CURUTCHET Maitena à PARGADE Isabelle, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine à ARAMENDI Philippe (à compter de l'OJ N°9), DAMESTOY Odile à DAMESTOY Hervé (à compter de l'OJ N°12), DARGAINS Sylvie à IRIGOYEN Jean-François (à compter de l'OJ N°10), DARRICARRERE Raymond à IRIART Alain (à compter de l'OJ N°9 et jusqu'à l'OJ N°11), DURAND PURVIS Anne-Cécile à CASCINO Maud, DUPREUILH Florence à DUZERT Alain, DUTARET-BORDAGARAY Claire à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°10), ELGART Xavier à IHIDOY Sébastien, ELISSALDE Philippe à MIALOCQ Marie-Josée (à compter de l'OJ N°10 et jusqu'à l'OJ N°11), ETCHEMENDY René à OLÇOMENDY Daniel, FOSSECAVE Pascale à ETCHEVERRY Pello, HIRIGOYEN Fabienne à HIRIGOYEN Roland (à compter de l'OJ N°9), INCHAUSPE Beñat à ETXELEKU Peio, IRIART Alain à HUGLA David (à compter de l'OJ N°12), IRIART BONNECAZE DEBAT Carole à IPUTCHA Jean-Marie (à compter de l'OJ N°9), IRIGOIN Didier à ETCHEGARAY Jean-René, IRUME Jean-Michel à ERDOZAINCY-ETCHART Christine (à compter de l'OJ N°18), LABADOT Louis à LAVIGNE Dominique (à compter de l'OJ N°9), LABEGUERIE Marc à MASSÉ Philippe, LAFLAQUIERE Jean-Pierre à BERTHET André (à compter de l'OJ N°10), LASSERRE Florence à CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°8), LASSERRE Marie à BERTHET André, LOUGAROT Bernard à DARASPE Daniel (à compter de l'OJ N°9), LOUPIEN-SUARES Déborah à ETCHEGARAY Jean-René, MASSONDO BESSOUAT Laurence à HOUET Muriel (à compter de l'OJ N°11), MIALOCQ Marie-Josée à URRUTIAGUER Sauveur (à compter de l'OJ N°12), MILLET-BARBÉ Christian à ALLEMAN Olivier, MOUESCA Colette à DE PAREDES Xavier, NABARRA Dorothée à

ECHEVERRIA Andrée (à compter de l'OJ N°12), NARBAIS-JAUREGUY Éric à URRUTIAGUER Sauveur (à compter de l'OJ N°11), NÉGUELOUART Pascal à GOYHENEIX Joseph, OLIVE Claude à BLEUZE Anthony, POYDESSUS Dominique à LARRALDE André, PRAT Jean-Michel à CARRIQUE René (à compter de l'OJ N°12), PRÉBENDÉ Jean-Louis à MAILHARIN Jean-Claude (à compter de l'OJ N°7), ROQUES Marie-Josée à GONZALEZ Francis (à compter de l'OJ N°10), RUSPIL Iban à HEUGUEROT Daniel, SAINT ESTEVEN Marc à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°12), SANS Anthony à COLAS VERONIQUE (à compter de l'OJ N°17), TURCAT Joëlle à DEQUEKER Valérie, TELLIER François à THICOIPE Michel (à compter de l'OJ N°9), UGALDE Yves à ERREMUNDEGUY Joseba (à compter de l'OJ N°9), UHART Michel à ERDOZAINCY-ETCHART Christine (à compter de l'OJ N°12), VAQUERO Manuel à ETCHEVERRY Pello (à compter de l'OJ N°12), YBARGARAY Jean-Claude à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°9).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

OJ N° 029 - Urbanisme et Aménagement.

Création de la zone d'aménagement différé « centre-bourg » sur la commune de Pagolle.

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN

Mes chers collègues,

La commune de Pagolle a engagé une réflexion pour mettre en œuvre une stratégie foncière afin de gérer dans le temps le développement urbain du centre-bourg.

Motivation de la création de la Zone d'Aménagement Différé « centre-bourg »

A travers les acquisitions foncières qu'elle entend réaliser ou faire réaliser par ses partenaires, la commune souhaite notamment développer une offre résidentielle adaptée aux ménages du territoire en privilégiant la réhabilitation/transformation des bâtis existants et l'épaississement de l'urbanisation en continuité du centre-bourg. Consciente des enjeux de réduction des consommations foncières, il s'agit pour la commune d'être en capacité de mener des actions complémentaires entre l'aménagement de fonciers nus et le réemploi de bâtis existants.

Pour être en mesure d'appliquer cette politique, la commune veut se rendre maître des fonciers à enjeux et souhaite donc qu'une zone d'aménagement différé centre-bourg soit instaurée sur le secteur présenté ci-après.

En synthèse, la création de la zone d'aménagement différé vise à :

- assurer une veille foncière dynamique sur les secteurs stratégiques de la commune conformément aux orientations du Schéma de Cohérence Territoriale ;
- en complément des démarches de négociations amiables, de favoriser la constitution de réserves foncières publiques ;
- d'encourager le développement et/ou le maintien d'une offre de résidences principales dans le bourg et sa continuité.

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014, conférant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ayant compétence en matière de Plans locaux d'urbanisme (PLU), la création des zones d'aménagement différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque , fixant notamment ses compétences ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L212-1 et suivants relatifs aux zones d'aménagement différé ;

Vu l'avis favorable du conseil municipal de la commune de Pagolle du 11 juin 2022 ;

Vu l'avis du bureau du syndicat mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx du 28 juin 2022 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de créer la zone d'aménagement différé dite « centre-bourg » sur la commune de Pagolle selon le motif évoqué ci-dessus et le périmètre annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune de Pagolle de s'assurer la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que la création d'une ZAD sur la commune de Pagolle permet cette intervention foncière publique.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la création de la zone d'aménagement différé dite « centre-bourg » sur la commune de Pagolle d'une superficie globale de 2,3 hectares environ, conformément aux documents annexés : rapport de présentation comportant la liste des parcelles et plan délimitant le périmètre de la ZAD ;
- de désigner la commune de Pagolle comme titulaire du droit de préemption ZAD, pendant une période de 6 ans renouvelable, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération de création ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La présente délibération et le plan rappelant le périmètre seront affichés en mairie de Pagolle et au siège de la communauté d'agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La présente délibération sera adressée aux organismes et services mentionnées à l'article R.212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et greffe du même tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.



Signé électroniquement par : Sébastien EVRARD
Date de signature : 18/07/2022
Qualité : DGA Ressources et services supports par délégation de Directeur général des services

ZAD « CENTRE BOURG » COMMUNE DE PAGOLLE

Périmètre

Echelle : 1/2750 - Edition A4

Source : DGFIP - Fichiers fonciers 2019, IGN BD ORTHO 2018.





Publié le 16/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 AVRIL 2021

OJ N° 046 - Urbanisme et Aménagement. .

Renouvellement de la zone d'aménagement différé « Centre-bourg » de la commune de Saint-Jean-Le-Vieux.

Date de la convocation : 2 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS POUR L'OJ N°046:

ACCOCEBERRY Ximun , AIZPURU Eliane , ALDANA-DOUAT Eneko , ALQUIE Nicolas , ALZURI Emmanuel , ANCHORDOQUY Jean-Michel , ARAMENDI Philippe , ARHANCHIAGUE Jean-Pierre , ARLA Alain , AROSTEGUY Maider , ARROSSAGARAY Pierre , ARZELUS ARAMENDI Paulo , AYENSA Fabienne , BACH Fabrice-Sébastien , BALMAT Mélanie , BARANTHOL Jean-Marc , BARETS Claude , BARUCQ Guillaume , BEHOTEGUY Maider , BELLEAU Gabriel , BERTHET André , BETAT Sylvie , BIDART Jean-Paul , BIDEgain Gérard , BISAUTAMartine , BLEUZE Anthony , BONZOM Jean-Marc , BOUR Alexandra , BUSSIRON Jean Yves , BUTORI Nicole , CACHENAUT Bernard , CARRERE Bruno , CARRIQUE Renée , CASCINO Maud , CASET-URRUTY Christelle , CASTEL Sophie , CASTREC Valérie , CENDRES Bruno , CORREGE Loïc , COTINAT Céline , CROUZILLE Cédric , CURUTCHARRY Antton , CURUTCHET Maitena , DAGORRET François , DAGUERRE Marie-Marcelle , DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine , DAMESTOY Odile , DARASPE Daniel , DE LARA Manuel , DE PAREDES Xavier , DEMARCQ-EGUIGUREN Solange , DEQUEKER Valérie , DESTRUHAUT Pascal , DIRATCHETTE Emile , DUBLANC Gilbert , DUBOIS Alain , DURRUTY Sylvie , DUTARET-BORDAGARAY Claire , ECENARRO Kotte , ELGART Xavier , ELISSALDE Philippe , ERDOZAINCY-ETCHART Christine , ERGUY Chantal , ERREMUNDEGUY Joseba , ESTEBAN Mixel , ETCHAMENDI Nicole , ETCHART Jean-Louis , ETCHEBER Pierre , ETCHEBERRY Jean-Jacques , ETCHEGARAY Jean-René , ETCHEGARAY Patrick , ETCHEMENDY René , ETCHEVERRY Michel , ETCHEVERRY Pello , ETCHEVERRY Pierre-Michel , ETXELEKU Peio , EYHERABIDE Pierre , FONTAINE Arnaud , GALLOIS Françoise , GASTAMBIDE Arño , GAVILAN Francis , GOBET Amaya , GONZALEZ Francis , GOYHENEIX Joseph , GOITY Xalbat , HARAN Gilles , HARDOUIN Laurence , HIRIGOYEN Fabienne , HIRIGOYEN Roland , HOUET Muriel , HUGLA David , IBARRA Michel , IHIDOY Sébastien , INCHAUSPE Laurent , IPUTCHA Jean-Marie , IRIART Alain , IRIARTBONNECAZE DEBAT Carole , IRIART Jean-Pierre , IRIGOIN Didier , IRIGOYEN Jean-François , IRUME Jean-Michel , ITHURRIA Nicole , JONCOHALSA Christian , LABEGUERIE Marc , LABORDE Michel , LACASSAGNE Alain , LAFLAQUIERE Jean-Pierre , LAHORGUE Michel , LARRALDE André , LARRANDA Régine , LASSERRE Marie , LAUQUE Christine , LAVIGNE Dominique , LEIZAGOYEN Sylvie , LETCHAUREGUY Maite , LOUGAROT Bernard , LOUPIEN-SUARES Déborah , MAILHARIN Jean-Claude , MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie , MASSE Philippe , MILLET-BARBE Christian , MOUESCA Colette , NADAUD Anne-Marie , OCAFRAIN Gilbert , OCAFRAIN Jean-Marc , OCAFRAIN Michel , OLCOMENDY Daniel , OLIVE Claude , PARGADE Isabelle , PARIS Joseph , PITRAU Maite , PONS Yves , POUCHULU Laetitia , PREBENDE Jean-Louis , QUIHILLALT Pierre , ROQUES Marie-Josée , RUSPIL Iban , SAINT-ESTEVEN Marc , SALDUMBIDE Sylvie , SAMANOS Laurence , SANS Anthony , SANBERRO Thierry , SERRES-COUSINE Christine , SERVAIS Florence , THICOIPE Xabi , TRANCHE Frédéric , UGALDE Yves , VALSMartine , VERNASSIERE Marie-Pierre , YBARGARAY Jean-

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Claude , ZUBELDIA Maitena.

ABSENTS OU EXCUSES POUR L'OJ N°046:

ABBADIE Arnaud , ACCURSO Fabien , AIRE Xole , ALDACOURROU Michel , ALLEMAN Olivier , ANGLADE Jean-François , BERCAITS Christian , BERGE Mathieu , BIDEgain Arnaud , BORDES Alexandre , BURRE-CASSOU Marie-Pierre , CAPDEVIELLE Colette , CARRICART Pierre , CASABONNE Bernard , CHAFFURIN André , CHAZOUILLERES Edouard , COLAS Véronique , DERVILLE Sandrine , DUPREUILH Florence , ECHEVERRIA Andrée , FOSSECAVE Pascale , FOURNIER Jean Louis , GOMEZ Ruben , GUILLEMIN Christian , HARDOY Pierre , HEUGUEROT Daniel , IDIART Michel , INCHAUSPE Beñat , INCHAUSPE Henry , IRIGOIN Jean-Pierre , ITHURRALDE Eric , JAURIBERRY Bruno , KAYSER Mathieu , LABADOT Louis , LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste , MARTI Bernard , MASSONDO BESSOUAT Laurence , MIALOCQ Marie Josée , MOCHO Joseph , MOTSCH Nathalie , NABARRA Dorothée , NARBAIS-JAUREGUY Eric , PINATEL Anne , PRAT Jean-Michel , QUEHEILLE Jean-Marie , SUQUILBIDE Martin , TELLIER François , URRUTIAGUER Sauveur , URRUTICOECHEA Egoitz , URRUTY Pierre , VAQUERO Manuel.

PROCURATIONS POUR L'OJ N°046 :

ARRABIT Bernard (pouvoirs à EYHERABIDE Pierre), AYPHASSORHO Sylvain (pouvoirs à BARANTHOL Jean-Marc), BACHO Sauveur (pouvoirs à ERGUY Chantal), BEGUE Catherine (pouvoirs à DUTARET-BORDAGARAY Claire), BEREAU Emmanuel (pouvoirs à GOBET Amaya), BIZOS Patrick (pouvoirs à BONZOM Jean-Marc), CHAPAR Marie-Agnès (pouvoirs à FONTAINE Arnaud), CHASSERIAUD Patrick (pouvoirs à BLEUZE Anthony), DAMESTOY Hervé (pouvoirs à DUBOIS Alain), DANTIACQ Pascal (pouvoirs à FONTAINE Arnaud), DARRICARRERE Raymond (pouvoirs à HUGLA David), DAVANT Allande (pouvoirs à ARHANCHIAGUE Jean-Pierre), DELGUE Lucien (pouvoirs à ETCHEGARAY Patrick), DUHART Agnès (pouvoirs à DURRUTY Sylvie), DURAND-PURVIS Anne-Cécile (pouvoirs à CASCINO Maud), DUZERT Alain (pouvoirs à LAVIGNE Dominique), ETCHEMENDY Jean (pouvoirs à PITRAU Maite), ETCHENIQUE Philippe (pouvoirs à SALDUMBIDES Sylvie), GARICOITZ Robert (pouvoirs à OCAFRAIN Gilbert), IDIART Dominique (pouvoirs à GOBET Amaya), KEHRIG COTTENCON Chantal (pouvoirs à ECENARRO Kotte), LAIGUILLON Cyrille (pouvoirs à LACASSAGNE Alain), LARRASA Leire (pouvoirs à ALDANA-DOUAT Eneko), LASSERRE Florence (pouvoirs à OLIVE Claude), LUCHILO Jean-Baptiste (pouvoirs à IRIART Jean-Pierre), MARTIN-DOLHAGARAY Christine (pouvoirs à HARDOUIN Laurence), MINONDO Raymond (pouvoirs à BARETS Claude), NEGUELOUART Pascal (pouvoirs à IHIDOY Sébastien), POYDESSUS Jean-Louis (pouvoirs à INCHAUSPE Laurent), UTHURRALTE Dominique (pouvoirs à IRIART Jean-Pierre).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame CELINE COTINAT

Modalités de vote : VOTE ELECTRONIQUE

OJ N° 046 - Urbanisme et Aménagement. .
Renouvellement de la zone d'aménagement différé « Centre-bourg » de la commune de Saint-Jean-Le-Vieux.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

La Zone d'Aménagement Différé « Centre Bourg » de Saint-Jean-le-Vieux a été créée sur une surface d'environ 35 hectares (en ce compris les espaces publics) par arrêté préfectoral en date du 28 mai 2015, pour une durée de six années, à compter de l'exécution complète des mesures de publicité, réalisée le 3 juillet 2015. Elle a permis d'engager une action foncière pour la constitution d'une réserve foncière dans le cadre de sa réflexion sur sa stratégie de développement, afin de concentrer l'habitat et les activités autour des centralités et de combler des espaces libres.

➤ **Le bilan de l'action foncière menée pendant la ZAD :**

La commune de Saint-Jean-le-Vieux a acquis la parcelle cadastrée B 0529 en 2018 dans le cadre d'un projet de lotissement communal et a préempté la parcelle cadastrée B 0586 en 2020. Une négociation est en cours pour l'achat de la parcelle cadastrée B 1243 afin d'agrandir la surface du lotissement communal et une seconde négociation est en cours pour acquérir et réhabiliter l'immeuble de la parcelle cadastrée B 0578.

➤ **Le renouvellement de la ZAD :**

La Zone d'Aménagement Différé avait été créée pour une période de six années renouvelable. Ainsi, au regard des négociations déjà engagées et de la nécessité de poursuivre la politique de constitution de réserves foncières, la Zone d'Aménagement Différé « Centre Bourg » à Saint-Jean-le-Vieux doit être renouvelée pour six ans avec un périmètre inchangé.

La commune de Saint-Jean-le-Vieux conservera son statut de titulaire du Droit de Préemption dans le cadre du renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé « Centre Bourg ».

Le motif de la ZAD évoqué ci-dessus reste identique.

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014, conférant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ayant compétence en matière de PLU, la création des Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-011 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L212-1 et suivants relatifs aux Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 mars 2015 portant création de la Zone d'Aménagement Différé « Centre Bourg » à Saint-Jean-le-Vieux ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune de Saint-Jean-le-Vieux sur le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé « Centre Bourg », en date du 18 mars 2021 ;


Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72


Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72


Sedença
15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCOT Pays Basque Seignanx en date du 8 avril 2021.

Considérant la volonté de la commune de Saint-Jean-le-Vieux, qui a saisi la Communauté d'Agglomération Pays Basque à cet effet, de renouveler la Zone d'Aménagement Différé dite « ZAD Centre Bourg » selon le motif évoqué ci-dessus et le périmètre inchangé ci-annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune de Saint-Jean-le-Vieux de s'assurer la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que le renouvellement de la ZAD « Centre Bourg » sur la commune de Saint-Jean-le-Vieux permet cette intervention foncière publique ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé dite « ZAD Centre Bourg » sur la commune de Saint-Jean-le-Vieux d'une superficie de 35 hectares environ, conformément aux documents annexés : plan délimitant le périmètre de la ZAD et liste des parcelles qui la composent ;
- d'approuver que la commune de Saint-Jean-le-Vieux conserve son statut de titulaire du droit de préemption ZAD pour une durée de 6 ans à compter du caractère exécutoire de la présente délibération de renouvellement ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La présente délibération et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie de Saint-Jean-le-Vieux et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La présente délibération sera adressée aux organismes et services mentionnées à l'article R.212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et greffe du même tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 171

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 9

ABSTENTION :

BELLEAU Gabriel.

NON-VOTANTS :

ARRABIT Bernard , BACH Fabrice-Sébastien , DE LARA Manuel , EYHERABIDE Pierre , GAVILAN Francis , IBARRA Michel ,IRIGOIN Didier , LOUGAROT Bernard , QUIHILLALT Pierre.

 Sièze
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

 Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

 Sedença
15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200067106-20210410-CC_20210410_046-DE

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.



Signé électroniquement par : Remi Bochart

Date de signature : 16/04/2021

Qualité : Directeur général des services

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 MAI 2023

OJ N° 065 - Urbanisme et aménagement de l'espace.

Renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé « Herri Bazter II » sur la commune de Saint-Jean-le-Vieux.

Date de la convocation : 5 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 231

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun, AIRE Xole, AIZPURU Eliane, ALDACOURROU Michel, ALLEMAN Olivier, ALQUIÉ Nicolas, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCET Martine (jusqu'à l'OJ N°09), ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARRABIT Bernard représenté par ETCHEGARAY Jean-Pierre suppléant, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo (jusqu'à l'OJ N°40), AYENSA Fabienne représentée par LARREGUY David suppléant, AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude (jusqu'à l'OJ N°33), BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°09), BÉGUE Catherine (jusqu'à l'OJ N°44), BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian (jusqu'à l'OJ N°12), BERTHET André, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEgain Arnaud (jusqu'à l'OJ N°39), BIDEgain Gérard représenté par LASSALLE Gisèle suppléante, BISAUTA Martine, BIZOS Patrick, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°40), BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOUR Alexandra, BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard (jusqu'à l'OJ N°40), CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno (jusqu'à l'OJ N°40), CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASCINO Maud, CASET-URRUTY Christelle, CASTEL Sophie, CASTREC Valérie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°02 et jusqu'à l'OJ N°26), CHAZOILLERES Edouard (à compter de l'OJ N°08 et jusqu'à l'OJ N°40), COLAS Véronique, CORRÉGÉ Loïc (jusqu'à l'OJ N°40), COTINAT Céline (jusqu'à l'OJ N°40), COURCELLES Gérard, CROUZILLE Cédric, CURUTCHARRY Antton (jusqu'à l'OJ N°55), DAGORRET François (jusqu'à l'OJ N°54), DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DALLEM Emmanuel, DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DARGAINS Sylvie (jusqu'à l'OJ N°49), DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien (jusqu'à l'OJ N°40), DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DERVILLE Sandrine (jusqu'à l'OJ N°43), DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile (jusqu'à l'OJ N°43), DUBLANC Gilbert, DUHART Agnès (jusqu'à l'OJ N°41), DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier, ELHORG Bernard (jusqu'à l'OJ N°09), ELISSALDE Philippe, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel (jusqu'à l'OJ N°40), ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick, ETCHEMENDY René, ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°49), ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale (jusqu'à l'OJ N°40), FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°60), GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño représenté par OXARANGO Maite suppléante, GOMEZ Ruben (jusqu'à l'OJ N°12), GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HIRIGOYEN Fabienne, HIRIGOYEN Roland, HOUE Muriel, IBARRA Michel, IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N°44), IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Henry, INCHAUSPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie (jusqu'à l'OJ N°56), IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE

DEBAT Carole (jusqu'à l'OJ N°35), IRIBARNE Pascal, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUME Jean-Michel, ITHURRALDE Éric (jusqu'à l'OJ N°40), JAUREGUY Christophe, KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°43), KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis, LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°40), LACASSAGNE Alain (jusqu'à l'OJ N°40), LACOSTE Xavier (jusqu'à l'OJ N°40), LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAIGUILLON Cyrille, LARRALDE André, LARRANDA Régine, LARRASA Leire, LASSERRE Florence (jusqu'à l'OJ N°12), LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°43), LOUPIEN-SUARES Déborah (à compter de l'OJ N°09), LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MIALOCQ Marie-Josée représentée par ALLEGROTTI Patrick suppléant (jusqu'à l'OJ N°43), MOCHO Joseph, MOUESCA Colette, NABARRA Dorothée, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric, NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc, OÇAFRAIN Michel, OLÇOMENDY Daniel, PARGADE Isabelle (jusqu'à l'OJ N°43), PARIS Joseph, PINATEL Anne, PITRAU Maïte représentée par ARHANCET Martin suppléant, PONS Yves représenté par FERNANDEZ Nathalie suppléante, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°40), RUSPIL Iban, SAINT ESTEVEN Marc, SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence (jusqu'à l'OJ N°56), SANS Anthony, SANSBERRO Thierry (jusqu'à l'OJ N°56), SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, THICOIPE Xabi, TURCAT Joëlle, TRANCHE Frédéric (jusqu'à l'OJ N°40), UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°37), URRUTIAGUER Sauveur, URRUTICOECHEA Egoitz, URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VAQUERO Manuel (jusqu'à l'OJ N°44), VERNASSIERE Marie-Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ALDANA-DOUAT Eneko, ACCURSO Fabien, BERGÉ Mathieu, BETAT Sylvie, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CASABONNE Bernard, CHAPAR Marie-Agnès, CURUTCHET Maitena, DARRICARRERE Raymond, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DUBOIS Alain, DUPREUILH Florence, DURAND PURVIS Anne-Cécile, DUZERT Alain, ETCHEMENDY Jean, GAVILAN Francis, GONZALEZ Francis, HARDOY Pierre, HEUGUEROT Daniel, HUGLA David, INCHAUSPE Beñat, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Jean-François, JAURIBERRY Bruno, JONCOHALSA Christian, LAVIGNE Dominique, LETCHAUREGUY Maïte, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MILLET-BARBÉ Christian, OLIVE Claude, QUEHEILLE Jean-Marie, VALS Martine.

PROCURATIONS :

ALDANA-DOUAT Eneko à LARRASA Leire, ARZELUS ARAMENDI Paulo à ARAMENDI Philippe (à compter de l'OJ N°41), BARUCQ Guillaume à DARASPE Daniel (à compter de l'OJ N°10), BÈGUE Catherine à POYDESSUS Jean-Louis (à compter de l'OJ N°45), BIDEAIN Arnaud à ERDOZAINCY-ETCHART Christine (à compter de l'OJ N°40), BLEUZE Anthony à LAFLAQUIERE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°41), BURRE-CASSOU Marie-Pierre à ETXELEKU Peio, CACHENAUT Bernard à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°41), CARRERE Bruno à GALLOIS Françoise (à compter de l'OJ N°41), CASABONNE Bernard à DUBLANC Gilbert, COTINAT Céline à ETCHEMENDI Nicole (à compter de l'OJ N°41), CURUTCHARRY Antton à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°56), DARRICARRERE Raymond à SAINT-ESTEVEN Marc, DE LARA Manuel à INCHAUSPE Laurent, DELGUE Lucien à ETCHEGARAY Patrick (à compter de l'OJ N°41), DERVILLE Sandrine à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°44), DUBOIS Alain à DAMESTOY Hervé, DUHART Agnès à MARTIN-DOLHAGARAY Christine (à compter de l'OJ N°42), DURAND PURVIS Anne-Cécile à LABORDE Michel, ELHORGÀ Bernard à LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste (à compter de l'OJ N°10 et jusqu'à l'OJ N°40), ESTEBAN Mixel à MARTI Bernard (à compter de l'OJ N°41), GONZALEZ Francis à ROQUES Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°40), HEUGUEROT Daniel à RUSPIL Iban, HUGLA David à IRIART Alain, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole à IPUTCHA Jean-Marie (à compter de l'OJ N°36 et jusqu'à l'OJ N°56), IRIGOYEN Jean-François à ETCHEGARAY Jean-René, ITHURRALDE Éric à IRUME Jean-Michel (à compter de l'OJ N°41), LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste à OÇAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°41), LACASSAGNE Alain à HARDOUIN Laurence (à compter de l'OJ N°41), LACOSTE Xavier à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°41), LASSERRE Florence à SERVAIS Florence (à compter de l'OJ N°13), LETCHAUREGUY Maïte à CARRIQUE Renée, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie à HIRIGOYEN Roland, MILLET-BARBÉ Christian à ALLEMAN Olivier, PARGADE Isabelle à FONTAINE Arnaud (à compter de l'OJ N°44), QUEHEILLE Jean-Marie à BARANTHOL Jean-Marc, TRANCHE Frédéric à ECENARRO Kotte (à compter de l'OJ N°41), UGALDE Yves à ERREMUNDEGUY Joseba (à compter de l'OJ N°38), VALS Martine à AROSTEGUY Maider.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

OJ N° 065 - Urbanisme et aménagement de l'espace.

Renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé « Herri Bazter II » sur la commune de Saint-Jean-le-Vieux.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY

Mes chers collègues,

La Communauté d'Agglomération Pays Basque mène une politique de maîtrise foncière à vocation économique pour répondre aux enjeux de développement des entreprises sur l'ensemble du territoire. Au sein du pôle Garazi-Baïgorry, la commune de Saint-Jean-le-Vieux et la Communauté d'Agglomération ont initié l'extension de la zone d'activités Herri Bazterra.

C'est à ce titre que la Zone d'Aménagement Différé Herri Bazter II a été créée sur une surface d'environ 9,39 hectares par délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 17 juin 2017. Cette ZAD a permis d'engager une action foncière pour la constitution de réserves foncières afin de conduire l'extension de la zone d'activités Herri Bazterra, ainsi qu'un projet résidentiel mené par la commune.

La réalisation d'une étude de faisabilité durant le premier semestre 2022 a permis d'identifier le potentiel de mutabilité du secteur pour l'extension de la Zone d'Activités Économiques Herri Bazterra. Celle-ci met en avant une faisabilité de l'extension à la fois économique et technique. Le secteur dispose en effet de caractéristiques favorables à l'aménagement d'une telle zone (réseaux, accès routiers, topographie...).

De plus, afin de répondre aux besoins relatifs au contexte actuel foncier et immobilier, la commune de Saint-Jean-le-Vieux envisage également de poursuivre les travaux engagés avec la réalisation du lotissement Landa Ttipi pour favoriser l'accueil de nouveaux habitants ou répondre aux besoins des habitants actuels.

La Zone d'Aménagement Différé avait été créée pour une période renouvelable de six années. Au regard de la nécessité de poursuivre la politique de constitution de réserves foncières pour maîtriser les emprises foncières nécessaires aux enjeux précisés ci-dessus, la Zone d'Aménagement Différé Herri Bazter II à Saint-Jean-le-Vieux doit être renouvelée pour six ans avec un périmètre inchangé.

Pour mener à bien l'action foncière, la Communauté d'Agglomération Pays Basque doit rester titulaire du droit de préemption ZAD dans le cadre du renouvellement de la « Zone d'Aménagement Différé Herri Bazter II ».

Le motif de la ZAD évoqué ci-avant reste identique.

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014, conférant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ayant compétence en matière de PLU, la création des Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-011 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L212-1 et suivants relatifs aux Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune de Saint-Jean-le-Vieux du 27 février 2023 ;

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de renouveler la Zone d'Aménagement Différé dite « Zone d'Aménagement Différé Herri Bazter II » sur la commune de Saint-Jean-le-Vieux selon le motif évoqué ci-dessus et le périmètre inchangé ci-annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de s'assurer de la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que le renouvellement de la ZAD Herri Bazter II sur la commune de Saint-Jean-le-Vieux permet cette intervention foncière publique ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé dite « ZAD Herri Bazter II » sur la commune de Saint-Jean-le-Vieux d'une superficie globale d'environ 9,39 hectares, conformément au plan délimitant le périmètre de la ZAD ci-annexé ;
- d'approuver que la Communauté d'Agglomération Pays Basque conserve son statut de titulaire du droit de préemption ZAD, pour une durée de 6 ans, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération de renouvellement ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La présente délibération et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie de Saint-Jean-le-Vieux et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La présente délibération sera adressée aux organismes et services mentionnés à l'article R.212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et greffe du même tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

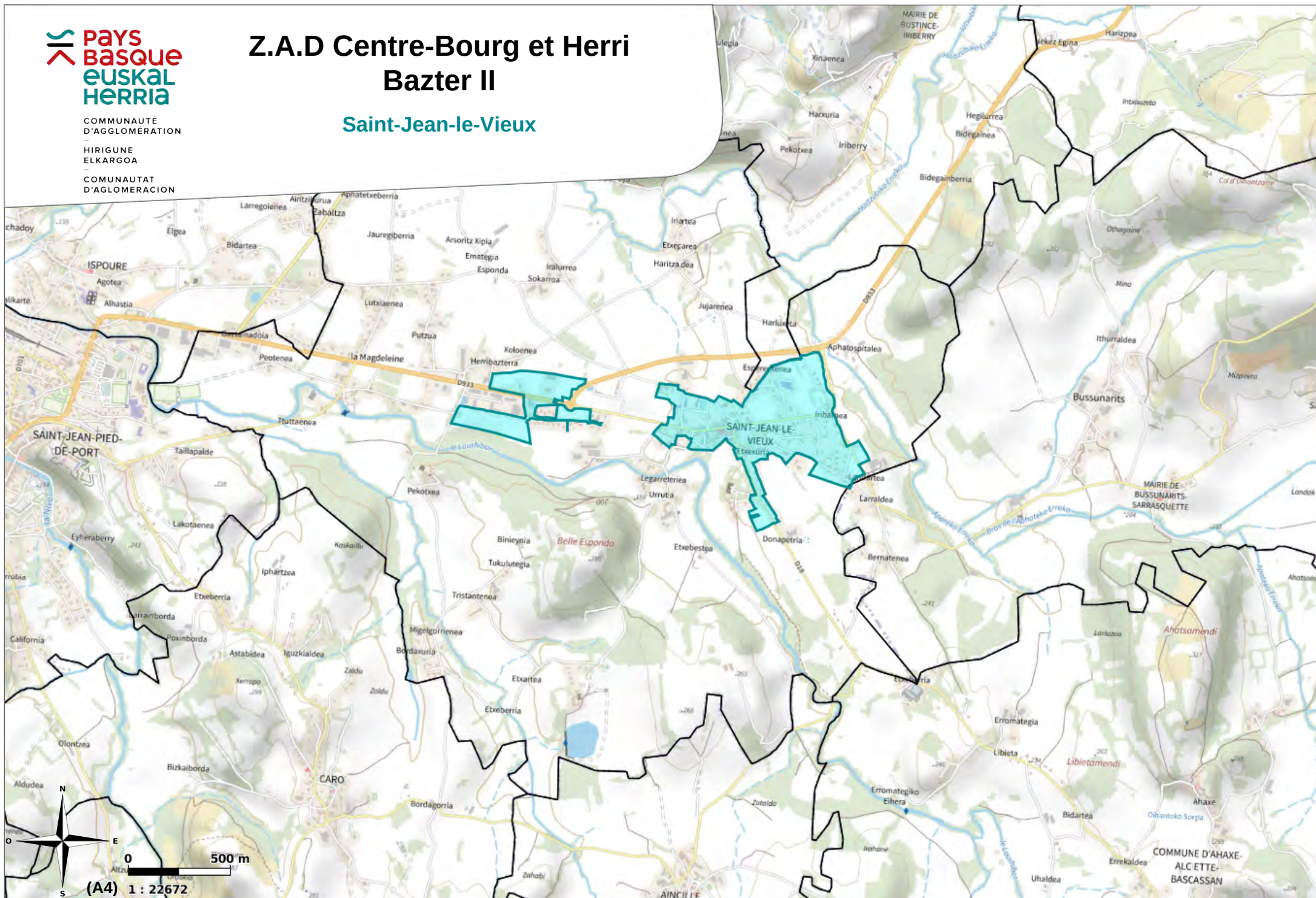
Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.



Signé électroniquement par : Remi BOCHARD
Date de signature : 23/05/2023
Qualité : Directeur général des services

Z.A.D Centre-Bourg et Herri Bazter II

Saint-Jean-le-Vieux





Publié le 16/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 AVRIL 2021

OJ N° 047 - Urbanisme et Aménagement. .

Renouvellement de la zone d'aménagement différé « Sainte-Eulalie » sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Date de la convocation : 2 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS POUR L'OJ N°47:

ACCOCEBERRY Ximun , AIZPURU Eliane , ALDANA-DOUAT Eneko , ALQUIE Nicolas , ALZURI Emmanuel ,ANCHORDOQUY Jean-Michel , ARAMENDI Philippe , ARHANCHIAGUE Jean-Pierre , ARLA Alain , AROSTEGUY Maider , ARROSSAGARAY Pierre , ARZELUS ARAMENDI Paulo , AYENSA Fabienne , BACH Fabrice-Sébastien , BALMAT Mélanie , BARANTHOL Jean-Marc , BARETS Claude, BARUCQ Guillaume , BEHOTEGUY Maïder , BELLEAU Gabriel , BERTHET André , BETAT Sylvie , BIDART Jean-Paul , BIDEgain Arnaud ,BIDEgain Gérard , BISAUTA Martine , BLEUZE Anthony , BONZOM Jean-Marc , BOUR Alexandra , BUSSIRON Jean Yves , BUTORI Nicole ,CACHENAUT Bernard , CARRERE Bruno , CARRIQUE Renée , CASCINO Maud , CASET-URRUTY Christelle , CASTEL Sophie , CASTREC Valérie ,CENDRES Bruno , CORREGE Loïc , COTINAT Céline , CROUZILLE Cédric , CURUTCHARRY Antton , CURUTCHET Maitena , DAGORRET François ,DAGUERRE Marie-Marcelle , DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine , DAMESTOY Odile , DARASPE Daniel , DE LARA Manuel , DE PAREDESXavier , DEMARCQ-EGUIGUREN Solange , DEQUEKER Valérie , DESTRUHAUT Pascal , DIRATCHETTE Emile , DUBLANC Gilbert , DUBOIS Alain ,DURRUTY Sylvie , DUTARET-BORDAGARAY Claire , ECENARRO Kotte , ELGART Xavier , ELISSALDE Philippe , ERDOZAINCY-ETCHART Christine ,ERGUY Chantal , ERREMUNDEGUY Joseba , ESTEBAN Mixel , ETCHAMENDI Nicole , ETCHART Jean-Louis , ETCHEBER Pierre , ETCHEBERRY Jean-Jacques , ETCHEGARAY Jean-René , ETCHEGARAY Patrick , ETCHEMENDY René , ETCHEVERRY Michel , ETCHEVERRY Pello , ETCHEVERRY Pierre-Michel , ETXELEKU Peio , EYHERABIDE Pierre , FONTAINE Arnaud , GALLOIS Françoise , GASTAMBIDE Arño , GAVILAN Francis , GOBETAmaya , GONZALEZ Francis , GOYHENEIX Joseph , GOYTY Xalbat , HARAN Gilles , HARDOUIN Laurence , HIRIGOYEN Fabienne , HIRIGOYENRoland , HOUET Muriel , HUGLA David , IBARRA Michel , IHIDOY Sébastien , INCHAUSPE Laurent , IPUTCHA Jean-Marie , IRIART Alain , IRIART BONNECAZE DEBAT Carole , IRIART Jean-Pierre , IRIGOIN Didier , IRIGOYEN Jean-François , IRUME Jean-Michel , ITHURRIA Nicole ,JONCOHALSA Christian , LABEGUERIE Marc , LABORDE Michel , LACASSAGNE Alain , LAFLAQUIERE Jean-Pierre , LAHORGUE Michel ,LARRALDE André , LARRANDA Régine , LASSERRE Marie , LAUQUE Christine , LAVIGNE Dominique , LEIZAGOYEN Sylvie , LETCHAUREGUYMaite , LOUGAROT Bernard , LOUPIEN-SUARES Déborah , MAILHARIN Jean-Claude , MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie , MASSE Philippe ,MILLET-BARBE Christian , MOUESCA Colette , NADAUD Anne-Marie , OCAFRAIN Gilbert , OCAFRAIN Jean-Marc , OCAFRAIN Michel ,OLCOMENDY Daniel , OLIVE Claude , PARGADE Isabelle , PARIS Joseph , PITRAU Maite , PONS Yves , POUCHULU Laetitia , PREBENDE Jean-Louis , QUIHILLALT Pierre , ROQUES Marie-Josée , RUSPIL Iban , SAINT-ESTEVEN Marc , SALDUMBIDE Sylvie , SAMANOS Laurence , SANS Anthony , SANSBERRO Thierry , SERRES-COUSINE Christine , SERVAIS Florence , THICOIPE Xabi , TRANCHE Frédéric , UGALDE Yves , VALSMartine , VERNASSIERE Marie-Pierre , YBARGARAY Jean-Claude , ZUBELDIA Maitena.

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

ABSENTS OU EXCUSES POUR L'OJ N°47:

ABBADIE Arnaud , ACCURSO Fabien , AIRE Xole , ALDACOURROU Michel , ALLEMAN Olivier , ANGLADE Jean-François , BERCAITS Christian , BERGE Mathieu , BORDES Alexandre , BURRE-CASSOU Marie-Pierre , CAPDEVIELLE Colette , CARRICART Pierre, CASABONNE Bernard , CHAFFURIN André , CHAZOUILLERES Edouard , COLAS Véronique , DERVILLE Sandrine , DUPREUILH Florence, ECHEVERRIA Andrée , FOSSECAVE Pascale , FOURNIER Jean Louis , GOMEZ Ruben , GUILLEMIN Christian , HARDOY Pierre , HEUGUEROT Daniel , IDIART Michel , INCHAUSPE Beñat , INCHAUSPE Henry, IRIGOIN Jean-Pierre , ITHURRALDE Eric , JAURIBERRY Bruno , KAYSER Mathieu , LABADOT Louis , LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste , MARTI Bernard , MASSONDO BESSOUAT Laurence , MIALOCQ Marie Josée , MOCHO Joseph , MOTSCH Nathalie , NABARRA Dorothée , NARBAIS-JAUREGUY Eric , PINATEL Anne , PRAT Jean-Michel , QUEHEILLE Jean-Marie , SUQUILBIDE Martin , TELLIER François , URRUTIAGUER Sauveur , URRUTICOECHEA Egoitz , URRUTY Pierre , VAQUERO Manuel.

PROCURATIONS POUR L'OJ N°47 :

ARRABIT Bernard (pouvoirs à EYHERABIDE Pierre), AYPHASSORHO Sylvain (pouvoirs à BARANTHOL Jean-Marc), BACHO Sauveur (pouvoirs à ERGUY Chantal), BEGUE Catherine (pouvoirs à DUTARET-BORDAGARAY Claire), BEREAU Emmanuel (pouvoirs à GOBET Amaya), BIZOS Patrick (pouvoirs à BONZOM Jean-Marc), CHAPAR Marie-Agnès (pouvoirs à FONTAINE Arnaud), CHASSERIAUD Patrick (pouvoirs à BLEUZE Anthony), DAMESTOY Hervé (pouvoirs à DUBOIS Alain), DANTIACQ Pascal (pouvoirs à FONTAINE Arnaud), DARRICARRERE Raymond (pouvoirs à HUGLA David), DAVANT Allande (pouvoirs à ARHANCHIAGUE Jean-Pierre), DELGUE Lucien (pouvoirs à ETCHEGARAY Patrick), DUHART Agnès (pouvoirs à DURRUTY Sylvie), DURAND-PURVIS Anne-Cécile (pouvoirs à CASCINO Maud), DUZERT Alain (pouvoirs à LAVIGNE Dominique), ETCHEMENDY Jean (pouvoirs à PITRAU Maïte), ETCHENIQUE Philippe (pouvoirs à SALDUMBIDES Sylvie), GARICOITZ Robert (pouvoirs à OCAFRAIN Gilbert), IDIART Dominique (pouvoirs à GOBET Amaya), KEHRIG COTTENCON Chantal (pouvoirs à ECENARRO Kotte), LAIGUILLON Cyrille (pouvoirs à LACASSAGNE Alain), LARRASA Leire (pouvoirs à ALDANA-DOUAT Eneko), LASSERRE Florence (pouvoirs à OLIVE Claude), LUCHILO Jean-Baptiste (pouvoirs à IRIART Jean-Pierre), MARTIN-DOLHAGARAY Christine (pouvoirs à HARDOUIN Laurence), MINONDO Raymond (pouvoirs à BARETS Claude), NEGUELOUART Pascal (pouvoirs à IHIDOY Sébastien), POYDESSUS Jean-Louis (pouvoirs à INCHAUSPE Laurent), UTHURRALT Dominique (pouvoirs à IRIART Jean-Pierre).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame CELINE COTINAT

Modalités de vote : VOTE ELECTRONIQUE

OJ N° 047 - Urbanisme et Aménagement. .**Renouvellement de la zone d'aménagement différé « Sainte-Eulalie » sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port.**

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

La Zone d'Aménagement Différé « Sainte-Eulalie » de Saint-Jean-Pied-de-Port a été créée sur une surface d'environ 2,3 hectares (23 433 m²) par arrêté préfectoral en date du 13 mars 2015, pour une durée de six années, à compter de l'exécution complète des mesures de publicité, réalisée le 17 avril 2015. Elle a permis d'engager une action foncière pour l'acquisition de biens et la constitution de réserves foncières en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement d'équipements publics (mise en sécurité de la sortie de l'Ecole rue d'Ugange, aménagement d'une aire de stationnement à proximité du centre-ville, construction d'une école maternelle), projet d'autant plus important que le territoire de la commune est restreint (272 hectares).

➤ **Le bilan de l'action foncière menée pendant la ZAD :**

L'Etablissement Public Foncier Local du Pays Basque a engagé des négociations à l'amiable avec le propriétaire des parcelles situées dans le périmètre de la ZAD, et une action en préemption :

- **Les tentatives préalables d'acquisition**

- 4 réunions au domicile des propriétaires : de janvier 2016 à novembre 2019

- des échanges de courriers

- 6 courriers de l'EPFL Pays Basque, du 20 août 2014 au 19 novembre 2020 ;

- 3 courriers des propriétaires de septembre 2017 à décembre 2020.

La dernière offre amiable d'acquisition en novembre 2020 ayant été refusée par les propriétaires.

- **Intervention de l'EPFL par préemption partielle en révision de prix et offre d'achat amiable du surplus suite à une DIA adressée le 29 août 2018.**

L'absence de réponse des propriétaires dans le délai de deux mois a constitué la renonciation à la vente.

➤ **Le renouvellement de la ZAD :**

La Zone d'Aménagement Différé avait été créée pour une période de six années renouvelable. Ainsi, au regard des négociations déjà engagées et de la nécessité de poursuivre la politique de constitution de réserves foncières, la Zone d'Aménagement Différé « Sainte-Eulalie » à Saint-Jean-Pied-de-Port doit être renouvelée pour six ans avec un périmètre inchangé.

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port conservera le statut de titulaire du Droit de Préemption dans le cadre du renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé « Sainte-Eulalie ».

Le motif de la ZAD évoqué ci-dessus reste identique.

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014, conférant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ayant compétence en matière de PLU, la création des Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-011 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L212-1 et suivants relatifs aux Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 mars 2015 portant création de la Zone d'Aménagement Différé « Sainte-Eulalie » à Saint-Jean-Pied-de-Port ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port sur le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé « Sainte-Eulalie », en date du 15 décembre 2020 ;

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCOT Pays Basque Seignanx en date du 11 mars 2021 ;

Considérant la volonté de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port, qui a saisi la Communauté d'Agglomération Pays Basque à cet effet, de renouveler la Zone d'Aménagement Différé dite « ZAD Sainte-Eulalie » selon le motif évoqué ci-dessus et le périmètre inchangé ci-annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port de s'assurer la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que le renouvellement de la ZAD « Sainte-Eulalie » sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port permet cette intervention foncière publique ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé dite « ZAD Sainte-Eulalie » sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port d'une superficie de 2,3 hectares environ, conformément aux documents annexés : plan délimitant le périmètre de la ZAD et liste des parcelles qui la composent ;
- d'approuver que la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port conserve son statut de titulaire du droit de préemption ZAD pour une durée de 6 ans à compter du caractère exécutoire de la présente délibération de renouvellement ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La présente délibération et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La présente délibération sera adressée aux organismes et services mentionnées à l'article R.212-2 du Code de l'Urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et greffe du même tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 174

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 8

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença
15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200067106-20210410-CC_20210410_047-DE

NON-VOTANTS :

ARZELUS ARAMENDI Paulo , COTINAT Céline , DE LARA Manuel , GAVILAN Francis ,
GOYHENEIX Joseph , QUIHILLALT Pierre ,SERVAIS Florence , UGALDE Yves.

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.



Signé électroniquement par : Remi Bochard

Date de signature : 16/04/2021

Qualité : Directeur général des services

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avinguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Saint-Jean-Pied-de-Port





COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

HIRIGUNE
ELKARGOA

COMUNAUTAT
D'AGLOMERACION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 JUILLET 2022

OJ N° 030 - Urbanisme et Aménagement. .

Création de la zone d'aménagement différé « centre-bourg » sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Date de la convocation : 1er juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 231

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun (jusqu'à l'OJ N°16), ACCURSO Fabien, AIRE Xole (jusqu'à l'OJ N°46), AIZPURU Eliane, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARRABIT Bernard représenté par ETCHEGARAY Jean-Pierre suppléant, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne (jusqu'à l'OJ N°8), AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur représenté par OILLARBURU Louis suppléant, BARANTHOL Jean-Marc, BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°8), BÈGUE Catherine, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian (jusqu'à l'OJ N°11), BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BETAT Sylvie, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEgain Gérard, BIZOS Patrick (jusqu'à l'OJ N°9), BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre (jusqu'à l'OJ N°9), BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°8), BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard représenté par CORNU Yves suppléant, CAPDEVIELLE Colette (départ avant le vote de l'OJ N°9), CARRIQUE Renée, CASCINO Maud, CASTEL Sophie (jusqu'à l'OJ N°8), CASTREC Valérie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André (jusqu'à l'OJ N°11), CHAPAR Marie-Agnès, CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°8), CHAZOILLERES Edouard (jusqu'à l'OJ N°11), COLAS Véronique, CORRÉGÉ Loïc (jusqu'à l'OJ N°9), COURCELLES Gérard, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine (jusqu'à l'OJ N°8), DALLEM Emmanuel représentée par LAHORGUE Michel suppléant (jusqu'à l'OJ N°8), DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile (jusqu'à l'OJ N°11), DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DARGAINS Sylvie (jusqu'à l'OJ N°9), DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N°8), DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire (jusqu'à l'OJ N°9), DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°9), ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal représentée par MALAQUIN Daniel suppléant, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel (départ avant le vote de l'OJ N°9), ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick, ETCHEMENDY Jean, ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°11), GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis (jusqu'à l'OJ N°10), GOBET Amaya, GOMEZ Ruben (jusqu'à l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian (jusqu'à l'OJ N°11), HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HARDOY Pierre (jusqu'à l'OJ N°11), HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Fabienne (jusqu'à l'OJ N°8), HIRIGOYEN Roland, HOUE Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel représenté par CHOURRY Gilles suppléant, IDIART Dominique, IDIART Michel, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Henry, INCHAUSPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART

Alain (jusqu'à l'OJ N°11), IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (jusqu'à l'OJ N°8), IRIBARNE Pascal, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRUME Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°16), ITHURRALDE Éric, JONCOHALSA Christian (jusqu'à l'OJ N°11), KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°11), KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis (jusqu'à l'OJ N°8), LABORDE Michel (jusqu'à l'OJ N°11), LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°9), LAIGUILLON Cyrille, LARRALDE André, LARRANDA Régine, LARRASA Leire, LAUQUÉ Christine, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°11), LETCHAUREGUY Maïte représentée par BEGUERIE Adrien suppléant, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°8), LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard (départ avant le vote de l'OJ N°9), MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles, MASSONDO BESSOUAT Laurence (jusqu'à l'OJ N°10), MIALOCQ Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°11), MOCHO Joseph, NABARRA Dorothée (jusqu'à l'OJ N°11), NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°10), OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc représenté par IRIART Jean-Claude suppléant, OÇAFRAIN Michel (jusqu'à l'OJ N°46), OLÇOMENDY Daniel, PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne, PITRAU Maïte, PONS Yves, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°11), PRÉBENDÉ Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°6), QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre (jusqu'à l'OJ N°11), ROQUES Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°9), SAINT ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°11), SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence représentée par MOUNOLE Claude suppléant, SANS Anthony (jusqu'à l'OJ N°16), SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François (jusqu'à l'OJ N°8), THICOIPE Xabi, TRANCHE Frédéric, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), UHART Michel (de l'OJ N°6 jusqu'à l'OJ N°11), URRUTIAGUER Sauveur, URRUTICOECHEA Egoitz (jusqu'à l'OJ N°11), URRUTY Pierre représenté par BIDLUN André suppléant (jusqu'à l'OJ N°22), UTHURRALT Dominique, VALS Martine (jusqu'à l'OJ N°11), VAQUERO Manuel (jusqu'à l'OJ N°11), VERNASSIERE Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°11), YBARGARAY Jean-Claude (jusqu'à l'OJ N°8).

ABSENTS OU EXCUSES :

ALQUIE Nicolas, ARHIE Cyril, BARETS Claude, BERAU Emmanuel, BISAUTA Martine, BOUR Alexandra, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre, CASABONNE Bernard, CASET-URRUTY Christelle, COTINAT Céline, CROUZILLE Cédric, CURUTCHET Maitena, DUPREUILH Florence, DURAND PURVIS Anne-Cécile, ELGART Xavier, ETCHEMENDY René, FOSSECAVE Pascale, INCHAUSPE Beñat, IRIGOIN Didier, JAURIBERRY Bruno, LABEGUERIE Marc, LASSERRE Florence, LASSERRE Marie, LOUPIEN-SUARES Déborah, MILLET-BARBÉ Christian, MOUESCA Colette, NÉGUELOUART Pascal, OLIVE Claude, POYDESSUS Dominique, RUSPIL Iban, TURCAT Joëlle.

PROCURATIONS :

ALQUIE Nicolas à CORRÉGÉ Loïc (jusqu'à l'OJ N°9), ARHIE Cyril à ARROSSAGARAY Pierre, AYENSA Fabienne à DAGORRET François (à compter de l'OJ N°9), BARETS Claude à YBARGARAY Jean-Claude (jusqu'à l'OJ N°8), BARUCQ Guillaume à DARASPE Daniel (à compter de l'OJ N°9), BISAUTA Martine à HARDOUIN Laurence, BIZOS Patrick à BIDEgain Gérard (à compter de l'OJ N°10), BORDES Alexandre à BONZOM Jean-Marc (à compter de l'OJ N°10), BOUR Alexandra à ALZURI Emmanuel, BURRE-CASSOU Marie-Pierre à DE LARA Manuel (à compter de l'OJ N°9), CARRERE Bruno à GALLOIS Françoise, CARRICART Pierre à GOMEZ Ruben (jusqu'à l'OJ N°11), CASABONNE Bernard à DUBLANC Gilbert, CASTEL Sophie à ERREMUNDEGUY Joseba (à compter de l'OJ N°9), CHASSERIAUD Patrick à BLEUZE Anthony (à compter de l'OJ N°9), CORRÉGÉ Loïc à ALLEMAN Olivier (à compter de l'OJ N°10), COTINAT Céline à ARZELUS ARAMENDI Paulo, CROUZILLE Cédric à DEQUEKER Valérie, CURUTCHET Maitena à PARGADE Isabelle, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine à ARAMENDI Philippe (à compter de l'OJ N°9), DAMESTOY Odile à DAMESTOY Hervé (à compter de l'OJ N°12), DARGAINS Sylvie à IRIGOYEN Jean-François (à compter de l'OJ N°10), DARRICARRERE Raymond à IRIART Alain (à compter de l'OJ N°9 et jusqu'à l'OJ N°11), DURAND PURVIS Anne-Cécile à CASCINO Maud, DUPREUILH Florence à DUZERT Alain, DUTARET-BORDAGARAY Claire à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°10), ELGART Xavier à IHIDOY Sébastien, ELISSALDE Philippe à MIALOCQ Marie-Josée (à compter de l'OJ N°10 et jusqu'à l'OJ N°11), ETCHEMENDY René à OLÇOMENDY Daniel, FOSSECAVE Pascale à ETCHEVERRY Pello, HIRIGOYEN Fabienne à HIRIGOYEN Roland (à compter de l'OJ N°9), INCHAUSPE Beñat à ETXELEKU Peio, IRIART Alain à HUGLA David (à compter de l'OJ N°12), IRIART BONNECAZE DEBAT Carole à IPUTCHA Jean-Marie (à compter de l'OJ N°9), IRIGOIN Didier à ETCHEGARAY Jean-René, IRUME Jean-Michel à ERDOZAINCY-ETCHART Christine (à compter de l'OJ N°18), LABADOT Louis à LAVIGNE Dominique (à compter de l'OJ N°9), LABEGUERIE Marc à MASSÉ Philippe, LAFLAQUIERE Jean-Pierre à BERTHET André (à compter de l'OJ N°10), LASSERRE Florence à CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°8), LASSERRE Marie à BERTHET André, LOUGAROT Bernard à DARASPE Daniel (à compter de l'OJ N°9), LOUPIEN-SUARES Déborah à ETCHEGARAY Jean-René, MASSONDO BESSOUAT Laurence à HOUET Muriel (à

compter de l'OJ N°11), MIALOCQ Marie-Josée à URRUTIAGUER Sauveur (à compter de l'OJ N°12), MILLET-BARBÉ Christian à ALLEMAN Olivier, MOUESCA Colette à DE PAREDES Xavier, NABARRA Dorothée à ECHEVERRIA Andrée (à compter de l'OJ N°12), NARBAIS-JAUREGUY Éric à URRUTIAGUER Sauveur (à compter de l'OJ N°11), NÉGUELOUART Pascal à GOYHENEIX Joseph, OLIVE Claude à BLEUZE Anthony, POYDESSUS Dominique à LARRALDE André, PRAT Jean-Michel à CARRIQUE René (à compter de l'OJ N°12), PRÉBENDÉ Jean-Louis à MAILHARIN Jean-Claude (à compter de l'OJ N°7), ROQUES Marie-Josée à GONZALEZ Francis (à compter de l'OJ N°10), RUSPIL Iban à HEUGUEROT Daniel, SAINT ESTEVEN Marc à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°12), SANS Anthony à COLAS VERONIQUE (à compter de l'OJ N°17), TURCAT Joëlle à DEQUEKER Valérie, TELLIER François à THICOIPE Michel (à compter de l'OJ N°9), UGALDE Yves à ERREMUNDEGUY Joseba (à compter de l'OJ N°9), UHART Michel à ERDOZAINCY-ETCHART Christine (à compter de l'OJ N°12), VAQUERO Manuel à ETCHEVERRY Pello (à compter de l'OJ N°12), YBARGARAY Jean-Claude à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°9).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

OJ N° 030 - Urbanisme et Aménagement. .

Création de la zone d'aménagement différé « centre-bourg » sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN

Mes chers collègues,

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port a engagé une réflexion pour mettre en œuvre une stratégie foncière afin de gérer dans le temps le développement urbain du centre-bourg.

Motivation de la création de la Zone d'Aménagement Différé « ZAD centre-bourg »

Au regard des enjeux de territoire, la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port entend jouer son rôle de polarité urbaine de la Basse Navarre et conforter ses fonctions économiques et de mixité sociale. A cet égard, elle souhaite être en capacité d'agir pour mener une politique active autour de sa centralité, afin de favoriser un meilleur équilibre entre les fonctions urbaines destinées à ses habitants et la forte fréquentation touristique qui la caractérise.

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port a donc décidé de mettre en œuvre une politique foncière publique afin de se doter des moyens d'intervention nécessaires à la reconquête de son centre bourg, adaptés aux besoins quotidiens des habitants de Basse Navarre, tant en matière de logements que de locaux d'activités et de service de proximité.

Dans un contexte de forte inflation foncière, l'objectif de la commune est d'assurer à moyen terme les conditions d'accessibilité au logement et aux services publics pour le plus grand nombre de ménages et plus particulièrement les jeunes familles du territoire.

Dans une logique pré-opérationnelle, la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port a ciblé les secteurs à enjeux de maîtrise publique dans une logique de court, moyen et long termes.

Ainsi, pour favoriser une nouvelle dynamique démographique en développant une offre résidentielle et économique d'initiative publique, la commune a décidé de mettre en place un outil opérationnel lui permettant de répondre aux objectifs suivants :

- développement d'une offre de logements accessibles ;
- développement d'une offre de services, de commerces, d'équipements et d'espaces publics ;
- organisation de développement urbain dans le centre-bourg, en intégrant des enjeux agricoles et environnementaux.

La commune de Saint-Jean-Pied-de-Port affirme donc sa volonté d'intervenir en cas de besoin pour maîtriser les mutations foncières susceptibles de se présenter, en se rendant maître du foncier et souhaite instaurer une Zone d'Aménagement Différé sur le périmètre annexé à la présente délibération.

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014, conférant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ayant compétence en matière de PLU, la création des Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L212-1 et suivants relatifs aux Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port du 27 juin 2022 ;

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx du 28 juin 2022 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de créer la Zone d'Aménagement Différé dite « ZAD centre-bourg » sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port selon le motif évoqué ci-dessus et le périmètre annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port de s'assurer la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que la création d'une ZAD sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port permet cette intervention foncière publique ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la création de la Zone d'Aménagement Différé dite « ZAD centre-bourg » sur la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port d'une superficie globale d'environ 28 hectares, conformément aux documents annexés : rapport de présentation comportant la liste des parcelles et plan délimitant le périmètre de la ZAD ;
- de désigner la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port comme titulaire du droit de préemption ZAD, pendant une période de 6 années renouvelable, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération de création
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La présente délibération et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie de Saint-Jean-Pied-de-Port et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La présente délibération sera adressée aux organismes et services mentionnés à l'article R.212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et greffe du même tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.



Signé électroniquement par : Sébastien EVRARD
Date de signature : 18/07/2022
Qualité : DGA Ressources et services supports par délégation de Directeur général des services

ZAD SAINT-JEAN-PIED-DE- PORT

Périmètre de la ZAD





COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
—
HIRIGUNE
ELKARGOA
—
COMUNAUTAT
D'AGLOMERACION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 MAI 2022

OJ N° 060 - Urbanisme et Aménagement. .

Renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé du « Centre » sur la commune de Saint-Michel.

Date de la convocation : 13 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 231

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun, ACCURSO Fabien, AIZPURU Eliane, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALQUIE Nicolas, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre Michel suppléant (à compter de l'OJ N°11), ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne, AYPHASSORHO Sylvain, BARANTHOL Jean-Marc, BARUCQ Guillaume, BÈGUE Catherine, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERTHET André, BETAT Sylvie, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BIDEgain Gérard, BISAUTA Martine, BIZOS Patrick, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard représenté par CORNU Yves suppléant, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASCINO Maud, CASET-URRUTY Christelle, CASTEL Sophie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHAPAR Marie-Agnès, CHAZOUILLERES Edouard (à compter de l'OJ N°5), COLAS Véronique, COURCELLES Gérard, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DALLEM Emmanuelle, DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile, DANTIAcq Pascal, DARASPE Daniel, DARGAINS Sylvie, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence, DUTARET-BORDAGARAY Claire, DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier représenté par AGUERGARAY Léonie suppléante, ELISSALDE Philippe représenté par ALDALURRA Odette suppléante, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHEMENDI Nicole, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick (jusqu'à l'OJ N°51), ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°53), ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale, FOURNIER Jean-Louis représenté par DAGORRET LACARRA Anita suppléante, GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño représenté par OXARANGO Maite suppléante, GAVILAN Francis (jusqu'à l'OJ N°38), GOMEZ Ruben, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HIRIGOYEN Fabienne, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel, IDIART Michel, IHIDOY Sébastien, INCHAUPE Laurent représenté par ETCHEVERRY Martine suppléante, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUME Jean-Michel, JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N° 38), JONCOHALSA Christian, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LARRALDE André, LARRANDA Régine, LASSERRE Florence, LASSERRE Marie, LAVIGNE Dominique, LETCHAUREGUY Maite, LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO

Charles, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MIALOCQ Marie-Josée, MILLET-BARBÉ Christian, MOCHO Joseph, NADAUD Anne-Marie, NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc (à compter de l'OJ N°10), OÇAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°10), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne, PITRAU Maïte, PONS Yves, POYDESSUS Dominique, PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUIHILLALT Pierre, RUSPIL Iban, SAINT ESTEVEN Marc, SAMANOS Laurence, SANS Anthony (à compter de l'OJ N°11), SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, TELLIER François, THICOIPE Xabi, TRANCHE Frédéric, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°11), UHART Michel, URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VAQUERO Manuel, VERNASSIERE Marie-Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

AIRE Xole, ALDACOURROU Michel, ARRABIT Bernard, BACHO Sauveur, BARETS Claude, BERÇAÏTS Christian, BEREAU Emmanuel, BERGÉ Mathieu, BORDES Alexandre, CASABONNE Bernard, CASTREC Valérie, CHASSERIAUD Patrick, CORRÉGÉ Loïc, COTINAT Céline, CROUZILLE Cédric, CURUTCHARRY Antton, DARRICARRERE Raymond, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DUBOIS Alain, DURAND PURVIS Anne-Cécile, DURRUTY Sylvie, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEVERRY Pello, GOBET Amaya, HARDOY Pierre, HEUGUEROT Daniel, IDIART Dominique, INCHAUPE Beñat, INCHAUPE Henry, IRIBARNE Pascal, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Jean-François, ITHURRALDE Éric, KAYSER Mathieu, LABADOT Louis, LAIGUILLON Cyrille, LARRASA Leire, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, LOUGAROT Bernard, LOUPIEN-SUARES Déborah, MOUESCA Colette, NABARRA Dorothee, NARBAIS-JAUREGUY Éric, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, QUEHEILLE Jean-Marie, ROQUES Marie-Josée, SALDUMBIDE Sylvie, SUQUILBIDE Martin, TURCAT Joëlle, URRUTIAGUER Sauveur, URRUTICOECHEA Egoitz, VALS Martine.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à MASSONDO BESSOUAT Laurence, CHASSERIAUD Patrick à DE PAREDES Xavier, CORRÉGÉ Loïc à ERREMUNDEGUY Joseba, CROUZILLE Cédric à DEQUEKER Valérie (à compter de l'OJ N°5), CURUTCHARRY Antton à OÇAFRAIN Gilbert, DURAND PURVIS Anne-Cécile à CASCINO Maud, DURRUTY Sylvie à ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEBERRY Jean-Jacques à ARROSSAGARAY Pierre, ETCHEVERRY Pello à FOSSECAVE Pascale, GOBET Amaya à GALLOIS Françoise, HEUGUEROT Daniel à RUSPIL Iban, IDIART Dominique à LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, IRIGOYEN Jean-François à VAQUERO Manuel, JAURIBERRY Bruno à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°39), KAYSER Mathieu à PINATEL Anne, LABADOT Louis à LAVIGNE Dominique, LARRASA Leire à ALDANA DOUAT Eneko (à compter de l'OJ N°15), LAUQUÉ Christine à BISAUTA Martine (à compter de l'OJ N°6), LOUPIEN-SUARES Déborah à CASTEL Sophie, MOUESCA Colette à BERTHET André, QUEHEILLE Jean-Marie à CARRIQUE Renée, ROQUES Marie-Josée à GONZALEZ Francis, SALDUMBIDE Sylvie à ETCHENIQUE Philippe, UGALDE Yves à ERREMUNDEGUY Joseba (à compter de l'OJ N°12), URRUTICOECHEA Egoitz à SANS Anthony (à compter de l'OJ N°11), VALS Martine à LABORDE Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

OJ N° 060 - Urbanisme et Aménagement. .

Renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé du « Centre » sur la commune de Saint-Michel.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

La Zone d'Aménagement Différé du Centre de Saint-Michel a été créée sur une surface d'environ 8 hectares par arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2016. Elle a permis d'engager une action foncière au motif de la constitution de réserves foncières destinées :

- à développer l'offre résidentielle à travers la mixité sociale,
- à renforcer et valoriser le secteur du centre-bourg en favorisant une offre résidentielle, le développement de commerces et de services de proximité tout en préservant le principe d'une gestion rationnelle des ressources foncières du territoire.

Cette Zone d'Aménagement Différé avait été créée pour une période de six années renouvelable. Au regard de la nécessité de poursuivre la politique de constitution de réserves foncières pour maîtriser les emprises foncières nécessaires aux enjeux précisés ci-dessus, la Zone d'Aménagement Différé du Centre à Saint-Michel doit être renouvelée pour six ans avec un périmètre inchangé.

L'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque doit rester titulaire du droit de préemption ZAD dans le cadre du renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé « ZAD du Centre ».

Le motif de la ZAD évoqué ci-dessus reste identique.

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014, conférant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ayant compétence en matière de PLU, la création des Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L212-1 et suivants relatifs aux Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2016 portant création de la Zone d'Aménagement Différé « ZAD du Centre » à Saint-Michel ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune de Saint-Michel sur le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé du Centre du 6 mai 2022 ;

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx du 12 mai 2022 ;

Considérant la volonté de la commune de Saint Michel de demander à la Communauté d'Agglomération Pays Basque compétente, de renouveler la Zone d'Aménagement Différé dite « ZAD du Centre » selon le motif évoqué ci-dessus et le périmètre inchangé ci-annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune de Saint-Michel de s'assurer la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que le renouvellement de la ZAD du Centre sur la commune de Saint-Michel permet cette intervention foncière publique ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé dite «ZAD du Centre » sur la commune de Saint-Michel d'une superficie de 8 hectares environ, conformément au plan délimitant le périmètre de la ZAD ci annexé ;
- d'approuver que l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque conserve son statut de titulaire du droit de préemption ZAD, pour une durée de 6 ans à compter du caractère exécutoire de la présente délibération de renouvellement ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La présente délibération et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie de Saint-Michel et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La présente délibération sera adressée aux organismes et services mentionnés à l'article R.212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et greffe du même tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

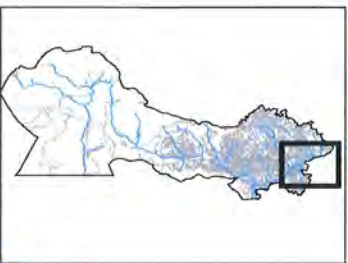
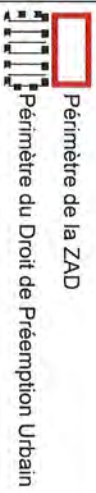


Signé électroniquement par : Remi BOCHARD
Date de signature : 31/05/2022
Qualité : Directeur général des services

Commune de **Saint MICHEL**



PLAN du DROIT de PREEMPTION URBAIN et de la ZAD



Echelle 1/5000

L:\95 - GIGEO1 - PLUST - MICHEL\MapInfo_CINCP_LU_5492_MAI_DPU_ZAD_2017xxx.mxd

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2022

OJ N° 049 - Urbanisme et Aménagement.

Création de la zone d'aménagement différé « Sud Centre-Bourg» sur la commune de Uhart-Cize.

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 231

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun, ACCURSO Fabien, AIRE Xole, AIZPURU Eliane, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALQUIE Nicolas, ALZURI Emmanuel, ARAMENDI Philippe, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre-Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian, BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BISAUTA Martine, BIZOS Patrick, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BURRE-CASSOU Marie-Pierre représentée par PAULIAC Pierre suppléant, BUSSIRON Jean Yves, CACHENAUT Bernard, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre (jusqu'à l'OJ n°44), CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard (jusqu'à l'OJ n°44), CASCINO Maud, CASTEL Sophie, CASTREC Valérie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, CHAPAR Marie-Agnès, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°28), CHAZOUILLERES Edouard, COLAS Véronique, COTINAT Céline (jusqu'à l'OJ n°28), COURCELLES Gérard, CROUZILLE Cédric, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DALLEM Emmanuel, DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DARRICARRERE Raymond, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence, DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELISSALDE Philippe représenté par ALDALURRA Odette suppléante, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°39), ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOSSECAVE Pascale, FOURNIER Jean-Louis représenté par DAGORRET LACARRA Anita suppléante, GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert représenté par AMBAL Marie-Geneviève suppléante, GASTAMBIDE Arño représenté par OXARANGO Maite suppléante, GOBET Amaya, GOMEZ Ruben, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Fabienne, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, IBARRA Michel, IDIART Dominique, IDIART Michel, IHIDOY Sébastien, INCHAUPE Henry, INCHAUPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre représenté par CAMUS-ETCHECOPAR Arantxa suppléante, IRIBARNE Pascal, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, JAURIBERRY Bruno, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LARRALDE André, LARRASA Leire, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LEIZAGUYEN Sylvie, LETCHAUREGUY Maite, LOUGAROT Bernard, LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSONDO Charles, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MIALOCQ Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°51),

MOCHO Joseph, MOUESCA Colette, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric, NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc, OÇAFRAIN Michel, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, PINATEL Anne, PITRAU Maïte, PONS Yves, POYDESSUS Dominique, PRAT Jean-Michel, PRÉBENDÉ Jean-Louis, ROQUES Marie-Josée, RUSPIL Iban, SAINT ESTEVEN Marc, SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence, SERRES-COUSINÉ Christine représentée par ARETTE-HOURQUET Benoit suppléant, SERVAIS Florence, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, THICOIPE Xabi, TURCAT Joëlle, TRANCHE Frédéric, UGALDE Yves, URRUTIAGUER Sauveur, URRUTICOECHEA Egoitz, URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VALS Martine , VAQUERO Manuel, YBARGARAY Jean-Claude représenté par PAGOLA Pierre suppléant.

ABSENTS OU EXCUSES :

ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, AYENSA Fabienne, BARUCQ Guillaume, BÈGUE Catherine, BEREAU Emmanuel, BETAT Sylvie, BIDEgain Arnaud, BIDEgain Gérard, BORDES Alexandre, BOUR Alexandra, BUTORI Nicole, CAPDEVIELLE Colette, CASET-URRUTY Christelle, CORRÉGÉ Loïc, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DARGAINS Sylvie, DEQUEKER Valérie, DUBOIS Alain, DUZERT Alain, DURAND PURVIS Anne-Cécile, ELGART Xavier, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEMENDY Jean, ETCHEVERRY Michel, GAVILAN Francis, GONZALEZ Francis, HARDOY Pierre, HUGLA David, INCHAUSPE Beñat, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOIN Didier, IRUME Jean-Michel, ITHURRALDE Éric, JONCOHALSA Christian, KAYSER Mathieu, LABADOT Louis, LAIGUILLON Cyrille, LARRANDA Régine, LASSERRE Florence, LAVIGNE Dominique, LOUPIEN-SUARES Déborah, MASSÉ Philippe, MILLET-BARBÉ Christian, NABARRA Dorothée, PARIS Joseph, POYDESSUS Jean-Louis, QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre, SANS Anthony, SANSBERRO Thierry, VERNASSIERE Marie-Pierre.

PROCURATIONS :

ANGLADE Jean-François à GUILLEMIN Christian, BARUCQ Guillaume à DARASPE Daniel, BÈGUE Catherine à DUTARET BORDAGARAY Claire, BIDEgain Gérard à MASSONDO Charles, BORDES Alexandre à MASSONDO BESSOUAT Laurence, BOUR Alexandra à ALZURI Emmanuel, BUTORI Nicole à ECENARRO Kotte, CAPDEVIELLE Colette à MARTI Bernard, CORRÉGÉ Loïc à BISAUTA Martine, COTINAT Céline à ARZELUS ARAMENDI Paulo (à compter de l'OJ N°29), DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine à ARAMENDI Philippe, DARGAINS Sylvie à ETCHEVERRY Pello, DEQUEKER Valérie à BERHET André, DUBOIS Alain à DAMESTOY Hervé, DURAND PURVIS Anne-Cécile à LABORDE Michel, DUZERT Alain à DUPREUILH Florence, ERDOZAINCY-ETCHART Christine à POYDESSUS Dominique, ETCHEVERRY Michel à DAGORRET François, GONZALEZ Francis à ROQUES Marie-José, HUGLA David à IRIART Alain, IRUME Jean-Michel à LARRALDE André, LARRANDA Régine à THICOIPE Xabi, LASSERRE Florence à OLIVE Claude, LAVIGNE Dominique à CENDRES Bruno, LOUPIEN-SUARES Déborah à CASTEL Sophie, MASSÉ Philippe à ETXELEKU Peio, MIALOCQ Marie-Josée à UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°52), MILLET-BARBÉ Christian à ALLEMAN Olivier, PARIS Joseph à DANTIACQ Pascal, QUEHEILLE Jean-Marie à CARRIQUE Renée, SANS Anthony à URRUTICOECHEA Egoitz, SANSBERRO Thierry à IPUTCHA Jean-Marie, VERNASSIERE Marie-Pierre à IBARRA Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

OJ N° 049 - Urbanisme et Aménagement.

Création de la zone d'aménagement différé « Sud Centre-Bourg » sur la commune de Uhart-Cize.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

La commune de Uhart-Cize a engagé une réflexion pour mettre en œuvre une stratégie foncière afin de gérer dans le temps le développement urbain du centre-bourg.

Motivation de la création de la Zone d'Aménagement Différé « Sud Centre-Bourg »

Soumise à une forte pression foncière et confrontée à la difficulté de répondre aux sollicitations de jeunes ménages cherchant à se loger dans le secteur, la commune de Uhart-Cize souhaite engager une stratégie foncière anticipatrice lui permettant de disposer de biens bâtis et non bâtis au sud de son centre-bourg. Il s'agit de répondre, par le développement d'une offre de logements à coûts maîtrisés, à l'accueil de jeunes ménages de son territoire et des personnes âgées désireuses de se rapprocher du centre-bourg. Cette stratégie intègre aussi des réflexions plus larges sur l'accueil de projets sociaux (centre d'hébergement, centre de loisirs) mais aussi le développement des déplacements doux au sein du tissu urbanisé.

La commune de Uhart-Cize a donc décidé de mettre en œuvre une politique foncière publique afin de se doter des moyens d'intervention nécessaires à l'acquisition des emprises foncières permettant la mise en œuvre de ses objectifs et au contrôle de certaines mutations, en se donnant la possibilité d'intervenir le cas échéant pour favoriser le développement d'une offre de résidences principales indispensables pour maîtriser et conforter son avenir et pour accompagner l'aménagement du village.

Ainsi, pour favoriser une nouvelle dynamique démographique en développant une offre résidentielle d'initiative publique, la commune a décidé de mettre en place un outil opérationnel lui permettant de répondre aux objectifs suivants :

- développement d'une offre de logements accessibles ;
- organisation du développement urbain ;
- développement des déplacements doux.

La commune de Uhart-Cize souhaite donc instaurer une Zone d'Aménagement Différé sur le périmètre annexé à la présente délibération.

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014, conférant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ayant compétence en matière de PLU, la création des Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L212-1 et suivants relatifs aux Zones d'Aménagement Différé ;

Vu l'avis du Conseil municipal de la commune de Uhart-Cize du 21 septembre 2022 ;

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx du 8 septembre 2022 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de créer la Zone d'Aménagement Différé dite « Sud Centre-Bourg » sur la commune de Uhart-Cize selon le motif

évoqué ci-dessus et le périmètre annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune de Uhart-Cize de s'assurer la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que la création d'une ZAD sur la commune de Uhart-Cize permet cette intervention foncière publique ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la création de la Zone d'Aménagement Différé dite « Sud Centre-Bourg » sur la commune de Uhart-Cize, conformément aux documents annexés : rapport de présentation et plan délimitant le périmètre de la ZAD ;
- de désigner la commune de Uhart-Cize comme titulaire du droit de préemption ZAD, pendant une période de 6 ans renouvelable, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération de création ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La présente délibération et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie de Uhart-Cize et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

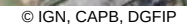
La présente délibération sera adressée aux organismes et services mentionnés à l'article R.212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et greffe du même tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.



Signé électroniquement par : Remi BOCHARD
Date de signature : 30/09/2022
Qualité : Directeur général des services



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 21 JUIN 2025

**OJ N° 031 - Urbanisme et aménagement de l'espace.
Création d'une zone d'aménagement différé multisite dite « Elizathea et Plazagaina » sur la
commune de Bunus.**

Date de la convocation : 6 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Madame Renée CARRIQUE, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération
Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun (jusqu'à l'OJ N°46), AIRE Xole, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko (jusqu'à l'OJ N°47), ALLEMAN Olivier, ALQUIÉ Nicolas, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCET Martine, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider (à compter de l'OJ N°20), ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BÈGUE Catherine (jusqu'à l'OJ N°58), BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian (jusqu'à l'OJ N°78), BERTHET André, BICAIN Jean-Michel (à compter de l'OJ N°05), BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Arnaud, BISAUTA Martine, BIZOS Patrick, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CACHENAUT François, CAILLABA Bénédicte, CAPENDEGUY Santiago, CARRERE Bruno, CARRERE Sébastien, CARRIQUE Renée, CASCINO Maud, CASET-URRUTY Christelle, CASTEL Sophie, CASTREC Valérie, CENDRES Bruno (jusqu'à l'OJ N°14), CHAPAR Marie-Agnès, CHASSERIAUD Patrick (de l'OJ N°12 à l'OJ N°46), CHAZOUILLERES Edouard, CORRÉGÉ Loïc, CURUTCHARRY Antton, DALLEM Emmanuel représentée par LAHORGUE Michel suppléant (jusqu'à l'OJ N°21), CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DARRICARRERE Raymond, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien (jusqu'à l'OJ N°38), DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DIRATCHETTE Emile (jusqu'à l'OJ N°21), DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUTARET-BORDAGARAY Claire (jusqu'à l'OJ N°44), DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier représenté par AGUERGARAY Léonie suppléante, ELHORGIA Bernard, ERGUY Chantal, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEGARAY Patrick, ETCHEMENDY Jean, ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis représenté par DAGORRET LACARRA Anita suppléante, GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño représenté par OXARANGO Maite suppléante, GAVILAN Francis (jusqu'à l'OJ N°39), GOMEZ Ruben (jusqu'à l'OJ N°16), GONZALEZ Francis (jusqu'à l'OJ N°68), GOYHENEIX Joseph, HARAN Gilles, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel, IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N°46), IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Laurent (jusqu'à l'OJ N°46), IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (à compter de l'OJ N°05), IRIBARNE Pascal, IRIGOIN Jean-Pierre, ITHURRALDE Éric (à compter de l'OJ N°12), JAUREGUY Christophe, JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N°19), JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°08), KEHRIG COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°05), LABORDE Michel, LACASSAGNE Alain, LARRALDE André, LARRANDA Régine, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine (jusqu'à l'OJ N°18), LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°47), LETCHAUREGUY Maite, LOUGAROT Bernard, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard (jusqu'à l'OJ N°16), MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSONDO BESSOUAT

Laurence, MILLET-BARBÉ Christian (jusqu'à l'OJ N°23), MOCHO Joseph (jusqu'à l'OJ N°46), MOUESCA Colette, NABARRA Dorothée, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°75), NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc (à compter de l'OJ N°05), OÇAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°05), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle (jusqu'à l'OJ N°22), PARIS Joseph, PINATEL Anne, PITRAU Maïte, PONS Yves, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUEHEILLE Jean-Marie, ROQUES Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°70), SAINT-ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°46), SALDUMBIDE Sylvie, SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, THICOIPE Xabi (jusqu'à l'OJ N°63), TURCAT Joëlle, URRUTIAGUER Sauveur, URRUTICOECHEA Egoitz, UTHURRALT Dominique, VALS Martine, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ABADIE Jean-Marc, ACCURSO Fabien, ALZURI Emmanuel, AIZPURU Eliane, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ARHIE Cyril, ARRABIT Bernard, BETAT Sylvie, BIDEgain Gérard, CAPDEVIELLE Colette, CARRICART Pierre, CASABONNE Bernard, CHAFFURIN André, COLAS Véronique, COURCELLES Gérard, COTINAT Céline, CROUZILLE Cédric, DARGAINS Sylvie, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DESTRUHAUT Pascal, DERVILLE Sandrine, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence, DURAND PURVIS Anne-Cécile, DURRUTY Sylvie, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERREMUNDEGUY Joseba, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY René, ETCHEVERRY Pello, FOSSECAVE Pascale, GUILLEMIN Christian, HARDOUIN Laurence, HARDOY Pierre, HIRIGOYEN Fabienne, INCHAUSPE Henry, IRIART Alain, IRIGOYEN Jean-François, IRUME Jean-Michel, KAYSER Mathieu, LABADOT Louis, LABEGUERIE Marc, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAIGUILLON Cyrille, LARRASA Leire, LASSERRE Florence, LOUPIEN-SUARES Déborah, LUCHILO Jean-Baptiste, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles, MIALOCQ Marie-Josée, PEREZ Stéphanie, QUIHILLALT Pierre, RUSPIL Iban, SAMANOS Laurence, SANS Anthony, SERVAIS Florence, TRANCHE Frédéric, UGALDE Yves, URRUTIA Félicien, URRUTY Pierre, VAQUERO Manuel, VERNASSIERE Marie-Pierre.

PROCURATIONS :

ABADIE Jean-Marc à CAPENDEGUY Santiago, AIZPURU Eliane à CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°05), ALDANA DOUAT Eneko à GALLOIS Françoise (à compter de l'OJ N° 48), ALZURI Emmanuel à BOUR Alexandra, ARHIE Cyril à ARROSSAGARAY Pierre, AROSTEGUY Maider à VALS Martine (jusqu'à l'OJ N°19), BÈGUE Catherine à POYDESSUS Jean-Louis (à compter de l'OJ N°59), BIDEgain Gérard à DUBOIS Alain, CENDRES Bruno à IPUTCHA (à compter de l'OJ N°15), COTINAT Céline à ARZELUS ARAMENDI Paulo (à compter de l'OJ N°12), COURCELLES Gérard à LABORDE Michel, CROUZILLE Cédric à DEQUEKER Valérie, DARGAINS Sylvie à BARANTHOL Jean-Marc, DAVANT Allande à IBARRA Michel, DELGUE Lucien à ETCHEGARAY Patrick (à compter de l'OJ N°39), DERVILLE Sandrine à MARTI Bernard (de l'OJ N°05 à l'OJ N°16), DUHART Agnès à MARTIN DOLHAGARAY Christine, DURAND PURVIS Anne-Cécile à CHAZOULLERES Edouard, DURRUTY Sylvie à CURUTCHET Maitena, DUTARET-BORDAGARAY Claire EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°45), ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André, ERREMUNDEGUY Joseba à LACASSAGNE Alain, ETCHEBER Pierre à ERGUY Chantal, ETCHEGARAY Jean-René à CARRIQUE Renée, ETCHEMENDY René à MAILHARIN Jean-Claude, ETCHEVERRY Pello à MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, FOSSECAVE Pascale à KEHRIG COTTENCON Chantal (à compter de l'OJ N°05), HARDOUIN Laurence à BISAUTA Martine, HIRIGOYEN Fabienne à HIRIGOYEN Roland, INCHAUSPE Laurent à CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°47), IRIART Alain à DAMESTOY Odile, IRIGOYEN Jean-François à ELHORGA Bernard, IRUME Jean-Michel à ITHURRALDE Éric (à compter de l'OJ N°12), JAURIBERRY Bruno à CAILLABA Bénédicte (à compter de l'OJ N°20), KAYSER Mathieu à ETXELEKU Peio, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste à OLCOMENDY Daniel, LAFLAQUIERE Jean-Pierre à OLIVE Claude, LAIGUILLON Cyrille à CORREGE Loïc, LARRASA Leire à ALDANA DOUAT Eneko (jusqu'à l'OJ N°47), LAUQUÉ Christine à ALLEMAN Olivier (à compter de l'OJ N°19), MARTI Bernard à LASSERRE Marie (à compter de l'OJ N°17), MASSONDO Charles à FONTAINE Arnaud, MILLET-BARBÉ Christian à ALQUIE Nicolas (à compter de l'OJ N° 24), MOCHO Joseph à IRIBARNE Pascal (à compter de l'OJ N°47), NARBAIS-JAUREGUY Éric à URRUTIAGUER Sauveur (à compter de l'OJ N° 76), PARGADE Isabelle à AROSTEGUY Maider (à compter de l'OJ N°23), LOUPIEN-SUARES Déborah à CASTEL Sophie, RUSPIL Iban à PRÉBENDÉ Jean-Louis, SAINT-ESTEVEN Marc à BEHOTEGUY Maider (à compter de l'OJ N°47), SAMANOS Laurence à SANSBERRO Thierry, SANS Anthony à URRUTICOECHEA Egoitz, SERVAIS Florence à DE PAREDES Xavier, THICOIPE Xabi à TELLIER François (à compter de l'OJ N°64), VAQUERO Manuel à HOUET Muriel, VERNASSIERE Marie-Pierre à ARLA Alain.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le 27/06/2025

ID : 064-200067106-20250621-CC_20250621_031-DE



SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Maitena CURUTCHET

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

OJ N° 031 - Urbanisme et aménagement de l'espace.

Création d'une zone d'aménagement différé multisite dite « Elizathea et Plazagaina » sur la commune de Bunus.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

La commune de Bunus souhaite mettre en place une zone d'aménagement différé (ZAD) sur son territoire. Cette ZAD, multisite, couvre les deux centralités de bourg de la commune, dénommées « Elizathea et Plazagaina ». Ces périmètres correspondent aux besoins estimés en matière de développement pour la période à venir.

Motivation de la création de la zone d'aménagement différé « Elizathea et Plazagaina »

Le contexte actuel, et notamment la mise en œuvre du zéro artificialisation nette (ZAN), impose une vigilance particulière concernant les transactions immobilières et foncières sur la commune de Bunus.

La commune de Bunus souhaite maîtriser le développement de son territoire en renforçant et valorisant son tissu de bourg, en cohérence avec les principes de rationalisation des consommations foncières, de densification des espaces bâtis et à bâtir et de limitation de l'étalement urbain. La commune a ainsi le souci de préserver ses terres agricoles en concentrant les possibilités de création d'une nouvelle offre de logements autour de ses deux pôles urbains, Elizathea et Plazagaina. La commune entend par ailleurs favoriser le développement d'une offre de logements à coûts maîtrisés, destinés notamment aux jeunes ménages ainsi qu'aux personnes âgées désireuses de se rapprocher du centre bourg.

Cette veille permettra notamment d'identifier les comportements spéculatifs pouvant nécessiter une intervention publique. En effet, comme de nombreuses communes du Pays Basque, la commune de Estérençuby est soumise à des dynamiques foncières multiples, en raison notamment du marché des résidences secondaires, qui ont pour conséquence l'augmentation des prix, aussi bien sur les logements existants que sur les terrains à bâtir.

Après avoir mis en place une ZAD en 2008 puis en 2019, la commune de Bunus souhaite poursuivre la démarche engagée en se donnant les moyens d'intervenir pour réguler les marchés et compenser l'éventuelle inadaptation de l'initiative privée sur les terrains ouverts à la construction en réajustant le périmètre de la ZAD aux enjeux actuels et à venir en matière de planification.

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, conférant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme, la possibilité de créer des zones d'aménagement différé ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 212-1 et suivants, R. 212-1 et suivants et L. 213-17 relatifs aux zones d'aménagement différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-011 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et fixant notamment ses compétences ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune de Bunus par délibération du 9 avril 2025 ;

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx du 22 mai 2025 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de créer la zone d'aménagement différé multisite dite « Elizathea et Plazagaina » à Bunus suivant la saisine de la commune, selon le motif évoqué ci-dessus et le périmètre annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune de Bunus de s'assurer de la maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que la création d'une ZAD sur la commune de Bunus permet cette intervention foncière publique ;

Le Conseil communautaire est invité à :

- approuver la création de la zone d'aménagement différé multisite dite « Elizathea et Plazagaina » sur la commune de Bunus d'une superficie globale de 8,32 hectares, conformément au plan délimitant le périmètre de la ZAD ;
- désigner la commune de Bunus comme titulaire du droit de préemption ZAD, pendant une période de 6 années renouvelable, à compter du caractère exécutoire de la délibération de création ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La délibération de création de la ZAD et le plan rappelant le périmètre seront affichés en Mairie de Bunus et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

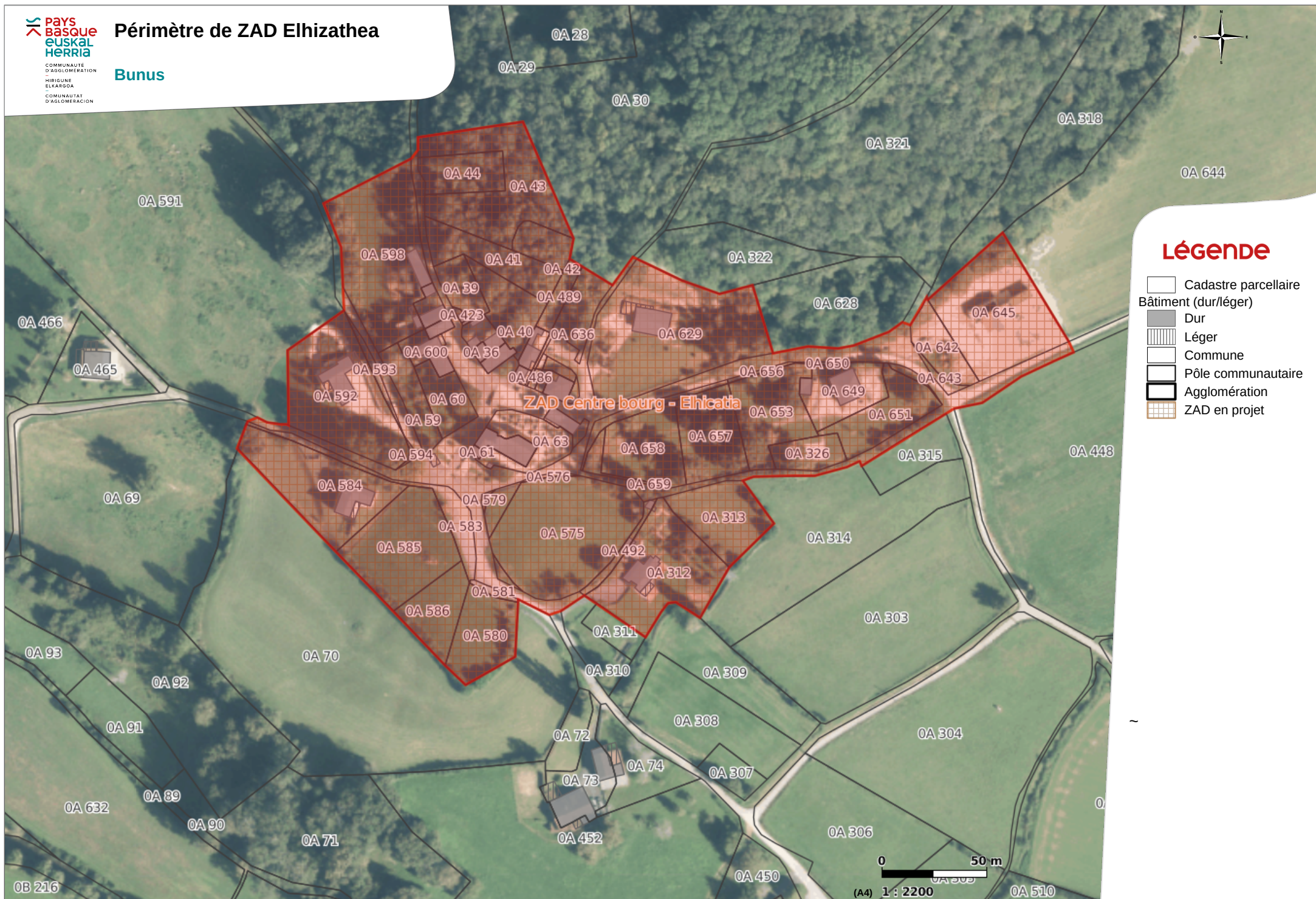
Elle sera publiée et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

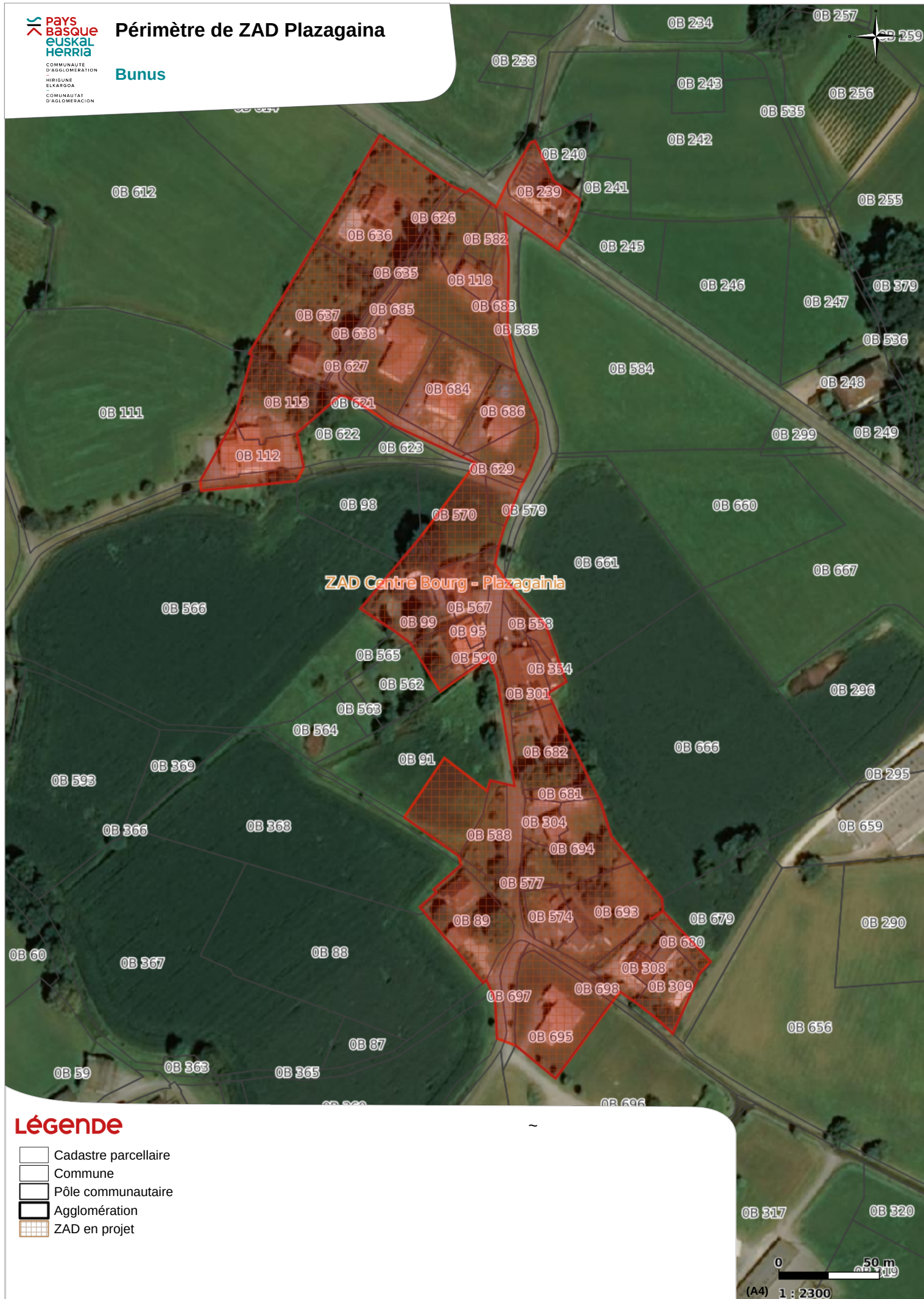
La délibération sera par ailleurs adressée aux organismes et services mentionnés à l'article R. 212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et greffe du même tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.





Légende

- Cadastre parcellaire
- Commune
- Pôle communautaire
- Agglomération
- ZAD en projet

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 21 JUIN 2025

**OJ N° 032 - Urbanisme et aménagement de l'espace.
Création d'une zone d'aménagement différé dite «Guillento» sur la commune d'Estérençuby.**

Date de la convocation : 6 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Madame Renée CARRIQUE, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun (jusqu'à l'OJ N°46), AIRE Xole, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko (jusqu'à l'OJ N°47), ALLEMAN Olivier, ALQUIÉ Nicolas, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCET Martine, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider (à compter de l'OJ N°20), ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BÈGUE Catherine (jusqu'à l'OJ N°58), BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian (jusqu'à l'OJ N°78), BERTHET André, BICAIN Jean-Michel (à compter de l'OJ N°05), BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Arnaud, BISAUTA Martine, BIZOS Patrick, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CACHENAUT François, CAILLABA Bénédicte, CAPENDEGUY Santiago, CARRERE Bruno, CARRERE Sébastien, CARRIQUE Renée, CASCINO Maud, CASET-URRUTY Christelle, CASTEL Sophie, CASTREC Valérie, CENDRES Bruno (jusqu'à l'OJ N°14), CHAPAR Marie-Agnès, CHASSERIAUD Patrick (de l'OJ N°12 à l'OJ N°46), CHAZOUILLERES Edouard, CORRÉGÉ Loïc, CURUTCHARRY Antton, DALLET Emmanuelle représentée par LAHORGUE Michel suppléant (jusqu'à l'OJ N°21), CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DARRICARRERE Raymond, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien (jusqu'à l'OJ N°38), DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DIRATCHETTE Emile (jusqu'à l'OJ N°21), DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUTARET-BORDAGARAY Claire (jusqu'à l'OJ N°44), DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier représenté par AGUERGARAY Léonie suppléante, ELHORGA Bernard, ERGUY Chantal, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCEBERRY Jean-Jacques, ETCEGARAY Patrick, ETCEMENDY Jean, ETCHENIQUE Philippe, ETCEVERRY Michel, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis représenté par DAGORRET LACARRA Anita suppléante, GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño représenté par OXARANGO Maite suppléante, GAVILAN Francis (jusqu'à l'OJ N°39), GOMEZ Ruben (jusqu'à l'OJ N°16), GONZALEZ Francis (jusqu'à l'OJ N°68), GOYHENEIX Joseph, HARAN Gilles, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel, IDIART Michel (jusqu'à l'OJ N°46), IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Laurent (jusqu'à l'OJ N°46), IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (à compter de l'OJ N°05), IRIBARNE Pascal, IRIGOIN Jean-Pierre, ITHURRALDE Éric (à compter de l'OJ N°12), JAUREGUY Christophe, JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N°19), JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°08), KEHRIG COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°05), LABORDE Michel, LACASSAGNE Alain, LARRANDA André, LARRANDA Régine, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine (jusqu'à l'OJ N°18), LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°47), LETCHAUREGUY Maite, LOUGAROT Bernard, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard (jusqu'à l'OJ N°16), MARTIAL ETCEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MILLET-BARBÉ Christian (jusqu'à l'OJ N°23), MOCHO Joseph (jusqu'à l'OJ N°46), MOUESCA Colette, NABARRA Dorothée, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°75),

NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc (à compter de l'OJ N°05), OÇAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°05), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle (jusqu'à l'OJ N°22), PARIS Joseph, PINATEL Anne, PITRAU Maïte, PONS Yves, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUEHEILLE Jean-Marie, ROQUES Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°70), SAINT-ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°46), SALDUMBIDE Sylvie, SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, THICOIPE Xabi (jusqu'à l'OJ N°63), TURCAT Joëlle, URRUTIAGUER Sauveur, URRUTICOECHEA Egoitz, UTHURRALT Dominique, VALS Martine, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ABADIE Jean-Marc, ACCURSO Fabien, ALZURI Emmanuel, AIZPURU Eliane, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ARHIE Cyril, ARRABIT Bernard, BETAT Sylvie, BIDEAIN Gérard, CAPDEVIELLE Colette, CARRICART Pierre, CASABONNE Bernard, CHAFFURIN André, COLAS Véronique, COURCELLES Gérard, COTINAT Céline, CROUZILLE Cédric, DARGAINS Sylvie, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DESTRUHAUT Pascal, DERVILLE Sandrine, DUHART Agnès, DUPREUILH Florence, DURAND PURVIS Anne-Cécile, DURRUTY Sylvie, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERREMUNDEGUY Joseba, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY René, ETCHEVERRY Pello, FOSSECAVE Pascale, GUILLEMIN Christian, HARDOUIN Laurence, HARDOY Pierre, HIRIGOYEN Fabienne, INCHAUSPE Henry, IRIART Alain, IRIGOYEN Jean-François, IRUME Jean-Michel, KAYSER Mathieu, LABADOT Louis, LABEGUERIE Marc, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAIGUILLON Cyrille, LARRASA Leire, LASSERRE Florence, LOUPIEN-SUARES Déborah, LUCHILO Jean-Baptiste, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles, MIALOCQ Marie-Josée, PEREZ Stéphanie, QUIHILLALT Pierre, RUSPIL Iban, SAMANOS Laurence, SANS Anthony, SERVAIS Florence, TRANCHE Frédéric, UGALDE Yves, URRUTIA Félicien, URRUTY Pierre, VAQUERO Manuel, VERNASSIERE Marie-Pierre.

PROCURATIONS :

ABADIE Jean-Marc à CAPENDEGUY Santiago, AIZPURU Eliane à CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°05), ALDANA DOUAT Eneko à GALLOIS Françoise (à compter de l'OJ N° 48), ALZURI Emmanuel à BOUR Alexandra, ARHIE Cyril à ARROSSAGARAY Pierre, AROSTEGUY Maider à VALS Martine (jusqu'à l'OJ N°19), BÈGUE Catherine à POYDESSUS Jean-Louis (à compter de l'OJ N°59), BIDEAIN Gérard à DUBOIS Alain, CENDRES Bruno à IPUTCHA (à compter de l'OJ N°15), COTINAT Céline à ARZELUS ARAMENDI Paulo (à compter de l'OJ N°12), COURCELLES Gérard à LABORDE Michel, CROUZILLE Cédric à DEQUEKER Valérie, DARGAINS Sylvie à BARANTHOL Jean-Marc, DAVANT Allande à IBARRA Michel, DELGUE Lucien à ETCHEGARAY Patrick (à compter de l'OJ N°39), DERVILLE Sandrine à MARTI Bernard (de l'OJ N°05 à l'OJ N°16), DUHART Agnès à MARTIN DOLHAGARAY Christine, DURAND PURVIS Anne-Cécile à CHAZOUILLERES Edouard, DURRUTY Sylvie à CURUTCHET Maitena, DUTARET-BORDAGARAY Claire EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°45), ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André, ERREMUNDEGUY Joseba à LACASSAGNE Alain, ETCHEBER Pierre à ERGUY Chantal, ETCHEGARAY Jean-René à CARRIQUE Renée, ETCHEMENDY René à MAILHARIN Jean-Claude, ETCHEVERRY Pello à MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, FOSSECAVE Pascale à KEHRIG COTTENCON Chantal (à compter de l'OJ N°05), HARDOUIN Laurence à BISAUTA Martine, HIRIGOYEN Fabienne à HIRIGOYEN Roland, INCHAUSPE Laurent à CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°47), IRIART Alain à DAMESTOY Odile, IRIGOYEN Jean-François à ELHORGA Bernard, IRUME Jean-Michel à ITHURRALDE Eric (à compter de l'OJ N°12), JAURIBERRY Bruno à CAILLABA Bénédicte (à compter de l'OJ N°20), KAYSER Mathieu à ETXELEKU Peio, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste à OLCOMENDY Daniel, LAFLAQUIERE Jean-Pierre à OLIVE Claude, LAIGUILLON Cyrille à CORREGÉ Loïc, LARRASA Leire à ALDANA DOUAT Eneko (jusqu'à l'OJ N°47), LAUQUÉ Christine à ALLEMAN Olivier (à compter de l'OJ N°19), MARTI Bernard à LASSERRE Marie (à compter de l'OJ N°17), MASSONDO Charles à FONTAINE Arnaud, MILLET-BARBÉ Christian à ALQUIE Nicolas (à compter de l'OJ N° 24), MOCHO Joseph à IRIBARNE Pascal (à compter de l'OJ N°47), NARBAIS-JAUREGUY Éric à URRUTIAGUER Sauveur (à compter de l'OJ N° 76), PARGADE Isabelle à AROSTEGUY Maider (à compter de l'OJ N°23), LOUPIEN-SUARES Déborah à CASTEL Sophie, RUSPIL Iban à PRÉBENDÉ Jean-Louis, SAINT-ESTEVEN Marc à BEHOTEGUY Maider (à compter de l'OJ N°47), SAMANOS Laurence à SANSBERRO Thierry, SANS Anthony à URRUTICOECHEA Egoitz, SERVAIS Florence à DE PAREDES Xavier, THICOIPE Xabi à TELLIER François (à compter de l'OJ N°64), VAQUERO Manuel à HOUET Muriel, VERNASSIERE Marie-Pierre à ARLA Alain.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le 27/06/2025

ID : 064-200067106-20250621-CC_20250621_032-DE



SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Maitena CURUTCHET

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

OJ N° 032 - Urbanisme et aménagement de l'espace.

Création d'une zone d'aménagement différé dite «Guillento» sur la commune d'Estérençuby.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE

Mes chers collègues,

La commune d'Estérençuby souhaite mettre en place une zone d'aménagement différé (ZAD) sur son territoire. Cette ZAD, dénommée « Guillento », se positionne à environ 250 mètres au nord du cœur de bourg. La route département D301 borde en contre-bas les terrains. Le périmètre de la ZAD concerne deux sites, situés de part et d'autre d'une voirie en impasse et du sentier de randonnée GR10. Des constructions, plus ou moins récentes, occupent en partie les limites latérales. L'urbanisation de ces terrains s'opèrera dans la continuité du tissu bâti existant.

Motivation de la création de la zone d'aménagement différé « Guillento »

Le contexte actuel, et notamment la mise en œuvre du zéro artificialisation nette (ZAN), impose une vigilance particulière concernant les transactions immobilières et foncières.

Cette veille permettra notamment d'identifier les comportements spéculatifs pouvant nécessiter une intervention publique. En effet, comme de nombreuses communes du Pays Basque, la commune de Estérençuby est soumise à des dynamiques foncières multiples, en raison notamment du marché des résidences secondaires, qui ont pour conséquence l'augmentation des prix, aussi bien sur les logements existants que sur les terrains à bâtir.

A travers la création de la ZAD, la volonté communale porte également sur la nécessité de développer une offre résidentielle en adéquation avec les besoins des ménages du territoire, en facilitant notamment le parcours résidentiel, mais aussi des futurs habitants de la commune. Prenant en compte l'importance de limiter l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, le développement de la commune doit pouvoir se faire en adéquation avec les objectifs communaux de développement urbain, notamment via le confortement du centre-bourg à proximité des axes structurants.

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 212-1 et suivants, R. 212-1 et suivants et L. 213-17 relatifs aux zones d'aménagement différé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-011 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et fixant notamment ses compétences ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune d'Estérençuby émis par délibération du 10 avril 2025 ;

Vu l'avis du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx du 22 mai 2025 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération Pays Basque de créer la zone d'aménagement différé dite « Guillento » à Estérençuby suivant la saisine de la commune, selon le motif exposé ci-dessus et le périmètre annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de donner la possibilité à la commune d'Estérençuby de s'assurer de la

maîtrise foncière des parcelles délimitées sur le plan annexé ;

Considérant que la création d'une ZAD sur la commune d'Estérençuby permet cette intervention foncière publique ;

Le Conseil communautaire est invité à :

- approuver la création de la zone d'aménagement différé dite « Guillento » sur la commune d'Estérençuby d'une superficie globale d'environ 1,38 hectares, conformément au plan délimitant le périmètre de la ZAD annexé ;
- désigner l'Etablissement Public Foncier Local comme titulaire du droit de préemption ZAD, pendant une période de 6 années renouvelable, à compter du caractère exécutoire de la délibération de création ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif au périmètre de la ZAD.

La délibération de création et le plan rappelant le périmètre de la ZAD seront affichés en Mairie d'Estérençuby et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois.

Elle sera publiée et mention en sera insérée dans deux journaux locaux.

La délibération sera par ailleurs adressée aux organismes et services mentionnés à l'article R. 212-2 du code de l'urbanisme : Conseil supérieur du notariat, Chambre départementale des notaires, Barreau constitué près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel est créée la zone d'aménagement différé et greffe du même tribunal.

ADOpte A L'UNANIMITE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.



Légende

- Cadastre parcellaire
- Commune
- Pôle communautaire
- Agglomération
- ZAD en projet

